



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



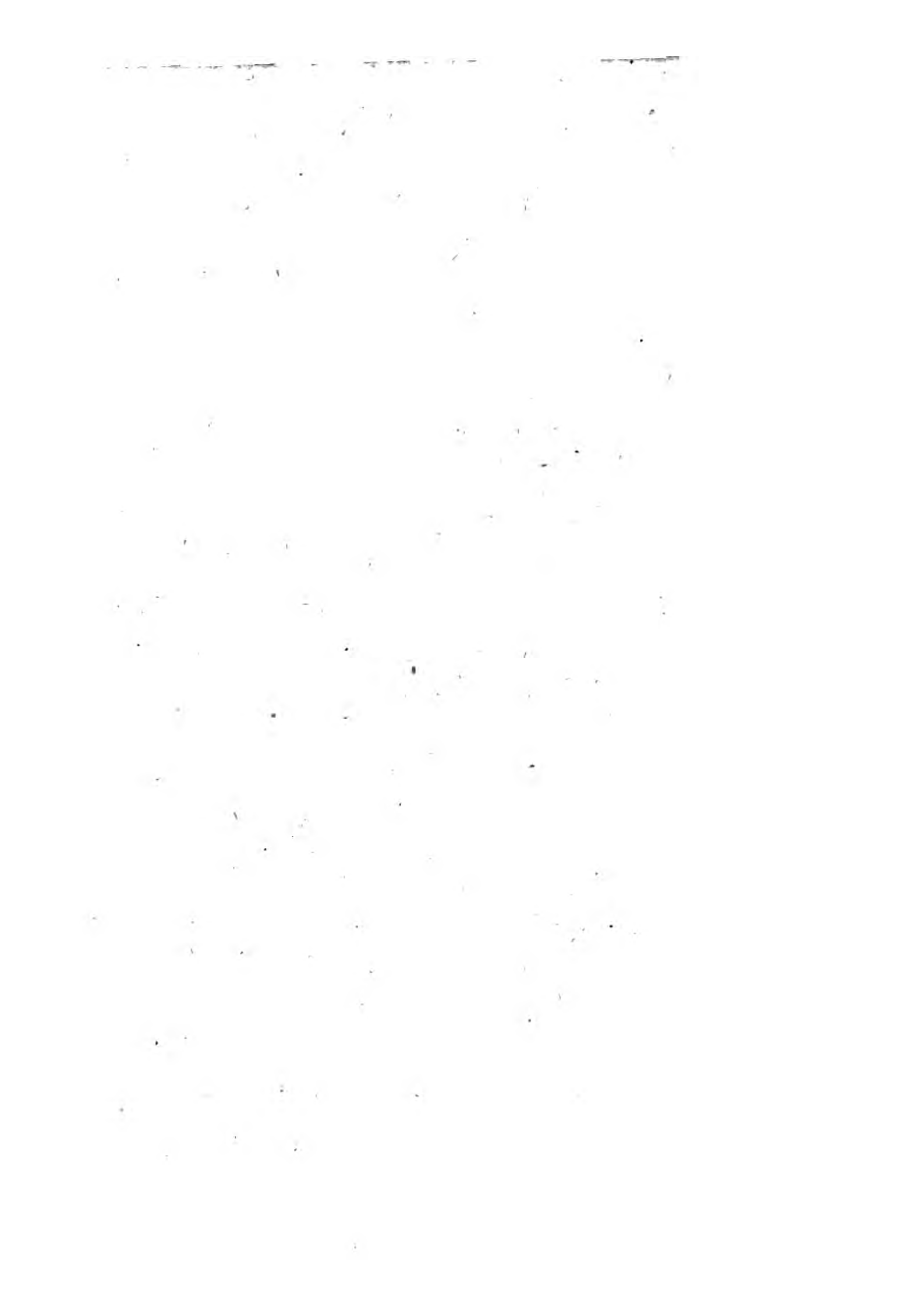
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



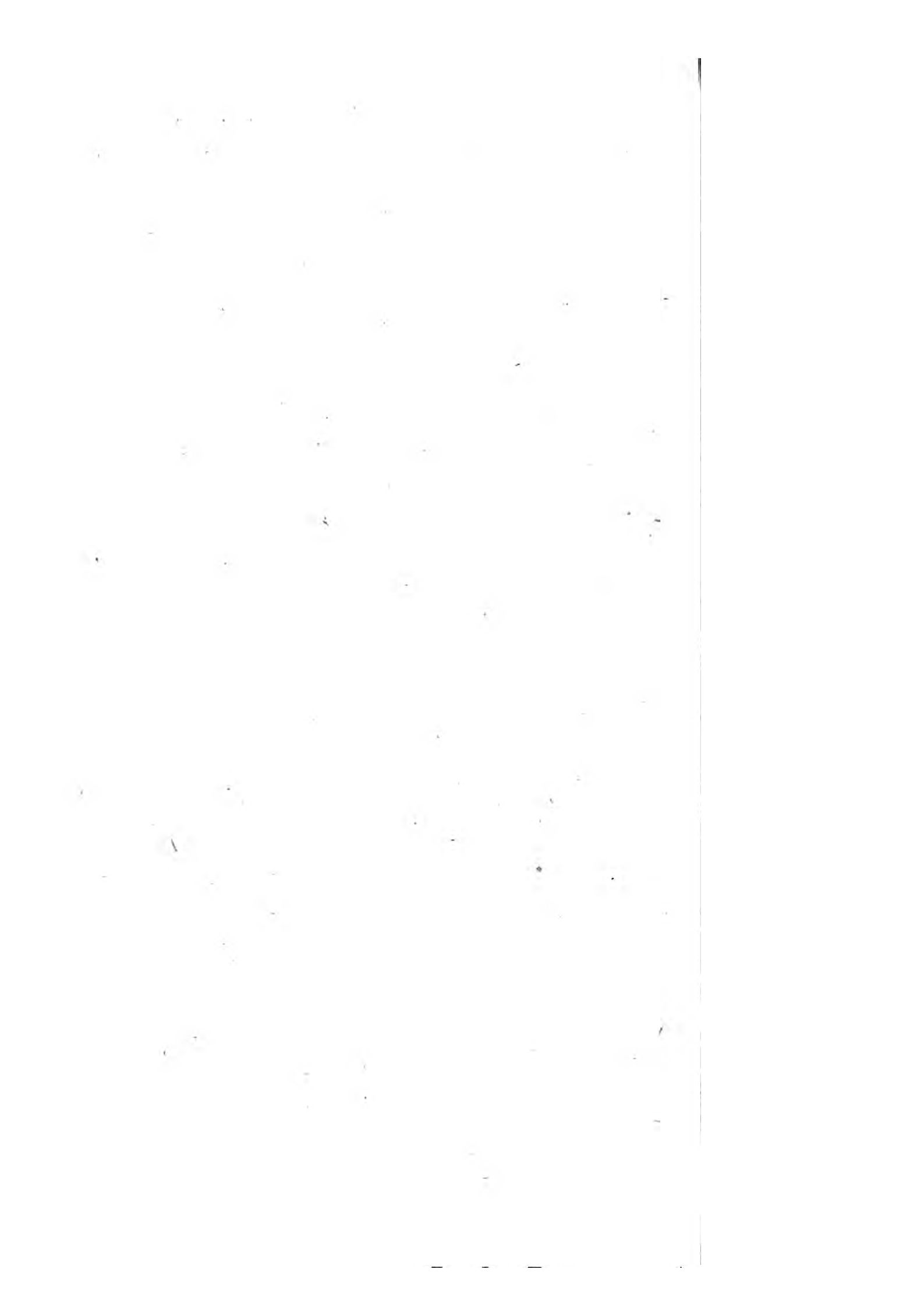


VI. 1785/1(18)

~~5. 60~~





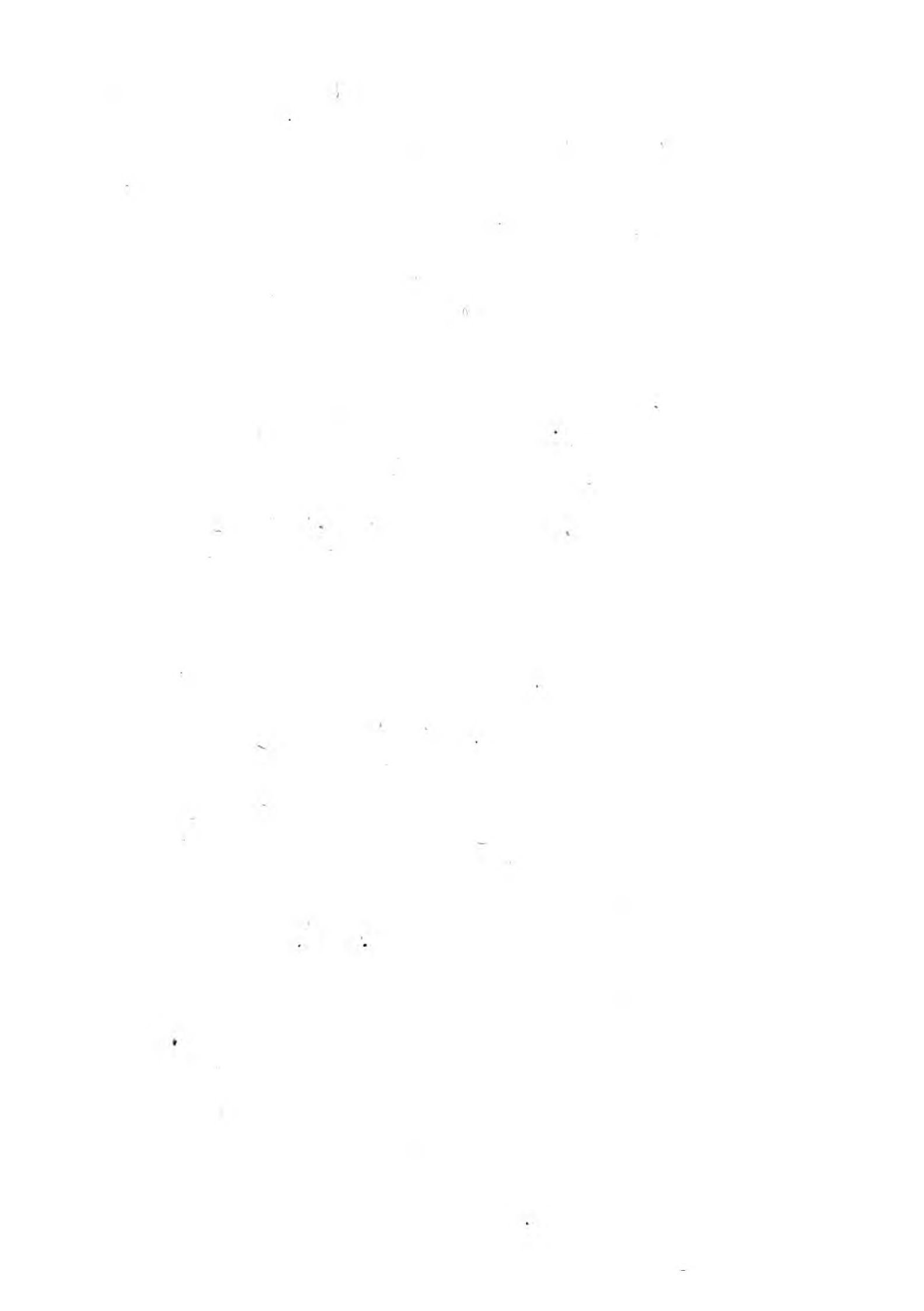


O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.



O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

TOME DIX-HUITIEME.

(18)

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-
TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.



ESSAI
SUR
LES MOEURS
ET
L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS
DE L'HISTOIRE,
DEPUIS CHARLEMAGNE
JUSQU'A LOUIS XIII.

*Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * A*

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE LVIII.

De S^t Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être ; à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il fut accorder une politique profonde avec une justice exacte ; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Portrait
de saint
Louis.

Il avait conjointement avec la régente, sa mère, qui savait régner, réprimé l'abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi, distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, et les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des excommunications. Ayant, dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques et des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* et les vengeances de l'empereur *Frédéric II*.

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plusieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, et non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre, *Henri III*, et contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III*, moins riche,

moins obéi de ses Anglais, n'eut ni d'aussi bonnes troupes, ni d'aussitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, et sur-tout à la journée de Taillebourg, en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut suivie d'une paix 1241. utile. Les vassaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en fortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'anglais à payer cinq mille livres sterling pour les frais de la campagne.

Quand on songe qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorsqu'il se conduisit ainsi, et que son caractère était fort au-dessus de sa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans sa patrie; et on gémit que la France ait été si malheureuse par ses vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années

Son vœu d'entreprendre une croisade.

1243. cette expédition. Enfin , laissant à sa mère le gouvernement du royaume , il part avec sa femme et ses trois frères que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes et de soldats , part de Marseille , l'autre d'Aigue-mortes , qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes , furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement , parce que les bois sont incomparablement plus rares , tous les frais plus grands à proportion , et que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte , et l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenses.

On voit , par les comptes de *S^t Louis* , combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers , ce qui revenait à près de cent quarante-six mille livres numéraires de nos jours. (1) Le connétable

(1) Ou 169,000 livres , si l'on établit la proportion des livres numéraires sur leur valeur en or. Cette différence , entre l'évaluation des livres numéraires en or ou en argent ,

avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims et l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante et deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses, et les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades et la religion des fermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il faisait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux et sage *Mélecsala*, soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la

vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas le même qu'aujourd'hui, celle de l'or était plus faible. Par la même raison il faut augmenter (*) d'environ un septième les 540,000 livres, léguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires payables en or.

(*) Voyez note 4, tome II, page 392.

§ DE SAINT LOUIS,

Chine , parce que la Chine est attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de cette île se joint à lui. On aborde en Egypte. Le soudan d'Egypte ne possédait point Jérusalem. La Palestine alors était ravagée par les Corasmins. Le sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays ; et le calife de Bagdat , toujours reconnu , et toujours sans pouvoir , ne se mêlait plus de ces guerres. Il restait encore aux chrétiens Ptolémaïs , Tyr , Antioche , Tripoli. Leurs divisions les exposaient continuellement à être écrasés par les sultans turcs et par les Corasmins.

Il va en
Egypte.

Dans ces circonstances il est difficile de voir pourquoi le roi de France choisissait l'Egypte pour le théâtre de sa guerre. Le vieux *Métefala* malade , demanda la paix ; on la refusa. *Louis*, renforcé par de nouveaux secours arrivés de France , était suivi de soixante mille combattans , obéi , aimé , ayant en tête des ennemis déjà vaincus , un soudan qui touchait à sa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte et bientôt la Syrie seraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie ; l'autre moitié est vaincue près de la

Défait et
pris.

1250.

Massoure. *S^t Louis* voit tuer son frère , *Robert d'Artois*. Il est pris avec ses deux autres frères , le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. Ce

n'était plus alors *Mélecfala* qui régnait en Egypte, c'était son fils *Almoadan*. Ce nouveau soudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour sa rançon et pour celle des prisonniers un million de besans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les mammelucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, semblait devoir être funeste aux chrétiens. Cependant le conseil égyptien continua de traiter avec le roi. Le sire de *Joinville* rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs assemblées, de choisir *Louis* pour leur soudan.

Joinville était prisonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de son caractère a du poids, sans doute. Mais qu'on fasse réflexion, combien dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits particuliers qui se passent dans un camp voisin, dans une maison prochaine ; combien il est hors de vraisemblance que des musulmans songent à se donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteste leur religion, et qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers ; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un discours populaire. Dire

Fables de
Joinville,
dont on
n'a point
la véritable
histoire.

fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'est souvent rapporter de bonne foi des choses au moins suspectes. Mais nous n'avons point la véritable histoire de *Joinville*; ce n'est qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.)

Je ne saurais guère encore concilier ce que les historiens disent de la manière dont les musulmans traitèrent les prisonniers. Ils racontent qu'on les faisait sortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, et qu'on coupait la tête à ceux qui persistaient dans le christianisme.

D'un autre côté, ils attestent qu'un vieil émir fit demander par interprète aux captifs s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; et les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui :
 » Consolez-vous, dit l'émir, puisqu'il est
 » mort pour vous, et qu'il a su ressusciter, il
 » fera bien vous sauver. »

Ces deux récits semblent un peu contradictoires; et ce qui est plus contradictoire encore, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Générosité des vainqueurs.

Au reste, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille besans auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des

captifs. Et, lorsqu'en vertu du traité, les troupes françaises qui étaient dans Damiette rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine et ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés; le vulgaire en tous pays est féroce : il y eut, sans doute, beaucoup de violences commises, des captifs maltraités et tués; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Égypte.

S^t Louis, délivré de captivité, se retire en Palestine, et y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux et de son armée. Il va visiter Nazareth, au lieu de retourner en France, et enfin ne revient dans sa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche*; sa mère; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

St Louis
de retour
en France.

Son séjour à Paris lui procurait continuellement des avantages et de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, et ses barons le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en souverain; et si

cet arrêt , qui favorisait *Henri III* , ne put apaiser les troubles d'Angleterre , il fit voir au moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère , le comte d'*Anjou* , dut à la réputation de *Louis* , et au bon ordre de son royaume , l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile , honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur , de Péronne , d'Avranches , de Mortagne , du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de *Henri III* et de ses barons lui facilitaient les moyens ; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne , du Périgord , du Limoufin : mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine , au Poitou , à la Normandie , réunis à la couronne par *Philippe-Auguste* : ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Son gou-
verne-
ment en
France.

Il établit le premier la justice de ressort ; et les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies , commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux créés pour les écouter. Sous lui , des lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlemens dans lesquels des chevaliers , qui rarement savaient lire ,

décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Eglise, nommés libertés de l'Eglise gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné ; mais sa passion pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, et à peu près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne sa dévotion et ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis.

Il repart pour sa croisade.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche et dans Tyr, c'était une génération mêlée de syriens, d'arméniens, et d'euro péans. On les appelait *Poulains*, et ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr et Ptolémaïs.

Etat de la Syrie.

Les religieux templiers et hospitaliers, qu'on peut en quelques sens comparer à la milice des mammelucs, se faisaient entre eux, dans

ces villes mêmes, une guerre si cruelle, que, dans un combat de ces moines militaires, il ne resta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette situation de quelques métis sur les côtes de Syrie, et le voyage de S^t Louis à Tunis? Son frère, Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, ambitieux, cruel, intéressé, se fit servir la simplicité héroïque de Louis à ses desseins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait se rendre maître de ces pays; et S^t Louis espérait, disent tous les historiens, (je ne fais sur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au christianisme! On fait une descente à main armée dans ses Etats, vers les ruines de Carthage.

Mort du roi. Mais bientôt le roi est assiégé lui-même dans son camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ses sujets transplantés et le changement de climat avaient attirées dans son camp en Egypte, désolèrent son camp de Carthage. Un de ses fils, né à Damiette, pendant la captivité, mourut de cette espèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il se fit étendre sur la cendre, et expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux et le courage d'un grand homme. Ce

1270.

n'est pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des musulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine est-il mort que son frère, le roi de Sicile, arrive. On fait la paix avec les Maures, et les débris des chrétiens sont ramenés en Europe.

On ne peut guère compter moins de cent mille personnes sacrifiées dans les deux expéditions de *S^t Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui suivirent *Frédéric Barberousse*, les trois cents mille de la croisade de *Philippe-Auguste* et de *Richard*, deux cents mille, au moins, au temps de *Jean de Brienne*; comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, et n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople, et dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord et de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'européens.

Pertes de
l'Europe.

Plusieurs pays en furent dépeuplés et appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à la seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, et que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de S^t *Louis* avait coûté huit cents mille besans ; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant , chacun emporta seulement cent francs , c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps ; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois , les Pisans , et sur-tout les Vénitiens s'y enrichirent ; mais la France , l'Angleterre , l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades , parce que S^t *Louis* augmenta ses domaines , en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour , par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent , ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces communautés , pouvant travailler , et commercer pour leur propre avantage , exercèrent les arts et le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis , cantonnés sur les côtes de Syrie , fut bientôt exterminé ou réduit en servitude. Ptolémaïs , leur principal asile , et qui n'était en effet qu'une

qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes , ne put résister aux forces du soudan d'Égypte , *Mélecsérâph*. Il la prit en 1291 : Tyr et Sydon se rendirent à lui. Enfin , vers la fin du treizième siècle , il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

C H A P I T R E L I X.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.

C E gouvernement féodal de France avait produit , comme on l'a vu , bien des conquérans. Un pair de France , duc de Normandie , avait subjugué l'Angleterre ; de simples gentilshommes la Sicile ; et parmi les croisés , des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche et Jérusalem. Enfin *Baudouin* , pair de France et comte de Flandre , avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs et les Latins , leurs communs ennemis ; et pendant ces temps-là , les irruptions des Tartares dans l'Asie et dans

13 PRISE DE CONSTANTINOÛLE

L'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1216. *Pierre de Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné et sacré dans Rome par le pape *Honorius III*. Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient et d'Occident. On a vu ce que c'était que leurs droits sur l'Occident, et combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace et de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec, siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait et l'empereur latin et le patriarche de cette communion, et le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; et après sa mort, ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople et son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était

devenue si pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge, et beaucoup de morceaux de la vraie croix. *S^t Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, et les plaça dans la sainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

On vit ce *Baudouin II* venir, en 1245, au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia si solennellement *Frédéric II*. Il y implora vainement le secours d'une croisade, et ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur et tuteur du jeune empereur *Lascharis*, reprit la ville par une intelligence secrète. *Baudouin* s'enfuit ensuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur, qu'il fit au roi *S^t Louis*. Ainsi finit cet empire des croisés.

Les Grecs reprennent l'empire.

1261.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* se signala d'abord en privant son pupille de la vue et de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal

Leurs mœurs.

ardente; *Michel* employa le vinaigre bouillant, et l'habitude s'en conserva; car la mode entre jusque dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solennellement de cette cruauté par son patriarche et par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. *Paléologue* se frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, et se gardait bien de délivrer de prison son pupille et son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti présenterait à DIEU un mémoire de ses raisons dans Sainte-Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier béni, et qu'ainsi la volonté de DIEU se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, et abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croisades; mais il avait perdu presque toute l'Asie mineure et la Syrie. La Grèce en fut séparée après les croisades; mais un peu de l'Asie mineure restait, et il s'étendait encore en Europe jusqu'à Belgrade.

Tout le reste de cet empire était possédé par des nations nouvelles. L'Égypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, composée d'abord d'esclaves, et ensuite de conquérans. C'étaient des soldats ramassés des côtes septentrionales de la mer Noire; et cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de S^t Louis.

Le califat touchait à sa fin, dans ce treizième siècle, tandis que l'empire de *Constantin* penchait vers la fin. Vingt usurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en se soumettant à sa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abassides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainsi, dans les douzième et treizième siècles une suite de dévastations non interrompue dans tout l'hémisphère. Les nations se précipitèrent les unes sur les autres, par des émigrations prodigieuses, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croisés fondaient sur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; et les Tartares parurent enfin, qui tombèrent sur les Turcs, sur les Arabes, sur les Indiens, sur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* et par ses fils, changèrent la face de toute la grande Asie, tandis que l'Asie mineure et la Syrie étaient le tombeau des Francs et des Sarrazins.

C H A P I T R E L X.

De l'Orient et de Gengis - kan.

AU-DELA de la Perse , vers le Gion et l'Oxus , il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carisme* ou *Kouaresme* , du nom corrompu de ses conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième , quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes Etats. *Mohammed le Carismin* régnait du fond de l'Irac , qui est l'ancienne Médie , jusqu'au-delà de la Sogdiane , et fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à ses Etats une partie de l'Inde , et se voyait un des plus grands souverains du monde , mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait , et auquel il ne restait que Bagdat.

Des Tar-
tares.

Par-delà le Taurus et le Caucase , à l'orient de la mer Caspienne , du Volga jusqu'à la Chine , et au Nord jusqu'à la zone glaciale , s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes , qui se nommèrent depuis *Tartares* , du nom de *Tatar-kan* , l'un de leurs plus grands princes , et que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial,

fans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples , comme aux Arabes bedouins , un goût pour la liberté et pour la vie errante , qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois , disent-ils , tiennent leurs esclaves.

Leurs courses continuelles , leur vie nécessairement frugale , peu de repos goûté en passant sous une tente , ou sur un chariot , ou sur la terre , en firent des générations d'hommes robustes , endurcis à la fatigue , qui , comme des bêtes féroces trop multipliées , se jetèrent loin de leurs tanières ; tantôt vers le Palus Méotide , lorsqu'ils chassèrent , au cinquième siècle , les habitans de ces contrées , qui se précipitèrent sur l'empire romain ; tantôt à l'Orient et au Midi , vers l'Arménie et la Perse ; tantôt du côté de la Chine et jusqu'aux Indes ; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans et belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère ; et les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts , privés de toute connaissance , savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Chaque horde ou tribu avait son chef et plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du dalai-lama l'adoraient , et cette adoration consistait principalement en un léger tribut : les autres , pour tout culte ,

Leurs
mœurs.

Leur
culte.

sacrifiaient à DIEU quelques animaux, une fois l'an. Il n'est point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfaisant et puissant tel que le diable. Les besoins et les occupations d'une vie vagabonde les garantissaient aussi de beaucoup de superstitions nées de l'oïveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure et sauvage ; et ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain sur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares, aux douzième et treizième siècles, c'est que, vers l'orient de la Chine, les hordes des Monguls ou Mogols, possesseurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on se rend maître de ceux qui possèdent tout le reste. *Cal-kan* ou *Gassar-kan*, aïeul de *Gengis-kan*, se trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries et mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, et fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errans et impatiens du joug. Son fils, que les historiens européens appellent *Pisouca*, affermit cette domination naissante ; et enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puissant Etat entre ses terres

et

et celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares , pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'est à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre est *Prête-Jean*, quoiqu'assurément il n'y eût aucune raison de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*.

*Prêtre-
Jean chi-
mérique.*

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui faisait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie ; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Nestorius*. Quelques-uns de leurs religieux se mirent en chemin avec eux ; et, pour se rendre recommandables aux princes chrétiens qui faisaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan, le plus puissant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* si fameux dans nos anciennes chroniques des croisades. On alla ensuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, et on donna ce nom à ce prince nègre, qui est moitié chrétien schismatique et moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare succomba dans une grande bataille sous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ses

Etats , et se fit élire souverain de tous les kans tartares , sous le nom de *Gengis-kan* , qui signifie *roi des rois* , ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en usage d'assembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui fait si ces assemblées et nos cours plénières , aux mois de mars et de mai , n'ont pas une origine commune ?

Lois de
Gengis.

Gengis publia dans cette assemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu , et ne persécuter personne pour sa religion : preuve certaine que ses vassaux n'avaient pas tous la même créance. La discipline militaire fut rigoureusement établie : des dizeniens , des centeniens , des capitaines de mille hommes , des chefs de dix mille sous des généraux , furent tous astreints à des devoirs journaliers ; et tous ceux qui n'allaient point à la guerre , furent obligés de travailler un jour de la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévèrement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilège fut expressément défendu , sous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en résulte que les Germains , les Francs et les Tartares

croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer , dans cette grande assemblée de princes barbares , un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète lui prédit qu'il serait le maître de l'univers ; les vassaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis* , et que le père *Gaubil* a traduit , assure que ces Tartares n'avaient aucune connaissance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jusqu'au-delà de la grande muraille , ainsi qu'il le fut des Celtes , des Bretons , des Germains , des Scandinaviens , et de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'usage de transmettre à la postérité toutes les articulations de la langue , et toute les idées de l'esprit , est un des grands raffinemens de la société perfectionnée , qui ne fut connu que chez quelques nations très-policiées ; et encore ne fut-il jamais d'un usage universel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient promulguées de bouche , sans aucun signe représentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainsi que *Gengis* porta une loi nouvelle , qui devait faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui , dans le combat , appelés au secours de leurs camarades , fuiraient

1214. au lieu de les secourir. Bientôt maître de tous les pays qui sont entre le fleuve Volga et la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Catai*. Il prit Cambalu, capitale du Catai septentrional : c'est la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il soumit jusqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de Gengis.

L'imagination des hommes oisifs, qui s'épuise en fictions romanesques, n'oserait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui est l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perse et aux Indes. C'est ce qu'exécuta *Gengis*.

Le calife de Bagdat, nommé *Nasser*, l'appela imprudemment à son secours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France sous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce sultan *Mohammed*, de la race des Carismins, dont nous venons de parler, était maître de presque toute la Perse; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Nasser*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui restait, attira *Gengis* dans la Perse.

Le conquérant tartare avait alors soixante ans : il paraît qu'il savait régner comme

vaincre ; sa vie est un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne soit grand politique. Un conquérant est un homme dont la tête se sert avec une habileté heureuse du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait si adroitement la partie de la Chine conquise, qu'elle ne se révolta point pendant son absence ; et il savait si bien régner dans sa famille, que ses quatre fils, qu'il fit ses quatre lieutenans-généraux, mirent presque toujours leur jalousie à le bien servir, et furent les instrumens de ses victoires.

Nos combats en Europe paraissent de légères escarmouches, en comparaison de ces batailles qui ont ensanglanté quelquefois l'Asie. Le sultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar ; et dans les plaines immenses qui sont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude ; il rencontre l'armée tartare de sept cents mille (a) hommes, commandée par *Gengis* et par ses quatre fils : les mahométans furent défaits, et Otrar prise. On se servit du bélier dans le siège ; il semble que cette machine de guerre soit une invention naturelle de presque tous les peuples, comme l'arc et les flèches.

Armées
prodi-
gieuses.

(a) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

De ces pays qui sont vers la Tranfoxane , le vainqueur s'avance à Bocara , ville célèbre dans toute l'Asie par son grand commerce , ses manufactures d'étoffes , sur-tout par les sciences que les sultans turcs avait apprises des Arabes , et qui florissaient dans Bocara et dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abu'gafi* , de qui nous tenons l'histoire des Tartares , *bocar* signifie *savant* , en langue tartare-mongule ; et c'est de cette étymologie , dont il ne reste aujourd'hui nulle trace , que vint le nom de *Bocara*. Le tartare , après l'avoir rançonnée , la réduisit en cendres , ainsi que Persépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'histoire de *Gengis* disent qu'il voulut venger ses ambassadeurs que le sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuse pour *Gengis* , il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient et au midi de la mer Caspienne furent soumises ; et le sultan *Mohammed* , fugitif de province en province , traînant après lui ses trésors et son infortune , mourut abandonné des siens.

Enfin le conquérant pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde ; et , tandis qu'une de ses armées soumettait l'Indoustan , une autre , sous un de ses fils , subjuga toutes les provinces qui sont au

midî et à l'occident de la mer Caspienne , le Coraffan , l'Irak , le Shirvan , l'Aran ; elle passa les portes de fer , près desquelles la ville de Derbent fut bâtie , dit-on , par *Alexandre*. C'est l'unique passage de ce côté de la haute Asie , à travers les montagnes escarpées et inaccessibles du Caucafe ; de-là , marchant le long du Volga vers Moscou , cette armée , par-tout victorieuse , ravagea la Russie. C'était prendre ou tuer des bestiaux et des esclaves. Chargée de ce butin , elle repassa le Volga , et retourna vers *Gengis* par le nord-est de la mer Caspienne. Aucun voyageur n'avait fait , dit-on , le tour de cette mer ; et ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle course par des pays incultes , impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares , auxquels il ne fallait ni tentes , ni provisions , ni bagages , et qui se nourrissaient de la chair de leurs chevaux morts de vieillesse , comme de celle des autres animaux.

Ainsi donc la moitié de la Chine , et la moitié de l'Indoustan , presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate , les frontières de la Russie , Casan , Astracan , toute la grande Tartarie , furent subjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il est certain que cette partie du Thibet , où règne le grand *Lama* , était enclavée dans son empire , et que le pontife ne fut

point inquiété par *Gengis* qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ses armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, et parce que ces chefs les ont flattés, et parce que la soumission du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perse et par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, ses généraux, et tous les princes tributaires, lui apportèrent les trésors de l'Asie. Il en fit des largesses à ses soldats, qui ne connurent que par lui cette espèce d'abondance. C'est de-là que les Russes trouvent souvent aujourd'hui des ornemens d'argent et d'or, et des monumens de luxe enterrés dans les pays sauvages de la Tartarie. C'est tout ce qui reste à présent de tant de déprédations.

Cour
plénière.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale; aussi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, et de luxe asiatique. Tous les kans et leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étaient sur ces anciens chariots scythes, dont l'usage subsiste encore jusque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars

étaient couverts des étoffes précieuses , de l'or , et des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un présent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états généraux de l'Asie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambassadeurs*des pays conquis; de-là il courut remettre sous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut* , vers les frontières de la Chine. Il voulait , âgé d'environ soixante et dix ans , aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine , l'objet le plus chéri de son ambition ; mais enfin une maladie mortelle le fafit dans son camp sur la route de cet empire , à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de
Gengis.

1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a subjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'Orient au Couchant , et plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ses conquêtes il ne fit que détruire; et si on excepte *Bocara* et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines , son empire , de la frontière de *Russie* jusqu'à celle de la Chine , fut une dévastation. La Chine fut moins saccagée , parce qu'après la prise de *Pékin* , ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses Etats à ses quatre fils; et chacun

d'eux fut un des plus puissans rois de la terre.

Hommes
égorgés
sur son
tombeau.

On assure qu'on égorgéa beaucoup d'hommes sur son tombeau, et qu'on en a usé ainsi à la mort de ses successeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'est une ancienne coutume des princes scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo, coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domestiques des kans tartares de mourir avec leurs maîtres, et qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguier les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours d'une influence céleste ; comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfaisant.

Les Grecs, et avant eux les Asiatiques, avaient souvent appelé fils des Dieux leurs défenseurs et leurs législateurs, et même les ravisseurs conquérans. L'apothéose dans tous

les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque instruisit, ou servit, ou écrasa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent ^{Ses enfans partagent la moitié du monde.} encore la domination qu'avait laissée leur père. *Octaï* et bientôt après *Coblaï-kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'est ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo*, vers l'an 1260, lorsqu'avec son frère et son oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, et qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo*, est fameux pour avoir voyagé dans les Etats soumis par *Gengis* et ses enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

A la vérité, le pape *Innocent IV* envoya ^{1246.} quelques franciscains dans la Tartarie. Ces moines, qui se qualifiaient ambassadeurs, virent peu de chose, furent traités avec le plus grand mépris, et ne servirent à rien.

On était si peu instruit de ce qui se passait dans cette vaste partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à *S^t Louis* en Syrie qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *S^t Louis* envoya le moine *Rubruquis* ^{1258.} dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit

fil de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières-pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, et qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de son voyage que beaucoup de fausses notions et quelques vérités indifférentes.

Ainsi donc au même temps que les princes et les barons chrétiens baignaient de sang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie et l'Égypte, l'Asie était faccagée par les Tartares. Presque tout notre hémisphère souffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient despotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie, dans le treizième siècle, ont écrit que *Gengis* et ses enfans gouvernaient despotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robustes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver sur la neige, et l'été sur la rosée, se soient laissés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur servaient de monture et de pâture? Ce n'est pas-là l'instinct des peuples du Nord : les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, et non les esclaves de leurs barbares chefs. Le despotisme ne vient qu'à la longue; il se forme du combat de l'esprit

de domination contre l'esprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écraser, que ses compagnons de résister ; et enfin l'argent rend absolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape **1243.** *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent asseoir ce kan sur une pièce de feutre, et lui dirent : *Honore les grands, sois juste et bienfaisant envers tous ; sinon tu seras si misérable que tu n'auras pas même le feutre sur lequel tu es assis.* Ces paroles ne font pas d'un courtisan esclave.

Gengis usa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit semblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choisir leurs héritiers, et de faire partage entre leurs enfans sans avoir égard à l'aînesse. Il déclara grand kan des Tartares son troisième fils *Octaï*, dont la postérité régna dans le nord de la Chine jusque vers le milieu du quatorzième siècle. La force des armes y avait introduit les Tartares ; les querelles de religion les en chassèrent. Les prêtres *lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci soulevèrent les peuples. Les princes du sang chinois profitèrent de cette discorde ecclésiastique, et chassèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance et le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le Turquestan, la Bactriane, le royaume d'Astracan, et le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs de Constantinople. Il s'appelait *Batou-kan*. Les princes de la Tartarie Crimée descendent de lui de mâle en mâle, et les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord et l'orient de la mer Caspienne, rapportent aussi leur origine à cette source. Ils sont maîtres de la Bactriane septentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, et désolent la terre qu'ils habitent.

1234.
1235.
Descen-
dans de
Gengis.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perse du vivant de son père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, passa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point passé. Il détruisit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, et se rendit maître d'une partie de l'Asie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Constantinople étaient chassés de leur capitale par les chrétiens croisés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Transoxane, Candahar, l'Inde septentrionale, Cachemire, le Thibet; et tous les descendants de ces quatre monarques conservèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vastes et soudaines déprédations avec ce qui se passe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Cause des succès de cette famille. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, et tant d'autres conquérans, nos armées, dont un détachement aurait dissipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains et des Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'est qu'alors il n'y avait nul art, et que la force décidait du sort du monde.

Gengis, et ses fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable; c'est dans ce dessein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes sur mille Tartares font la guerre du Japon à l'Italie. bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, et que *Batou-kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Célestin IV* lui envoya quatre religieux, seuls ambassadeurs qui pussent accepter une telle commission. Frère *Affelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

» Si tu veux demeurer sur terre, viens nous
 » rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous
 » savons ce qui en arrivera. Envoie-nous de

„ nouveaux députés , pour nous dire si tu
 „ veux être notre vassal ou notre ennemi. „

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir divisé ses Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* se touchaient, avaient à peu-près les mêmes lois, étaient sous la même religion, et pouvaient se gouverner par un seul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vastes, entrecoupés de déserts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même sceptre.

Cependant cette vaste puissance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; jusqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un siècle après, établit une monarchie universelle dans l'Asie, monarchie qui se partagea encore.

La dynastie de *Gengis* régna long-temps à la Chine sous le nom d'*Iven*. Il est à croire que la science de l'astronomie, qui avait rendu les Chinois si célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des mahométans astronomes à la Chine; et ils ont presque toujours été en possession de régler le calendrier jusqu'à l'arrivée des jésuites. C'est peut-être la raison de la médiocrité où sont restés les Chinois. (b)

(b) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, sont de l'invention des Tartares,

Voilà

Voilà tout ce qui vous convient de favoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni division entre le trône et l'autel et entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni universités, ni rien de ce qui a perfectionné ou surchargé la société parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déserts, vers l'an 1212, et eurent conquis la moitié de l'hémisphère, vers l'an 1236. C'est-là toute leur histoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, et voyons ce qui se passait, au treizième siècle, en Europe.

C H A P I T R E L X I.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des vèpres siciliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait son cours, que les fils et les petits-fils de Gengis se partageaient la plus grande partie du monde, que les croisades continuaient, et que S^t Louis préparait malheureusement la

se font étrangement trompés. Comment ont-ils pu supposer que des barbares toujours errans, dont le chef, Gengis, ne savait ni lire ni écrire, fussent plus instruits que la nation la plus policée et la plus ancienne de la terre ?

*Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * D*

dernière, l'illustre maison impériale de *Suabe* finit d'une manière inouïe jusqu'alors. Ce qui restait de son sang coula sur un échafaud.

L'empereur *Frédéric II* avait été à la fois empereur des papes, leur vassal et leur ennemi. Il leur rendait hommage lige pour le royaume
1254. de Naples et de Sicile. Son fils *Conrad IV* se mit en possession de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'affure que ce *Conrad* fut empoisonné par son frère *Mansfreddo*, ou *Mainfroi*, bâtard de *Frédéric*; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accusé d'avoir empoisonné son frère *Henri*: vous verrez que dans tous les temps les soupçons de poison sont plus communs que le poison même.

Pourquoi Naples et Sicile dépendent des papes. Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples et de Sicile, fut une des sources des calamités de ces provinces, de celles de la maison impériale de *Suabe*, et de celles de la maison d'*Anjou* qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même misérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une simple cérémonie pieuse et adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats sous la protection de l'Eglise, pour arrêter, s'il était

possible , par l'excommunication , ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation ; et n'étant pas souverains de Rome , ils étaient fuzerains des deux Siciles.

L'empereur *Frédéric II* laissa Naples et Sicile dans l'état le plus florissant. De sages lois établies , des villes bâties , Naples embellie , les sciences et les arts en honneur , furent ses monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* , son fils ; on ne fait si *Manfredo* , que nous nommons *Mainfroi* , était fils légitime ou bâtard de *Frédéric II* : l'empereur semble le regarder dans son testament comme son fils légitime. Il lui donne Tarente et plusieurs autres principautés en souveraineté. Il l'institue régent du royaume pendant l'absence de *Conrad* , et le déclare son successeur , en cas que *Conrad* et *Henri* viennent à mourir sans enfans ; jusque-là tout paraît paisible. Mais les Italiens n'obéissaient jamais que malgré eux au sang germanique ; les papes détestaient la maison de *Suabe* , et voulaient la chasser d'Italie ; les partis *Guelfe* et *Gibelin* subsistaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV* , qui avait déposé à Lyon l'empereur *Frédéric II* , c'est-à-dire , qui avait osé le déclarer déposé ;

prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Les papes
veulent
dépouiller
l'héritier
du
royaume.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfredo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. *Mainfroi* se défia de ses barons, dévots, factieux et ennemis du sang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Frédéric II*, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéran, ou Nocera était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, et ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de païens avait rendu odieux *Frédéric II* qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit *Manfredo* plus odieux encore. *Manfredo* cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte, et contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour son unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles

lui étaient dévolues , et lui appartenait de droit , en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant *Frédéric II* et sa race , au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre son héritage. Il prend d'assaut la ville de Naples ; le pape s'enfuit à Gènes , sa patrie ; et là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard* , frère du roi d'Angleterre , *Henri III* , prince qui n'était pas en état d'armer deux vaisseaux , et qui remercia le saint-père de son dangereux présent.

Les dissensions inévitables entre *Conrad*, roi 1254. allemand , et *Manfredo* , italien , servirent mieux la cour romaine que ne firent la politique et les malédictions du pape. *Conrad* mourut , et on prétend , comme je vous l'ai dit , qu'il mourut empoisonné. La cour papale accrédita ce soupçon. *Conrad* laissait sa couronne de Naples à un enfant de dix ans ; c'est cet infortuné *Conradin* , que nous verrons périr d'une fin si tragique. *Conradin* était en Allemagne : *Manfredo* était ambitieux : il fit courir le bruit que *Conradin* était mort , et se fit prêter serment comme à un régent , si *Conradin* était en vie ; et comme à un roi , si ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes* , ce parti ennemi de la maison impériale , et il avait

Les papes
prennent
pour eux
les deux
Sicules.
1253 et
1254.

encore pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles , et donna des investitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère : le pape eut une armée, mais ne savait pas la commander ; il mit un légat à la tête : *Manfredo* avec ses mahométans, et quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat et l'armée pontificale.

1254. Ce fut dans ces circonstances que le pape *Innocent* , ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples , se tourna enfin vers le comte d'*Anjou* , frère de *S^t Louis* , et lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer , et à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'est à quoi aboutissent tous les projets de l'ambition qui tourmentent si horriblement la vie.

Rinaldo de Signi , *Alexandre IV* , succéda à la place d'*Innocent IV* et à tous ses desseins. Il ne put réussir avec le frère du roi de France , *S^t Louis* ; ce roi malheureusement venait d'épuiser la France par sa croisade et par sa rançon en Egypte , et il dépensait le peu qui lui restait à rebâtir en Palestine les murailles de quelques villes sur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer pardevant lui *Manfredo* ; il en était en droit par les lois des fiefs , puisque ce prince était son vassal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort , il n'y avait pas d'apparence qu'un vassal armé comparût devant son seigneur. *Alexandre* était à Naples , dont ses intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec son vassal qui était dans la Pouille ; il pria le saint-père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida : *id non convenire sanctæ-sedis honori , ut cardinales isto modo mittantur* ; qu'il ne convenait pas à l'honneur du saint-siège d'envoyer ainsi des cardinaux.

Roi de
Naples
cité de-
vant le
pape.

La guerre civile continua donc ; le pape publia une croisade contre *Mainfroi* , comme on en avait publié contre les musulmans , les empereurs et les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre , cependant cette croisade y fut prêchée ; un nonce y alla lever des décimes : ce nonce releva de son vœu le roi *Henri III* , qui avait fait serment d'aller faire la guerre en Palestine , et lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent et des troupes au pape dans sa guerre contre *Manfredo*. 1255.

Matthieu Pâris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui , on ne

croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond*, son fils ; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors ; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, et ne la fit point ; *Manfredo* régna, et *Alexandre IV* mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un favetier, devenu pape sous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce favetier était de Troyes en Champagne ; son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles ; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières ; mais il ne put avoir que peu d'argent et quelques soldats qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples et de Sicile ; le roi *S^t Louis* y consentit, mais *Urbain IV* mourut sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfredo
se soutient
toujours
contre les
papes.

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfredo*: un languedocien

(*Clément*

(*Clément IV*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, et eut l'honneur d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, et une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes: ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui faisait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, et les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au saint-siège, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, et que, si jamais le paiement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* soucrivit aisément à ces conditions et à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France.

1265.

Marché
de
Clément IV
avec
Charles
d'Anjou.

Il part avec de l'argent et des troupes ; se fait couronner à Rome , livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent , et est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. Il usa durement de la victoire , et parut aussi cruel que son frère S^t *Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se vengent que des vivans ; l'Eglise se vengeait des vivans et des morts.

1266.
Manfredo
vaincu ,
son cada-
vre sans
sépulture.

Conradin :
son droit ,
ses mal-
heurs.

Cependant le jeune *Conradin* , véritable héritier du royaume de Naples , était en Allemagne pendant cet interrègne qui la désolait , et pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples ; ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans ; son courage était au-dessus de son âge ; il se met avec le duc d'Autriche , son parent , à la tête d'une armée , et vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple , dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

1268.

On peut dire que de toutes les guerres de ce siècle , la plus juste était celle que faisait *Conradin* ; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui , ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait et pris dans la Pouille , avec son parent *Frédéric* , duc

d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurifconsultés. La sentence portait qu'ils méritaient la mort pour avoir pris les armes contre l'Eglise. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Conradin et Frédéric d'Autriche exécutés par l'ordre de l'usurpateur.

Les historiens les plus accrédités, les plus fidèles, les *Guichardin* et les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* consulta le pape *Clément IV*, autrefois son chancelier en Provence, et alors son protecteur, et que ce prêtre lui répondit en style d'oracle : *vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli*. Cependant, les valets en robe de *Charles* passèrent dix mois entiers à se déterminer sur cet assassinat qu'ils devaient commettre avec le glaive de la justice. La sentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV*. (a)

On ne peut assez s'étonner que *Louis IX*, canonisé depuis, n'ait fait aucun reproche à son frère d'une action si barbare, si honteuse et si peu politique; lui que des Egyptiens avaient épargné si généreusement dans des circonstances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles*, son frère.

(a) Voyez les Annales de l'Empire sur la maison de *Suabe*.

Le vainqueur, si indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreffions; ses Provençaux et lui furent en horreur.

Vêpres siciliennes.

C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure, le jour de Pâques, au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople et en Aragon, et que le roi d'Aragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou*: mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; et cependant aucun français n'y fut tué. *Malespina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet*, (b) violait une femme dans 1282. Palerme, le lendemain de Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens,

(b) Pour excuser *Droguet*, on prétend qu'il se contenta de trouffer cette dame dans la rue: j'y consens.

excités par *Jean de Procida* et par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi-formés, et que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine, avec sa garnison, se retira de l'île dans le royaume de Naples. (1)

Le sang de *Conradin* fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans et plus misérables. Il est temps de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades, et par celui de la religion.

(1) Cette opinion est fondée sur une tradition très-reculée. *Porcellet*, disent d'anciens écrivains, fut sauvé seul du massacre de Palerme, à cause de sa grande prud'homme et vertu. On prétend qu'un autre *Porcellet* sauva *Richard cœur de lion* enveloppé par les Sarrazins, en attirant leurs coups sur lui-même. Après sa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans son sang, par une superstition digne de ces temps de valeur et de férocité. Cette famille subsiste encore, mais

Une pauvreté noble est tout ce qui lui reste.

CHAPITRE LXII.

De la croisade contre les Languedociens.

LES querelles sanglantes de l'Empire et du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, et leur inspirer une secrète indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples, jusque dans Rome, à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de *Charlemagne*. Il est Albigeois. très certain que les Francs et les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, et qui prêchèrent à peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils se piquaient; enfin *manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du douzième siècle, que le Languedoc en parût tout rempli.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux simples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques : » Nous mandons, dit-il, aux

Commen-
cemens de
l'inquif-
tion.

» princes, aux comtes et à tous les seigneurs
» de votre province, de les assister puissam-
» ment contre les hérétiques, par la puissance
» qu'ils ont reçue pour la punition des mé-
» chans; en sorte qu'après que frère *Rainier*
» aura prononcé l'excommunication contre
» eux, les seigneurs confisquent leurs biens,
» les bannissent de leurs terres, et les punif-
» sent plus sévèrement s'ils osent y résister.
» Or nous avons donné pouvoir à frère *Rainier*
» d'y contraindre les seigneurs par excommu-
» nication et par interdit sur leurs biens, &c. »

Ce fut le premier fondement de l'inquisition.

Un abbé de Cîteaux fut nommé ensuite avec d'autres moines pour aller faire à Tou-
louse ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix et tous les princes du pays, déjà séduits par les réformateurs, et irrités contre la cour de Rome.

Luxe des
moines.

La secte était en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence par le long esclavage dont on sortait à peine, et encore par les croisades. L'abbé de Cîteaux paraissait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le sermon.* Un espagnol

évêque d'Osma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouse, conseilla aux inquisiteurs de renoncer à leurs équipages somptueux, de marcher à pied, de vivre austèrement, et d'imiter les Albigeois pour les convertir. S^t *Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apostolique, et parut alors souhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Castelnau*, l'un des inquisiteurs, fut accusé de se servir des armes qui
 1207. lui étaient propres, en soulevant secrètement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, et en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse.

Le comte de Toulouse persécuté. Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est ainsi qu'on traitait les descendants de *Raimond de Toulouse*, qui avait le premier servi la chrétienté dans les croisades.

Le comte, qui savait ce que pouvait quelquefois une bulle, se soumit à la satisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape,
 1209. nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer sept châteaux qu'il possédait en Provence, de se croiser lui-même contre les Albigeois ses sujets, de faire

amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu jusqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un simple caleçon, à la porte de l'église de Saint-Gilles; là un diacre lui met une corde au cou, et un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Monfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, et le malheureux comte de Toulouse au milieu d'eux, comme leur otage: de l'autre côté, des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une église. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcassonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miséricorde des croisés. On leur laissa leur vie. On leur permit de sortir presque nus de leur ville, et on s'empara de tous leurs biens,

Tous les habitans de Beziers égorgés.

On donnait au comte *Simon de Monfort* le nom de *Macchabée*. Il se rendit maître d'une grande partie du pays, s'affurant des châteaux des seigneurs suspects, attaquant ceux qui ne se mettaient pas entre ses mains, poursuivant

Injustice du jésuite Daniel.

les hérétiques qui osaient se défendre. Les écrivains ecclésiastiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des psaumes, se précipiter dans les flammes. Le jésuite *Daniel* en parlant de ces infortunés, dans son histoire de France, les appelle *infames et détestables*. Il est bien évident que des hommes qui volaient ainsi au martyre n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a sans doute de détestable que la barbarie avec laquelle on les traita, et il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. (1)

(1) Dans le temps de la destruction des jésuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'histoire à Toulouse. L'abbé *Andra*, qui en fut chargé, se servit de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, dont il eut soin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuse; mais il conserva les principes de raison et d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouse jeta de grands cris. L'archevêque intimidé se crut obligé de se joindre aux persécuteurs de l'abbé *Andra*. Le clergé de France avait dressé, vers le même temps, (en 1770) un avertissement aux fidèles contre la crédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi; et que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme misérable qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. On y citait avec complaisance non-seulement *Tertullien* qui, comme on fait, est mort hérétique et fou, mais je ne fais quelles rapsodies d'un rhéteur, nommé *Lactance*, dont on faisait un père de l'Eglise. Ce *Lactance*, à la vérité, avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, et il expliquait par-là

On peut seulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux , qui croyaient que DIEU les récompenserait , parce que des moines les faisaient brûler.

L'esprit de justice et de raison , qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince ; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin , sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques ?

le mystère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de *Constantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien*. En adressant cet ouvrage aux fidèles de son diocèse , l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire. Aussitôt les pénitens , les dévotes , le bas clergé , qui avaient eu , quelques années auparavant , la consolation de faire rouer l'innocent *Calas* , se mirent à crier *haro* sur l'abbé *Andra*. Il ne peut résister à tant d'indignités. Il tomba malade , et mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. de *Voltaire* ait essuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps on enseigne aux Toulousains l'histoire de *Daniel* ; ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames et détestables ; et il est défendu , sous peine d'un mandement , de leur dire que c'est aux dépouilles des comtes de Toulouse et des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ses richesses et son crédit qui n'est appuyé que sur ses richesses.

En dépeuplant le Languedoc , on dépouillait le comte de Toulouse. Il ne s'était défendu
 1210. que par les négociations. Il alla trouver encore, dans Saint - Gilles , les légats , les abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux ; on lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix , ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé , ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II*, roi d'Aragon , son beau-frère , qui prit sa défense , et qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Evêques
 croisés
 contre les
 1211. Languedociens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences et des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris , de Lisieux , de Bayeux accourent au siège de Lavour. On y fit prisonniers quatre - vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville , que l'on condamna tous à être pendus ; mais les fourches patibulaires étant rompues , on abandonna ces captifs
 1211. aux croisés , qui les massacrèrent. On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavour , et on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Ce prince *Louis* , qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit , à la vérité , aux croisés

pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*; et le projet en était si bien formé, que le roi d'Aragon ne put jamais par sa médiation obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval seulement, et mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Aragon et du comte de Toulouse, qui faisaient le siège de Muret. Ils disent que le roi d'Aragon avait cent mille combattans, et que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse et l'évêque de Comminge divisèrent leur armée en trois corps, en l'honneur de la Sainte Trinité.

1213.
Bataille
incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, et divise-t-on une si petite troupe en trois corps? C'est un miracle, disent quelques écrivains; mais les gens de guerre, qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que saint-*Dominique* était à la tête des troupes, un crucifix à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint; et il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grâce. Je ne puis découvrir sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à peu près vingt-deux mille francs de nos jours; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

1218. Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouse* ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort*; mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès et de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme qui en faisant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui

Le comte de Toulouse va demander grâce à Rome.

donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait succédé à son père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, se fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays, que *Montfort* ne pouvait garder : mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ses conquêtes.

Le règne de *S^t Louis*, neuvième du nom, commença malheureusement par cette horrible croisade contre des chrétiens, ses vassaux. Ce n'était point par des croisades que ce monarque était destiné à se couvrir de gloire. La reine, *Blanche de Castille*, sa mère, femme dévouée au pape, espagnole frémissant au nom d'hérétique, et tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de saccager le Languedoc : le jeune *Raimond* se défendit. On fit une guerre semblable à celle que nous avons vue dans les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens, et ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres.

Enfin la régente *Blanche*, qui avait d'autres ennemis, et le jeune *Raimond*, las des massacres, et épuisé de pertes, firent la paix à

La croisade contre le Languedoc, sous *S^t Louis*.

1228.

Paris. Un cardinal de *Saint-Ange* fut l'arbitre de cette paix, et voici les lois qu'il donna, et qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Cîteaux immensément riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, et quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins et aux Turcs, qui assurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'Empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *Saint-Ange* et par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise et nus pieds, devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infame traité.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes, à perpétuité,

Cruelle
paix faite
avec le
comte de
Toulouse.

Le comtat
d'Avi-
gnon de-
meuré aux
papes.

perpétuité , le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les lois de l'Empire ; le comtat était un fief impérial , et il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise , sans le consentement de l'empereur et des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois ? Aussi , bientôt après cette extorsion , l'empereur *Frédéric II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon , que le pape lui avait ravi ; il fit justice comme souverain , et sur-tout comme souverain outragé. Mais , lorsqu'ensuite *S^t Louis* et son fils , *Philippe le hardi* , se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse , *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin , qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville et le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples ; et y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins qui ne lui furent jamais payés. Tels sont , en général , les titres des possessions ; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître , et produisit en

1204. même temps l'inquisition. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape *Innocent III*. Elle fut établie en France, dès l'année 1229, sous *S^t Louis*. Un concile à Toulouse commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien et le nouveau testament. C'était insulter au genre humain que d'oser lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, et nous ne voulons pas que vous lisiez le livre sur lequel cette croyance est fondée.

Aristote
brûlé
dans un
concile.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Aristote*, c'est-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Constantinople dans les premières croisades, livres que personne n'entendait, et sur lesquels on s'imaginait que l'hérésie des Languedociens était fondée. Des conciles suivans ont mis *Aristote* presque à côté des pères de l'Eglise. C'est ainsi que vous verrez, dans ce vaste tableau des démenées humaines, les sentimens des théologiens, les superstitions des peuples, le fanatisme, variés sans cesse, mais toujours constans à plonger la terre dans l'abrutissement et la calamité, jusqu'au temps où quelques académies, quelques sociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de siècles de barbarie.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la ^{1237.} faiblesse de permettre qu'il y eût dans son royaume un grand inquisiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouse, et ensuite dans d'autres provinces.

Grand in-
quisiteur
en France,
scélérat
reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans son ministère une apparence de zèle, qui eût excusé ses fureurs aux yeux des simples; mais c'était un apostat qui conduisait avec lui une femme perdue; et, pour mettre le comble à l'horreur de son ministère, cette femme était elle-même hérétique. C'est ce que rapportent *Matthieu Paris* et *Mousk*, et ce qui est prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *S^t Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ses fonctions d'inquisiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne et en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une secte nouvelle qui infectait secrètement ces provinces. Ce monstre fit brûler, sur ce prétexte, quiconque étant sans crédit, et étant suspect, ne voulut pas se racheter de ses persécutions. Le peuple, souvent bon juge de ceux qui imposent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (a) Il fut enfin reconnu: ses iniquités

(a) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux sodomites et aux hérétiques.

et ses infamies furent publiques; mais ce qui vous indignera, c'est qu'il ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle; et ce qui pourrait encore vous indigner, c'est que le jésuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans son histoire de France.

C'est donc ainsi que l'inquisition commença en Europe: elle ne méritait pas un autre berceau. Vous sentez assez que c'est le dernier degré d'une barbarie brutale et absurde, de maintenir, par des délateurs et des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela est presque aussi contradictoire que d'attirer à soi les trésors des peuples et des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit et qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquisition en Espagne et ailleurs, et jusqu'à quel excès la barbarie et la rapacité de quelques hommes ont abusé de la simplicité des autres.

C H A P I T R E L X I I I .

Etat de l'Europe, au treizième siècle.

Anarchie en Allemagne. **N**OUS avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes et d'argent, et ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Frédéric II*. Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus

publics attachés à l'Empire ; de sorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur *Ottocare* qui l'avait enlevée à la maison de *Bavière*. 1273.

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'est aussi dans ce temps-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour se défendre des invasions des seigneurs. Les villes anféatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunsvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante, dispersée dans plusieurs Etats différens. Les Austrègues s'établissent ; ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux et des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, et sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election
de Rodolphe
de Hab-
sbourg.

Tous les seigneurs allemands, pour être plus puissans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes et les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans Etats considérables. C'était un seigneur suisse, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare*, roi de Bohême, qui depuis, pressé de lui rendre hommage, répondit qu'il ne lui devait rien, et qu'il lui avait payé ses gages. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison long-temps la plus florissante de l'Europe, et qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que *Charlemagne*. Cette puissance fut long-temps à se former; et sur-tout à la fin de ce treizième siècle, et au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que *S^t Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades, qui causa les malheurs, et qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ses expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de *S^t Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'Eglise gallicane, ses quatre grands bailliages auxquels ressortissaient les jugemens de ses vassaux, et qui sont l'origine du parlement de Paris; ses réglemens et sa fidélité sur les monnaies; tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I* aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjuga l'Ecosse, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit, à la fin de son règne.

Nous donnerons un article particulier et

plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent presque tous les rois.

La papauté fut, vers le treizième siècle, dans le même état où elle était depuis si long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, et à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de S^t Pierre, et dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes, et jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea solennellement à Rome les démêlés du roi de Portugal et de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283, le pape *Martin VI* déposa le roi d'Aragon, et donna ses Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne et la Corse à un autre roi d'Aragon, *Jacques*, surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard* : „ Vous devez savoir que c'est à „ nous à donner un roi à l'Ecosse, qui a „ toujours de plein droit appartenu et appartient encore à l'Eglise romaine; que si vous „ y prétendez avoir quelque droit, envoyez „ nous vos procureurs, et nous vous rendrons „ justice,

» justice , car nous réservons cette affaire à
 » nous. »

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau* , successeur du premier prince de la maison d'*Autriche* , fils de *Rodolphe* , ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface* , apprenant l'élection d'*Albert* , écrit aux électeurs : » Nous vous ordonnons 1298.
 » de dénoncer qu'*Albert* , qui se dit roi des
 » Romains , comparaisse devant nous pour
 » se purger du crime de lèse-majesté , et de
 » l'excommunication encourue. »

On fait qu'*Albert d'Autriche* , au lieu de comparaître , vainquit *Nassau* , le tua dans la bataille auprès de Spire , et que *Boniface* , après lui avoir prodigué les excommunications , lui prodigua les bénédictions , quand ce pape eut besoin de lui contre *Philippe le 1303,
 bel*. Alors il supplée , par la plénitude de sa puissance , à l'irrégularité de l'élection d'*Albert* ; il lui donne dans sa bulle le royaume de France , qui de droit appartenait , dit-il , aux empereurs. C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches , et emploie à ses fins le sacré et le profane. (a)

(a) Voyez le chapitre de *Philippe le bel*.

D'autres têtes couronnées se foumettaient à la juridiction papale. *Marie*, femme de *Charles le boiteux*, roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape et ses cardinaux, et le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

Papes
donnent
presque
tous les
royaumes

L'an 1329, *Christophe*, roi de Danemarck, ayant été déposé par la noblesse et par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie et d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, et non de l'Empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, et dont il reconnaissait la juridiction temporelle sur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, résidant à Avignon; mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, et répondit qu'il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII*, une pareille déférence. Au reste il est assez connu que ce

pontife institua le jubilé, et ajouta une seconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour signifier les deux puissances. *Jean XXII* les surmonta depuis d'une troisième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que faisait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

On passa, dans ce treizième siècle, de l'igno-
 rance sauvage à l'ignorance scolastique. *Albert*,
 surnommé *le grand*, enseignait les principes
 du chaud, du froid, du sec et de l'humide. Il enseignait aussi la politique suivant *les règles de l'astrologie et de l'influence des astres*, et la morale suivant *la logique d'Aristote*.

Science
 scola-
 stique, pire
 que la plus
 honteuse
 ignorance.

Souvent les institutions les plus sages ne furent dues qu'à l'aveuglement et à la faiblesse. Il n'y a guère dans l'Eglise de cérémonie plus noble, plus pompeuse, plus capable d'inspirer la piété aux peuples, que la fête du saint Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguste. Cependant qui fut la cause de cet établissement ? une religieuse de Liège, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut ensuite une révélation qui lui apprit que la lune signifiait l'Eglise ; et le trou, une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, composa avec elle l'office du saint Sacrement ; la fête s'en établit.

1264.

à Liège, et *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Eglise. (1)

Au douzième siècle, les moines noirs et les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu-près comme les factions bleues et vertes partagèrent les esprits dans l'empire romain. Ensuite, lorsqu'au treizième siècle les mendiants eurent du crédit, les blancs et les noirs se réunirent contre ces nouveaux venus, jusqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'est élevée contre eux tous. Les études des scolastiques étaient alors, et sont demeurées presque jusqu'à nos jours des systèmes d'absurdités, tels que, si on les imputait aux peuples de la *Trapobane*, nous

(1) Cette solennité fut long-temps en France une source de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres et de bâtons les protestans à tendre leurs maisons, à se mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guises*, employèrent souvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaisie de la populace; ce qui est arrivé plus souvent qu'on ne croit dans d'autres circonstances et chez d'autres nations. Pendant plus d'un siècle, il n'y a pas eu d'année où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A présent elle n'a plus d'autre effet que d'embarasser les rues, et de nourrir dans le peuple le fanatisme et la superstition. En Flandre, et à Aix en Provence, la procession est accompagnée de mascarades et de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux, que des évolutions d'encensoirs assez plaisantes, et quelques enfans de la petite bourgeoisie qui courent les rues masqués en *saints Jeans*, en *Magdelènes*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* sur l'échafaud, en 1766, était d'avoir passé, un jour de pluie, le chapeau sur la tête, à quelques pas d'une de ces processions.

croirions qu'on les calomnie. On agitait si DIEU peut produire la nature universelle des choses, et la conserver, sans qu'il y ait des choses; si DIEU peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui est fait non fait, changer une femme en fille; si chaque personne divine peut prendre la nature qu'elle veut; si DIEU peut être scarabée et citrouille; si le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'essence, ou par l'attribut, naturellement ou librement? Et les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'angélique, l'irréfragable, le folennel, l'illuminé, l'universel, le profond.

C H A P I T R E L X I V.

De l'Espagne, aux douzième et treizième siècles.

QUAND le *Cid* eut chassé les musulmans Le Cid. de Tolède et de Valence, à la fin du onzième siècle, l'Espagne se trouvait partagée entre plusieurs dominations. Le royaume de Castille comprenait les deux Castilles, Léon, la Galice et Valence. Le royaume d'Aragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalousie, une partie de la Murcie, Grenade, appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone

qui faisaient hommage aux rois d'Aragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer, au commencement du douzième siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, et qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, et la disputer aux Maures, que la voir envahie par des croisés.

1114. *Alfonse*, surnommé *le batailleur*, roi d'Aragon et de Navarre, prit sur les Maures Saragosse, qui devint la capitale d'Aragon, et qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

1147. Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonse de Portugal*, pour le distinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, et le reste du Portugal, mais non les Algarves.

1149. Il gagna plusieurs batailles, et se fit enfin roi de Portugal.

Cet événement est très-important. Les

rois de Castille alors se disaient encore empereurs des Espagnes. *Alfonse*, comte d'une partie du Portugal ; était leur vassal quand il était peu puissant ; mais dès qu'il se trouve maître par les armes d'une province considérable, il se fait souverain indépendant. Le roi de Castille lui fit la guerre comme à un vassal rebelle ; mais le nouveau roi de Portugal soumit sa couronne au saint-siège, comme les Normands s'étaient rendus vassaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonse* et à sa postérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape *Alexandre III* 1147. confirme ensuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états de Portugal assemblés à Lamégo, sous *Alfonse*, pour établir les lois de ce royaume naissant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III*, qui donnait la couronne à *Alfonse* : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance ; c'est donc encore une nouvelle preuve de l'usage et des préjugés de ces siècles. Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes, sans la permission du pape ; et le fondement de toute l'histoire du moyen âge est toujours que les papes se

Grande
preuve
que les
papes
donnaient
les royaumes.

croient seigneurs fuzerains de tous les États , sans en excepter aucun , en vertu de ce qu'ils prétendent avoir succédé seuls à JESUS-CHRIST : et les empereurs allemands , de leur côté , feignaient de penser , et laissaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembrements de leur empire , parce qu'ils prétendaient avoir succédé aux *Césars*. Cependant les Espagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts , et les musulmans étaient chassés de ce continent ; mais il fallait de l'union , et les chrétiens d'Espagne se faisaient presque toujours la guerre. Tantôt la Castille et l'Aragon étaient en armes l'une contre l'autre , tantôt la Navarre combattait l'Aragon : quelquefois ces trois provinces se faisaient la guerre à la fois ; et dans chacun de ces royaumes il y avait souvent une guerre intestine. Il y eut de suite trois rois d'Aragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre dont les musulmans occupaient le reste. *Alfonse le batailleur* , qui mourut en 1134 , fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'esprit du temps , et du mauvais gouvernement , par le testament de ce roi , qui laissa ses royaumes aux chevaliers du Temple , et à ceux de Jérusalem. C'était ordonner des guerres civiles par sa dernière

volonté. Heureusement ces chevaliers ne se mirent pas en état de soutenir le testament. Les Etats d'Aragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire*, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, et évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, et le pape *Innocent II* lui donna une dispense pour se marier.

Prêtre évêque, marié, et roi par dispense du pape.

La Navarre, dans ses secousses, fut divisée de l'Aragon, et redevint un royaume particulier qui passa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel*, et à la maison de France, ensuite tomba dans celle de *Foix* et d'*Albret*, et est absorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne.

1134.

Pendant ces divisions les Maures se soutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incursions donnèrent naissance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, assez puissans pour fournir aux frais de la défense de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec plusieurs écuyers, qui combattirent en portant le scapulaire. Bientôt après se forma cet ordre qui n'est plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut se marier une fois, et qui ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne.

1158.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours , et les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197 , un roi de Navarre , nommé dom *Sanche* , persécuté par les Castillans et les Aragonois , fut obligé d'aller en Afrique implorer le secours du miramolin de l'empire de Maroc ; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorsqu'autrefois l'Espagne entière était réunie sous le roi dom *Rodrigue* , prince peut-être incontinent , mais brave , elle fut subjuguée en moins de deux années ; et maintenant qu'elle était divisée entre tant de dominations jalouses , ni les miramolins d'Afrique , ni le roi maure d'Andalousie , ne pouvaient faire des conquêtes. C'est que les Espagnols étaient plus aguerris , que le pays était hérissé de forteresses , qu'on se réunissait dans les plus grands dangers , et que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

1200. Enfin , toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique , qui tombaient sur eux.

Le miramolin *Mahomed - ben - Joseph* avait passé la mer avec près de cent mille combattans , au rapport des historiens qui ont presque tous exagéré ; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne , et de ceux qu'ils tuent , et des

tréfors qu'ils étalent , et des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin , fortifié encore des Maures d'Andalousie , s'assurait de conquérir l'Espagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Castille , d'Aragon , de Navarre , se réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les défilés de la montagne Noire , (a) sur les confins de l'Andalousie et de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Castille , *Alfonse le noble* , et portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un fabre dans une main , et l'Alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent ; et cette journée se célèbre encore tous les ans à Tolède , le 16 juillet ; mais la victoire fut plus illustre qu'utile. Les Maures d'Andalousie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique , et celle des chrétiens se dissipa bientôt.

Presque tous les chevaliers retournaient chez eux , dans ce temps-là , après une bataille. On savait se battre , mais on ne savait pas faire la guerre ; et les Maures avaient encore moins cet art que les Espagnols. Ni chrétiens ni musulmans n'avaient

(a) La Sierra Morena.

de troupes continuellement rassemblées sous le drapeau.

L'Espagne, occupée de ses propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Aragon, *Pierre II*, fut obligé de secourir ses vassaux du Languedoc et du pays de Foix, qu'on opprimait sous prétexte de religion ; et comment il mourut en combattant *Montfort*, le ravisseur de son fils et le conquérant du Languedoc. Sa veuve, *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cause de ce fils devant le pape *Innocent III*, et le supplia d'user de son autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Aragonois, et *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours usé ainsi de leur autorité, ils eussent été les législateurs de l'Europe.

Premier
roi d'Ara-
gon à qui
on fait ser-
ment.
1238.

Ce même roi *Jacques* est le premier des rois d'Aragon, à qui les états aient prêté serment de fidélité. C'est lui qui prit sur les Maures l'île de Majorque ; c'est lui qui les chassa du beau royaume de Valence, pays favorisé de la nature, où elle forme des hommes robustes, et leur donne tout ce qui

peut flatter leurs sens. Je ne fais comment tant d'historiens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, et qu'il en sortait plus de cinquante mille mahométans. Comment une si petite ville pouvait-elle contenir tant de monde ?

Ce temps semblait marqué pour la gloire de l'Espagne et pour l'expulsion des Maures. Le roi de Castille et de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, résidence de leurs premiers rois, ville fort supérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une superbe mosquée, et tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troisième du nom, asservit encore les musulmans de Murcie. C'est un petit pays, mais fertile, et dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de soie, dont ils fabriquaient de belles étoffes. Enfin, après seize mois de siège, il se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à ses succès. Si l'apothéose est due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison *Ferdinand*, que la France invoque *S^t Louis*. Il fit de sages lois comme ce roi de France ; il établit comme lui de nouvelles juridictions. C'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille, qui subsista toujours depuis lui.

1252. Il eut pour ministre un *Ximenès*, archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui, dans le temps suivant, a été régent de Castille.

Etats
d'Aragon
égaux au
roi.

La Castille et l'Aragon étaient alors des puissances : mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus ; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs, en Espagne plus qu'ailleurs, referraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonois se souviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des Etats : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y señor, con tal que guardéis nuestros fueros, se no, no.* „ Nous qui „ sommes autant que vous, et qui pouvons „ plus que vous, nous vous faisons notre roi, „ à condition que vous garderez nos lois, „ sinon, non. „

Le grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, et qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les états, et de présider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilège.

La Castille n'avait guère moins de droits, et les états mettaient des bornes au pouvoir

souverain. Enfin, on doit juger que dans des pays où il y avait tant de seigneurs, il était aussi difficile aux rois de dompter leurs sujets que de chasser les Maures.

Alfonse X, surnommé *l'astronome* ou *le sage*, Justification d'Alfonse le sage. fils de S^t *Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette pensée triviale serait juste, si *Alfonse* avait négligé les affaires pour l'étude; mais c'est ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'esprit qui en avait fait un grand philosophe en fit un très-bon roi. Plusieurs auteurs l'accusent encore d'athéisme, pour avoir dit que s'il avait été du conseil de DIEU, il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres. Ces auteurs ne font pas attention que cette plaisanterie de ce sage prince tombait uniquement sur le système de *Ptolomée*, dont il sentait l'insuffisance et les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les sciences; et l'université de *Salamanque*, établie en cette ville par son père, n'eut aucun personnage qui l'égalât. Ses tables alfonlines sont encore aujourd'hui sa gloire, et la honte des princes qui se font un mérite d'être ignorans; mais aussi il faut avouer qu'elles furent dressées par des Arabes.

Les difficultés dans lesquelles son règne fut embarrassé n'étaient pas, sans doute, un

effet des sciences qui rendirent *Alfonse* illustre, mais une suite des dépenses excessives de son père. Ainsi que S^t *Louis* avait épuisé la France par ses voyages, S^t *Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Castille par ses acquisitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de S^t *Ferdinand*, il fallut que son fils résistât à la Navarre et à l'Aragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philosophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'Empire ne le demandassent pour empereur; et s'il ne le fut pas, si *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à sa place, il ne faut, me semble, l'attribuer qu'à la distance qui séparait la Castille de l'Allemagne. *Alfonse* montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Castille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y est encore un des fondemens de la jurisprudence. Il dit dans ces lois que le despote arrache l'arbre, et que le sage monarque l'ébranche.

Lois
d'Alfonse le
sage.

1283. Ce prince vit dans sa vieillesse son fils, dom *Sanche III*, se révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un second mariage, et prétendit, du vivant de son père, se faire déclarer son héritier, à l'exclusion des petits-
fils

filz du premier lit. Une assemblée de factieux, sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de lois, et que presque tout se décidait suivant l'occurrence des temps et le caprice des hommes.

Alfonse le sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguier avec les mahométans contre un fils et des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonse X*, passa la mer. L'africain et le castillan se virent à Zara, sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite et le secours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Castille : *Je vous traite ainsi, dit-il, parce que vous êtes malheureux, et je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois et de tous les pères.* *Alfonse* combattit son fils, et le 1283. vainquit; ce qui prouve encore combien il était digne de régner; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de passer dans ses Etats; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonse*,

et usurpateur du trône de ses neveux, régna, et même régna heureusement.

La domination portugaise comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* signifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alfonse le sage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me semble, prouve invinciblement qu'*Alfonse* n'eut jamais à se repentir d'avoir cultivé les sciences, comme le veulent insinuer des historiens qui, pour se donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriser des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonse le philosophe avait oublié si peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape Grégoire X, le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon et de Castille, droit qu'il a transmis à ses successeurs.

Sa maison fut troublée, mais elle s'affermir toujours contre les Maures. Son petit-fils, 1303. *Ferdinand IV*, leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas si difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV*, *Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux seigneurs, qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU,

dans trente jours , et qu'il mourut au bout de ce terme. Il ferait à souhaiter que ce conte fût véritable , ou du moins cru tel par ceux qui pensent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel* , dont nous verrons les excessives sévérités ; prince implacable , et punissant cruellement les hommes, sans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Aragon de son côté se fortifia , comme nous l'avons vu , et accrut sa puissance par l'acquisition de la Sicile.

Les papes prétendaient pouvoir disposer ^{Papes prétendent} du royaume d'Aragon , pour deux raisons ; ^{droit sur} premièrement , parce qu'ils le regardaient ^{l'Aragon.} comme un fief de l'Eglise romaine ; secondement , parce que *Pierre III* , surnommé *le grand* , auquel on reprochait les vêpres siciliennes , était excommunié , non pour avoir eu part au massacre , mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Aragon fut donc transféré par sentence du pape à *Charles de Valois* , petit-fils de S^t *Louis*. Mais la bulle ne put être mise à exécution. La maison d'*Aragon* demeura florissante , et bientôt après les papes , qui avaient voulu la perdre , l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne et la Corse 1294. au roi d'Aragon , *Jacques IV* , dit *le juste* , pour

l'ôter aux Génois et aux Pisans qui se disputaient ces îles ; nouvelle preuve de l'imbécille grossièreté de ces temps barbares.

Alors la Castille et la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Aragon. Les Castellans et les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, et d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France, du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième siècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, et de Boniface VIII.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlemens, (a) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restreints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux

(a) Voyez les chapitres concernant les états-généraux et les tribunaux de parlement.

autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, et à l'extinction de l'ordre des templiers.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de Quel était Boniface. la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII*, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Eglise, et toutes les églises au saint-siège. Les factions *gibeline* et *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partisans des empereurs; et l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* se servaient toujours de ce nom pour se fortifier et pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, et on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin*. La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de *S^t Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, et des français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fief s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Quel était
l'état de
Rome.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit ; ils s'unissaient avec les rois de Sicile , et avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta , et en fut persécuté. Presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du saint-siège* , et de *vicaires de l'Empire*, source nécessaire de guerres civiles , que le respect de la religion ne put jamais tarir, et que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, environ deux siècles après. Le pontificat , du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé *Innocent III*, de la mer Adriatique au port d'Ostie. Il en prétendait le domaine suprême : il possédait quelques villes en propre ; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Eglise universelle leur fournissait , dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé , dans les dispenses , dans les taxes.

Une telle situation devait porter *Boniface* à ménager une puissance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus , et fortifier contre lui les *Gibelins*. Aussi dans le commencement même de ses démêlés avec le roi de France ,

il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouser la petite-fille de *Baudouin*, second empereur de Constantinople dépossédé, et nomma solennellement *Valois* empereur d'Orient; de sorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, et la France; car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces présens que celui de l'empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'*Albert* le possédait en effet.

Boniface
nomme
Charles de
Valois
empereur
d'Orient.
1303.

Le pape, avant sa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicair de l'Empire* en Italie, et principalement en Toscane. Il pensait, puisqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raison nommer les vicaires; aussi *Charles de Valois*, pour lui plaire, persécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'est pourtant précisément dans le temps que *Valois* lui rend ce service, qu'il outrage et qu'il pousse à bout le roi de France, son frère. Rien ne prouve mieux que la passion et l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

Philippe le bel, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, et qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche

de l'Etat, devait contribuer aux besoins de la France sans la permission de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée sous le prétexte d'un secours pour la terre sainte, qui n'était plus secourable, et qui était sous le pouvoir d'un descendant de *Gengis*.

1301 et
1302.

Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier sujet de la querelle. L'entreprise d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit ensuite les esprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans son pays, qui resfortissait alors de la couronne, et le pape aussitôt le fit son légat, à la cour de *Philippe*. Ce sujet, revêtu d'une dignité qui, selon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver son souverain, et le menacer de mettre son royaume en interdit. Un séculier qui se fût conduit ainsi aurait été puni de mort. Il fallut user de grandes précautions pour s'assurer seulement de la personne de l'évêque; encore fallut-il le remettre entre les mains de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

Observation importante.

Vous avez déjà observé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des disputes ou épineuses ou violentes avec les empereurs et les rois, vous verrez durer jusqu'au siècle de *Louis XIV* ces querelles,

querelles , qui font la fuite nécessaire de la forme de gouvernement la plus absurde à laquelle les hommes se soient jamais soumis. Cette absurdité consistait à dépendre chez soi d'un étranger. En effet , souffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs ; ne pouvoir recevoir de subsides des possesseurs de ces fiefs qu'avec la permission de cet étranger , et sans partager avec lui ; être continuellement exposé à voir fermer par son ordre les temples que vous avez construits et dotés ; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats ; c'est-là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement , et sans presque le savoir. Il est clair que si aujourd'hui on venait pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages , celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appesanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer , mais on n'était ni assez sage , ni assez instruit , ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

Déjà , dans une bulle long-temps fameuse , ^{1302 et} l'évêque de Rome , *Boniface VIII* , avait décidé ^{suiv.} qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître , sans permission expresse du souverain pontife.

*Essai sur les mœurs , &c. Tome III. * I*

Philippe, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia; le pape, pour gagner du temps, canonisa S^t *Louis*; et les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier, *Pierre Flotte*, à Senlis; et ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce et de Bithynie en usaient à peu-près de même avec la république romaine; mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel à un souverain imaginaire; il lui dit très-expressément *que le royaume de France était de ce monde, et que celui du pape n'en était pas.*

Témérité
de
Boniface.

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : *sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel.* Un historien judicieux et instruit remarque très-à-propos que ce bref était conservé, à Paris, dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et que l'on a déchiré

le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, et un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut ; que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel.* Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au vatican : ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, et présentées en cérémonie, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes, que si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, et son royaume en interdit ; c'est-à-dire, qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfans, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, et qu'il se prive ainsi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le

pape comptait sur l'imbécillité des hommes ; il espérait que les Français seraient assez lâches pour sacrifier leur roi à la crainte d'être privés des sacremens. Il se trompa : on brûla sa bulle ; la France s'éleva contre le pape , sans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les Etats. Etait-il donc nécessaire de les assembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France ?

On brûle
sa bulle.
1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naissance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; et, s'il ne pouvait réussir , pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confesseur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de sa conduite et de celle de *Philippe*. Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape était épuisé ; les évêques soumis à lui ; de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du saint-siège , portant partout son étendard ; un roi qui confesse ses plus secrètes pensées , ou du moins qui passe pour les confesser à un de ses moines ; et enfin ce confesseur sommé par le pape son maître d'aller rendre compte à Rome de la conscience du roi son pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point ; il fait saisir le temporel de tous les prélats absens. Les états-généraux

Le confes-
seur du roi
va rendre
compte de
la confi-
science de
son péni-
tent en
cour de
Rome.

appellent au futur concile et au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faiblesse : car appeler au pape , c'est reconnaître son autorité ; et quel besoin les hommes ont-ils d'un concile et d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant , et qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections ; aux universités , les grades , le droit d'enseigner , comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles , il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire , le Portugal , la Hongrie , le Danemarck , l'Angleterre , l'Aragon , la Sicile , presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats , et en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche* , ci-devant excommunié par lui , et maintenant son cher fils , et le soutien de l'Eglise. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons 1303.*
par la plénitude de notre puissance.
le royaume de France , qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. *Boniface* et son dataire ne songeaient pas que , si la France appartenait de droit aux empereurs , la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait

pourtant un reste de raison dans cette démence; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou seignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, et que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes et deux cents millions, il est clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface*; mais étant pauvre, et à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de sa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il se joignit à la maison des *Colonnes* qui ne faisaient pas plus de cas que lui des excommunications, et qui quelquefois réprimaient, dans Rome même, cette autorité souvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* passe en Italie sous des prétextes plausibles, lève secrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On surprend le pape dans Anagnie, ville de son domaine, où il était né; on crie, *meure le pape, et vivent les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit sa tiare en tête; et, portant les clefs dans une main, et la croix dans l'autre, il se

Philippe
fait saisir
la per-
sonne du
pape.

présenta avec majesté devant *Colonna* et *Nogaret*. Il est fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains disent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Célestin*. *Boniface* répondit fièrement : *Je suis pape, et je mourrai pape*. Les Français pillèrent sa maison et ses trésors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la justice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laissé leur compatriote et leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chassèrent. *Boniface* alla à 1303. Rome, méditant sa vengeance ; mais il mourut en arrivant. C'est ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, et persécutés chez eux.

Philippe le bel poursuivait son ennemi jusque dans le tombeau. Il voulut faire condamner sa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né son sujet, et qui siégeait dans Avignon, que le procès contre le pape son prédécesseur fût commencé dans les formes. On l'accusait d'avoir engagé le pape *Célestin V*, son prédécesseur, à renoncer à la chaire pontificale ; d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, et enfin d'avoir fait mourir *Célestin*

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, et treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : *ah que de biens nous a faits cette fable du Christ !* qu'il niait en conséquence les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, et qu'on fît brûler ses os par le bûcher. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, et ne fut pas se soustraire à son obéissance. *Clément V* fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Eglise.

La conclusion de toute cette affaire fut que, loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui et son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné

par le successeur de ce pape à passer sa vie en Palestine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter, à la longue, sur un pape. Ils feront ensemble des marchés; mais Rome y gagnera toujours quelque chose; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les souplesses de la cour de Rome: et très-souvent la politique ou la faiblesse du cabinet, la nécessité des conjonctures, les intrigues des moines, rendront la fermeté des parlemens inutile; et cette faiblesse durera jusqu'à ce qu'un roi daigne dire résolument: Je veux briser mes fers et ceux de ma nation.

Philippe le bel, pour se dépiquer, chassa tous les juifs du royaume, s'empara de leur argent, et leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que *Philippe* punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, et le roi fut riche.

1306.
Juifs
chassés.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore sa source dans cet esprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe et l'Asie.

C H A P I T R E L X V I.

*Du supplice des Templiers, et de l'extinction
de cet ordre.*

P A R M I les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes et en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches et la cruauté du guerrier, et l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de S^t Jean, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait, au treizième siècle, de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que

donne l'opulence, et dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, et la malversation 1306.
du conseil du roi *Philippe le bel* dans les monnaies, excita une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie, et on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ses vengeances.

Les premiers accusateurs de cet ordre furent Templiers
accusés.
un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, et *Nozzo de Dei*, florentin, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grâce en les accusant ? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte ; leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octo- 1309.
bre. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre ; il portait de mettre en prison tous les templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement font de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandre, datées de Melun, 1306, par lesquelles il le pria de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers
interrogés

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des fujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents et un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baifait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les

informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante et douze templiers au pape même ; et cent quarante-un de ces accusés, à frère *Guillaume*, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, et le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris ; que le grand-maître, *Jean de Molay*, et *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où est à présent la statue équestre du roi *Henri IV*.

Templiers
brûlés
vifs.
1312.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de plusieurs accusés mêmes, semblent des preuves de leur crime et de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur ! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les templiers la plupart n'articulent

Justifiés.

que de vagues accusations ; secondement , très-peu disent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudissant une religion qui les nourrissait , et pour laquelle ils combattaient ? Troisièmement , que plusieurs d'entre eux , témoins et complices des débauches des princes et des ecclésiastiques de ce temps-là , eussent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Asie et en Europe ; qu'ils en eussent parlé dans des momens de liberté , comme on disait que *Boniface VIII* en parlait ; c'est un emportement de jeunes gens , dont certainement l'ordre n'est point comptable. Quatrièmement , cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient , et qu'on gardait à Marseille , devait leur être représentée : on ne se mit seulement pas en peine de la chercher ; et il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même. Cinquièmement , la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs , et qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps

ont été le partage de la jeuneffe; et ce font de ces vices paffagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, fi tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut auffi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, fi les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le menfonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux font-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers : on leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition des'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuvièmement, foixante et quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire, ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne, que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on

eût accordé la vie à ce grand-maître , et à *Gui* , frère du dauphin d'Auvergne , s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement ; et on ne les brûla que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échafaud , pour avouer les crimes de l'ordre , ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration , qui indigna le roi , leur attira leur supplice ; et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant , en conséquence de la bulle du pape et de leurs grands biens , on poursuivit les templiers dans toute l'Europe ; mais en Allemagne ils furent empêcher qu'on ne fît leurs personnes. Ils soutinrent en Aragon des sièges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de sa seule autorité , dans un consistoire secret , pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Castille et d'Aragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens , et en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France , en Italie , en Angleterre , en Allemagne , aux hospitaliers , nommés alors *chevaliers de Rhodes* , parce qu'ils venaient de prendre cette île sur les Turcs , et l'avaient su garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompense.

Denis,

Denis, roi de Portugal, institua en leur place l'ordre des *chevaliers du Christ*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le bel se fit donner deux cents mille livres, et *Louis Hutin*, son fils, prit encore soixante mille livres sur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles et immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution; car à qui restitue-t-on, sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Eglise; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des pros crits, la honte de se déshonorer

Dépouil-
les parta-
gées.

pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps , qui fait plus d'honneur à la nature humaine , et qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse et de sa révolution , au commencement du quatrième siècle.

Descrip-
tion de la
Suisse. **D**E tous les pays de l'Europe , celui qui avait le plus conservé la simplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue libre , elle n'aurait point de place dans l'histoire du monde ; elle serait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes , qui suivent le sort des royaumes où elles sont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on est quelque chose par soi-même. Un ciel triste , un terrain pierreux et ingrat , des montagnes , des précipices , c'est-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on se disputait la souveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Asie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut sans empereur, des seigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suisse. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie sous la protection de l'Empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques seigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald de s'être soustraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, son fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suisse une principauté pour un de ses enfans. Une partie des terres du pays était de son domaine, comme Lucerne, Zurich et Glaris. Des gouverneurs sévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté helvétique se nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* et *Valtherfurst*. La difficulté de prononcer des noms si respectables, nuit à leur célébrité. Ces trois paysans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald.

Tous les historiens prétendent que, tandis

1307. que cette conspiration se tramait , un gouverneur d'Ury , nommé *Grisler* , s'avisa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible. Il fit mettre , dit-on , un de ses bonnets au haut d'une perche dans la place , et ordonna qu'on saluât le bonnet sous peine de la vie. Un des conjurés , nommé *Guillaume Tell* , ne salua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu , et ne lui donna sa grâce qu'à condition que le coupable , qui passait pour archer très-adroit , abattrait d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. (a) Le père tremblant tira , et fut assez heureux pour abattre la pomme. *Grisler* , apercevant une seconde flèche sous l'habit de *Tell* , demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était destinée* , dit le suisse , *si j'avais blessé mon fils*. Il faut convenir que l'histoire de la pomme est bien suspecte. Il semble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour constant que *Tell* , ayant été mis aux fers , tua ensuite le gouverneur d'un coup de flèche , que ce fut le signal des conjurés , que les peuples démolirent les forteresses.

L'empereur *Albert d'Autriche* , qui voulait punir ces hommes libres , fut prévenu par la

(a) On prétend que ce conte est tiré d'une ancienne légende danoise.

mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, assembla contre eux vingt mille hommes. Les Suisses se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne, au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de Suisses.

1315.
Suisses
vain-
queurs.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se liguait qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses. Ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; et il est à croire qu'ils la conserveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de

richesses , et où les lois sont douces , doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature. Un terrain aride , négligé sous des maîtres trop durs , à été enfin cultivé. La vigne a été plantée sur des rochers. Des bruyères défrichées et labourées par des mains libres , sont devenues fertiles.

Bonheur
de la
Suisse.

L'égalité , le partage naturel des hommes , subsiste encore en Suisse autant qu'il est possible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité absurde et impossible par laquelle le serviteur et le maître , le manoeuvre et le magistrat , le plaideur et le juge seraient confondus ensemble , mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois , et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux si la religion n'avait , dans la suite , divisé ses citoyens que l'amour du bien public réunissait , et si , en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux , ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des temps où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité , la frugalité , la modestie , conservatrices de la liberté , ont

toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis, ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes font leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers, ou à la mer qui les défend. Les hommes font très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.

Nous avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible et malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement et dans l'anarchie; et malgré tant d'abaissement et tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des césars, ni les pontifes s'y rendre absolus.

Voilà depuis *Frédéric II* quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche*. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels et lèvent l'étendard de la liberté. Gènes et Pise font les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs, ni papes.

Transmi-
gration
du siège
papal.

1312.

Le gouvernement municipal prévaut par-tout, et sur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gascon*, aima mieux transférer le saint-siège hors d'Italie, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que disputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; et c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui sous les yeux mêmes des empereurs ont établi, de

siècle

siècle en siècle, leur association au pouvoir suprême, et leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs, ni papes; qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la division. Les factions *guelfe* et *gibeline*, nées des querelles du sacerdoce et de l'Empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasemens. La discorde était par-tout. L'Italie ne faisait point un corps, l'Allemagne en faisait toujours un. Le premier empereur entreprenant qui aurait voulu repasser les monts pouvait renouveler les droits et les prétentions des *Charlemagne* et des *Othon*. C'est ce qui arrive enfin à L'empereur *Henri VII*, de la maison de *Luxembourg*. Il Henri VII descend en Italie avec une armée d'allemands. à Rome. Il vient se faire reconnaître. Le parti *guelfe* 1311. regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *gibelin* le favorise. Il soumet les villes de Lombardie; c'est une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome qui ne voulait ni d'empereur, ni de pape, et qui ne put secouer tout-à-fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ses portes 1313. en vain. Les *Ursins* et le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, secondé du parti des *Colonne*. On se battit long-temps

dans les rues , et un évêque de Liège fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de sang répandu pour cette cérémonie du couronnement , que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* protesta pardevant notaire que le serment par lui prêté , à son sacre, n'était point un serment de fidélité. Les papes osaient donc prétendre que l'empereur était leur vassal.

Maître de Rome , il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes , que tous les princes d'Italie lui payassent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples , séparé alors de celui de Sicile , et cita le roi de Naples à comparaître. Ainsi l'empereur réclame son droit sur Naples. Le pape en était suzerain ; l'empereur se disait suzerain du pape , et le pape se croyait suzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* allait soutenir sa prétention sur *Henri VII* Naples par les armes , quand il mourut empoisonné , à ce qu'on prétend. Un dominicain méla , dit-on , du poison dans le vin consacré.

Les empereurs communiaient alors sous les deux espèces, en qualité de chanoines de Saint-Jean de Latran. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la messe du pape , et les rois de France y auraient été sous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoisonnement sacrilège. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé, et les dominicains obtinrent, trente ans après, du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs, étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore su prévenir les schismes par de sages lois.

Louis de Bavière et *Frédéric le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'autrichien fut vaincu et pris, donna 1322. la couronne au bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII*, élu *Jean XXII*. à Lyon, en 1315. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu soumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait assemblé les cardinaux dans cette ville libre; et après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés

tous , et ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII*.

Ce pape est encore un grand exemple de ce que peut le simple mérite dans l'Eglise ; car il faut , sans doute , en avoir beaucoup pour parvenir de la profession de savetier au rang dans lequel on se fait baiser les pieds.

Il est au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'esprit que leur origine était plus basse aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII* , ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs , non-seulement le denier de S^t *Pierre* , que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck , de Norvège et de Pologne. Il demandait si souvent et si violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage, fut la taxe apostolique des péchés ; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité ; et les hommes, assez méchants pour commettre ces péchés, furent assez fots pour les payer. Mais être à Lyon , et n'avoir que peu de crédit en Italie , ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il siégeait à Lyon , et que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne , l'Italie se perdait et pour l'empereur et pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis* , ne pouvant les abaisser , feignait de les protéger , et leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *gibelins* : comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde* , éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France , il pouvait , sans rien risquer , donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles , le privant , dit-il , de tous ses biens meubles et immeubles.

Jean XXII
dépose
l'empereur
Louis de Bavière.

L'empereur , ainsi déposé , se hâta de marcher vers l'Italie , où celui qui le déposait n'osait paraître ; il vint à Rome , séjour toujours passager des empereurs , accompagné de *Gastracani* , tyran de Luques , ce héros de *Machiavel*.

1327.

Ludovico Monaldesco , natif d'Orviette , qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de son temps , dit qu'il se ressouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. Le peuple chantait , dit-il , vivent DIEU et l'empereur ; nous sommes délivrés de la guerre , de la famine et du pape. Ce trait ne vaut la peine

Auteur
âgé de 115
ans.

1328.

d'être cité que parce qu'il est d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une assemblée générale, semblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* et de ses enfans. Ce parlement se tint dans la place de Saint-

Louis de Bavière dépose le pape et le condamne à mort.

Pierre. Des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y assistèrent en foule. L'empereur, assis sur un trône, au haut des degrés de l'église, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin: *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors, qui se nomme le pape Jean?*

1328. Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce et de l'Empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, et le fit asseoir sous le dais, à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de

bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus ferré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Cordeliers
brûlés.
1318.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, et enfin *Jean* se rétracta.

Jean XXII
hé

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres césars allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, et ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un

1344. empereur et d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays, et que le pape, éloigné de Rome, et tirant peu de secours de l'Italie, laissa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, si on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il est clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette somme au tiers, ce serait encore beaucoup. Aussi la papauté n'avait jamais tant valu à personne; mais aussi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, et si chèrement.

Pape Jean
XXII très-
riche, et
pour-
quoi.

Il s'était attribué la réserve de toutes les prébendes, de presque tous les évêchés, et le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réserves celui de prévenir presque toutes les élections, et de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât sept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, et toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les dispenses et pour les péchés furent inventées et rédigées de son temps. Le livre de ses taxes a été imprimé plusieurs fois depuis le seizième siècle, et a mis au jour des infamies plus ridicules et plus odieuses tout ensemble que tout ce qu'on raconte de l'insolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (a)

(a) Voyez le Dictionnaire philosophique.

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

La malheureuse reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse de céder Avignon au pape *Clément VI* pour quatre-vingts mille florins d'or qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence et le Dauphiné, et oubliait le séjour orageux de Rome. 1348.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur et de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, et vulgairement *Cola*, homme né fanatique et devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, et donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ses

Rome
veut toujours être
libre.

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, et assassiné.

130 SUITE DE L'ÉTAT OU ÉTAIENT , &c.

odes ou *canzoni* ; il dépeint Rome échevelée et les yeux mouillés de larmes , implorant le secours de *Rienzi*.

*Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.*

Ce tribun s'intitulait , *sévère et clément libérateur de Rome , zéléteur de l'Italie , amateur de l'univers*. Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunal passa plus vite que le sénat et le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracques* , finit comme eux : il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes , par les troubles de l'Italie , par la stérilité de son territoire , et par le transport de ses manufactures à Gènes , à Pise , à Venise , à Florence. Les pèlerinages seuls la soutenaient alors. Le grand jubilé sur-tout , institué par *Boniface VIII* de siècle en siècle , mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI* , attirait à Rome une si prodigieuse foule , qu'en 1350 on y compta deux cents mille pèlerins. Rome , sans empereur et sans pape , est toujours faible , et la première ville du monde chrétien.

C H A P I T R E L X I X.

De Jeanne , reine de Naples.

Nous avons dit que le siège papal acquit Avignon de *Jeanne d'Anjou* et de *Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, et sur-tout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de France; l'île de Sicile, par celle d'Aragon. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés : mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune, ni entre elles; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples, *Robert*, avait avant de mourir marié sa petite-fille *Jeanne*, son héritière, à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef. *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari

Crimes et
malheurs
de la belle
Jeanne,
reine de
Naples.

de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine et la discorde entre les deux époux.

Les troubles de sa maison commentent par un moine.

Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie.

Louis, prince de Tarente, prince du sang, qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise*, sa domestique, si attachée

1346.
Mari de *Jeanne* étranglé.

à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse, dans l'anti-chambre de sa femme, et presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres; on laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse, au bout de l'an, le prince de Tarente, accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, et elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à

Jeanne qu'il vengerait la mort de son frère sur elle et sur ses complices. Il marcha vers Naples par Venise et par Rome, et fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome, devant ce tribun, *Cola Rienzi* qui, dans sa puissance passagère et ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal, comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, et en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, faisant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du sang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il poursuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec son nouvel époux dans ses Etats de Provence. Mais ce qui est bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu austère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira sur ses peuples autant de calamités que sur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon

1347.

Mari de
Jeanne
vengé.

Jeanne
vend
Avignon
au pape.

dont elle était souveraine ; elle lui abandonne sa ville et son territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant 1348. qu'on négocie ce sacrifice, elle plaide elle-même sa cause devant le consistoire, et le consistoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire sortir de Naples le roi de Hongrie, stipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'est pas venu pour vendre le sang de son frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part satisfait. L'esprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de générosité.

*Jeanne se
remarie
souvent.*

1376.

La reine, chassée par son beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit son second mari, et jouit seule du gouvernement quelques années. Elle épousa un prince d'Aragon qui mourut bientôt après. Enfin, à l'âge de quarante-six ans, elle se remarie avec un cadet de la maison de *Brunswick*, nommé *Othon*. C'était choisir plutôt un mari qui pût lui plaire, qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo*, son cousin, seul reste alors de la première maison de France *Anjou* à Naples ; ces princes se nommaient ainsi, parce que la ville de *Durazzo*, conquise par eux sur les Grecs, et enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été leur apanage : elle reconnut ce *Durazzo* pour son

héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, et le grand schisme d'Occident, hâtèrent la mort malheureuse de la reine.

Déjà éclataient les suites sanglantes de ce schisme dont nous parlerons bientôt. *Brigano*, qui prit le nom d'*Urbain VI*, et le comte de Genève, qui s'appela *Clément VII*, se disputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui résidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de sa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à 1380. condition que son neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépose la reine *Jeanne*; et pour mieux assurer la principauté de Capoue à sa famille, il donne tous les biens de l'Eglise aux principales maisons napolitaines.

Jeanne déposée par un pape.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or et l'argent des églises fut employé à lever une armée. La reine ne peut être secourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choisi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France, aussi du nom d'*Anjou*; elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre sa bienfaitrice, et pour disputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliène encore ses sujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape et *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunswick* rassemble à la hâte quelques troupes ; il est défait et prisonnier.

Durazzo entre dans Naples : six galères que la reine avait fait venir de son comté de Provence, et qui mouillaient sous le château de l'œuf, lui furent un secours inutile. Tout se faisait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'usurpateur. Ce prince, pour colorer sa barbarie, se déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il consulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à son premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *S^t Louis* !

Jeanne
étouffée.
1382.

La postérité, toujours juste quand elle est éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de son premier mari fut plutôt l'effet de sa faiblesse que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice.

injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V*, son frère, et appauvrit la France, pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, et pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille, sans succès et sans gloire, sans parti et sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or.

Du retour du saint-siège d'Avignon à Rome.

De sainte Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les dissensions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous *Charles IV de Luxembourg*, roi de

*Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * M*

1356. Bohême, petit-fils de *Henri VII*. Il fit à Nuremberg cette fameuse constitution qu'on appelle bulle d'or, à cause du sceau d'or qu'on nommait *bullā* dans la basse latinité. On voit aisément par-là pourquoi les édits des papes sont appelés bulles. Le style de cette charte se ressent bien de l'esprit du temps. Le juriconsulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apostrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des sept électeurs est nécessaire pour s'opposer aux sept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terrestre, de *Pompée* et de *César*. On assure que l'Allemagne est fondée sur les trois vertus théologiques, comme sur la Trinité.

Solennité de la bulle d'or.

Cette loi de l'Empire fut faite en présence et du consentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois assistèrent à ces assemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France et en Allemagne. On fait que les électeurs furent alors fixés au nombre de sept. Les archevêques de Maïence, de Cologne et de Trèves, en possession depuis

long-temps d'élire des empereurs, ne souffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'aussi puissans, partageassent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électors? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un Etat séparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection? On en voit la raison: *Charles IV* était roi de Bohême, et *Louis de Bavière* avait été son ennemi.

On dit dans cette bulle composée par *Bartole*, que les sept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps: tous les témoignages antérieurs du treizième siècle et du douzième font voir que jusqu'au temps de *Frédéric II*, les seigneurs et les prélats possédant les fiefs élisaient l'empereur; et ce vers d'*Hoved* en est une preuve manifeste:

Origine
des sept
électeurs.

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des seigneurs et du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissans; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité

avait élu ; enfin , comme ces officiers étaient au nombre de sept , ils s'attribuèrent , à la mort de *Frédéric II* , le droit de nommer leur maître , et ce fut la seule origine des sept électeurs.

Origine
des char-
ges de
l'Empire.

Auparavant , un maître-d'hôtel , un écuyer , un échançon étaient des principaux domestiques d'un homme ; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'empire romain , en échançons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France ; son panetier , son échançon devinrent grands panetiers , grands échançons de France , quoiqu'assurément ces officiers ne servissent ni pain , ni vin , ni viande à l'Empire et à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires , de maréchaux , de grands veneurs , de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité
impériale,
suprême
et vaine.

Au reste , la dignité impériale , qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle , ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques , tous trois archi-chanceliers , y parurent avec les sceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne ; Cologne , ceux

d'Italie ; Trèves, ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie, qui était à la maison de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, et le cardinal d'*Albe* prit la place au-dessus de lui; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez combien ces usages ont changé; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité: nos chanceliers ont long-temps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

Dauphin
de France
précédé
par un
cardinal.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain

de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science et pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous.*

Charles IV
servi par
des souve-
rains,
mais ne
peut cou-
cher à
Rome.

Pour donner quelque idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice ; et que le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape
1346. *Clément VI*, avant d'être élu, que s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du saint-père ; et il y a encore une lettre

de lui au cardinal *Colombier* , doyen du sacré collège, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan et de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages et dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* et ensuite les *Othon* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, et qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas*, roi de Bohême.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France et l'empereur avaient perdu presque en même temps l'usage de la raison. D'un côté, *Charles VI*, par le dérangement de ses organes,

Venceslas
et le roi
Charles VI
malades
du cer-
veau en
même
temps.

causait celui de la France ; de l'autre, *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens défolèrent la France en son nom ; mais les barons de Bohême
 1393. enfermèrent *Venceslas*, qui se sauva un jour
 1400. tout nu de la prison, et les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent, inutile, dissipateur et indigne.*

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limoufin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le saint-siège à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la
 Les papes rétablirent enfin leur cour à Rome. république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était ligüée avec Bologne ; *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur

immédiat

immédiat de Bologne , ne se borna pas à se venger par des censures. Il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder , et mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife réfidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment , dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts , on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape S^{te} *Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations , mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solennellement , et avoir reçu de lui , à son mariage, un anneau et un diamant. *Pierre de Capoue*, son confesseur , qui a écrit sa vie , avait vu la plupart de ses miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme , avec une petite barbe au menton; et cette figure , en laquelle elle fut subitement changée , était celle de JESUS-CHRIST même.* Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de S^{te} *Brigitte*, née en Suède, mais établie à Rome , et à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes; divisées sur tout le reste , se réunirent pour ramener le pape à

*Sainte
Catherine
de Sienne,
et sainte
Brigitte.*

Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, et le saint-siège fut transféré d'Avignon à Rome, au bout de soixante-douze ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissensions.

CHAPITRE LXXI.

Grand schisme d'Occident.

Etats du
saint-siège **L**E saint-siège ne possédait alors que le patrimoine de *S^t Pierre* en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe et d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'Empire ou du siège papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple et le clergé de l'élection des pontifes, et depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des

voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au temps dont je parle, que seize cardinaux, onze français, un espagnol et quatre italiens. Le peuple romain, malgré son goût pour la liberté, malgré son aversion pour ses maîtres, voulait un pape qui résidât à Rome parce qu'il haïssait beaucoup plus les ultramontains que les papes, et sur-tout parce que la présence d'un pontife attirait à Rome des richesses. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs 1378. épouvantés nommèrent pour pape *Brigano*, évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, et dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux et farouche, et par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara dans un consistoire qu'il ferait justice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le Sage* et *Edouard III*. Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit *qu'il avait menti*; et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

Emportemens du pape *Urbain VI*.

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme

On en élit un autre.

si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens. On promet la tiare à chaque italien en particulier, et ensuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII*. Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome et l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs et d'*antechrists*; ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile, et d'une guerre de religion. Des troupes gasconnes et bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent: mais bientôt le peuple romain, se ralliant contre eux, les extermine dans ses murs, et on y égorge tout

1379.

Excommunication et guerre civile.

ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *S^t Pierre* sur ses drapeaux. Les *Clémentins* furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en déposséda la reine *Jeanne*, protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des succès divers, et une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin, *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape et de tenir la bride de son cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. *Urbain* fut gardé quelque temps prisonnier

Urbain
prison-
nier : ses
vengean-
ces exéc-
rables.

à Naples , négociant continuellement avec son vassal , et traité tantôt avec respect , tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison , et se retira dans la petite ville de Nocéra. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux et quelques évêques , lassés de son humeur farouche , et plus encore de ses infortunes , prirent dans Nocéra des mesures pour le quitter , et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain* , informé de leur dessein , les fit tous appliquer en sa présence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples , et de se retirer dans la ville de Gènes qui lui envoya quelques galères , il traîna à sa suite ces cardinaux et ces évêques estropiés et enchaînés. Un des évêques , demi-mort de la question qu'il avait soufferte , ne pouvant gagner le rivage assez tôt au gré du pape , il le fit égorger sur le chemin. Arrivé à Gènes , il se délivra par divers supplices de cinq de ces cardinaux prisonniers. Les *Caligula* et les *Néron* avaient fait des actions à peu-près semblables ; mais ils furent punis , et *Urbain* mourut paisiblement à Rome. Sa créature et son persécuteur , *Charles de Durazzo* , fut plus malheureux , car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point , il y fut assassiné.

1389.

Après la mort d'*Urbain* , cette guerre civile

paraissait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le schisme se perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbanistes* élurent *Perin Tomafel* ; et ce *Perin Tomafel* étant mort , ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément* , mort en 1394 , *Pierre Luna* , aragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati* ; et *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains , qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chassèrent *Méliorati* , après bien du sang répandu , quoiqu'ils le reconnussent pour pape ; et les Français , qui avaient reconnu *Pierre Luna* , l'assiégèrent dans Avignon même , et l'y tinrent prisonnier.

Schisme
continue
après
Urbain.

Cependant tous ces misérables se disaient hautement les *vicaires de DIEU* , et les *maîtres des rois* ; ils trouvaient des prêtres qui les servaient à genoux , comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funestes une résolution si sensée qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape : chaque diocèse se gouverna par son évêque : on ne paya point d'annates , on ne reconnut ni réserves ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette administration ,

La France
ne recon-
naît au-
cun pape.

qui dura quelques années, ne subsistât toujours. Mais ces lueurs de raison ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour savoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe, et les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V*. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le vénitien *Corario* porta sa tiare à Gayète, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo*, que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; et *Pierre Luna* transféra son siège à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza*, napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, et s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* et de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Le concile
élit le cor-
faire
Cozza.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, et bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, et la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur et à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Aventures
du
pape
Cozza.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corfaire *Jean XXIII*, seul pape de droit puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, et qu'il avait succédé au pontife élu par le même concile, était encore le seul pape en effet. Mais comme il avait trahi son bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples, *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux, voulut régner à Rome. Il surprit cette malheureuse ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de se sauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était se rendre esclave; il se jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape se voyait assiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigismond*, qui était descendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigismond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaissement des papes, et était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propose à l'empereur une ligue et un concile; la ligue pour chasser l'ennemi commun, le concile pour affermir son droit au pontificat. Ce concile était même devenu nécessaire. Celui de Pise l'avait

indiqué au bout de trois ans. *Sigismond* et *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Constance; mais *Lancelot* opposait ses armes victorieuses à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape et l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans dans des douleurs aiguës et subites; et l'usage du poison passait alors pour fréquent.

Jean XXIII, défait de son ennemi, n'avait plus que l'empereur et le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait; et tous ceux qui avaient droit d'y assister, se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

C H A P I T R E L X X I I .

Concile de Constance.

SUR le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Constantin*. *Sigismond* la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise. Le concile de Constance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vassaux de l'Empire. L'empereur y fut presque toujours présent. Les électeurs de Maïence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et de Silésie y assistèrent; vingt-sept ambassadeurs y représentèrent leurs souverains; chacun y disputa de luxe et de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'instrumens, qu'on appelait alors ménétriers, et sept cents dix-huit courtisanes, sous la protection du magistrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces esclaves du luxe et de l'incontinence, que les seigneurs et, dit-on, les pères du concile traînaient après eux. On ne rougissait point de cette coutume; elle était autorisée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez presque tous les peuples de l'antiquité. Au reste l'Eglise de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à soixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, et trois à un docteur.

Préparatifs du concile.

Avant de voir ce qui se passa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler

en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, et en quel état étaient leurs dominations.

Sigismond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, sultan des Turcs. La Hongrie épuisée, et l'Allemagne divisée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en prison, et avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

Etat de
l'Europe,
au temps
du con-
cile.

En France, le malheureux *Charles VI*, tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Aragon, et s'intéressait pour son pape, *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré et avili

ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes ; et il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, maîtresse pourtant encore du château Saint-Ange, et retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, et craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles et de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario*, réfugié à Rimini ; et *Frédéric*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sûreté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'Autriche, l'archevêque de Maïence et le duc de Bourgogne ; et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il

1415. cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* et *Corario*. Il le promit solennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le faisait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi.

Le pape
s'enfuit
du
concile.

Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part, un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance ; et le concile, par le fort des événements, pouvait devenir une assemblée de rebelles. *Sigismond*, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il se saisit des terres du duc d'*Autriche* en Alsace, dans le Tirol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté. Il lui remet

tous

tous les Etats , pour que l'empereur en dispose en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche* , et lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la personne du pape.

Le pontife fugitif est saisi dans Fribourg en Brisgaw , et transféré dans un château voisin. Le pape est pris.
Cependant le concile instruit son procès.

On l'accuse d'avoir vendu les bénéfices et des reliques , d'avoir empoisonné le pape , son prédécesseur , d'avoir fait massacrer plusieurs personnes ; l'impiété la plus licencieuse , la débauche la plus outrée , la sodomie , le blasphème , lui furent imputés ; mais on supprima cinquante articles du procès-verbal , trop injurieux au pontificat. Enfin , en présence de l'empereur , on lut la sentence de déposition. Cette sentence porte que *le concile se réserve le droit de punir le pape pour ses crimes , suivant la justice ou la miséricorde.* Condamné.
29 mai
1415.

Jean XXIII , qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois sur mer et sur terre , n'eut que de la résignation quand on lui vint lire son arrêt dans sa prison. L'empereur le garda trois ans prisonnier dans Manheim , avec une rigueur qui attira plus de compassion sur ce pontife que ses crimes n'avaient excité de haine contre lui.

Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * O

On avait déposé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la fienne ; mais le fier espagnol *Luna*, ne voulut jamais plier. Sa déposition dans le concile n'était pas une affaire ; mais c'en était une de choisir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection ; et le concile représentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Eglise, et un souverain à Rome. Il était juste que les cardinaux, qui sont le conseil du prince de Rome, et les pères du concile, qui avec eux représentent l'Eglise, jouissent tous du droit de suffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, 1417. élurent d'une commune voix *Othon Colonne*, *Martin V.* de cette même maison de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* jusqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea son beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, et les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeusement. Il marcha vers l'église monté sur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin, à pied, tenaient les rênes. Une foule de princes et un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne que les papes portaient depuis environ deux siècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord assemblés pour détrôner un pontife ; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Eglise. C'était sur-tout le but du fameux *Gerson*, et des autres députés de l'université de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Eglise était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue ? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause ; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis ; 3°. qu'on devait disposer selon le droit public des revenus des églises vacantes. 4°. Il défendit inutilement la simonie ; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fussent tonsurés ; 6°. il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont-là les lois qui furent promulguées par l'assemblée la plus solennelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-dessus du pape ; cette vérité était bien claire, puisqu'il lui faisait son procès : mais un concile passe, la papauté reste, et l'autorité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action

vertueuse , beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer , et beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier .* Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit* , docteur de l'université de Paris , à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans , propre frère du roi . Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson* . Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre ; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit* , ni *Jean de Rocha* , aussi cordelier , son apologiste. (1)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance . Les bûchers que le zèle de la religion alluma sont d'une autre espèce .

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus et de Jérôme de Prague.

Esprit de
c'estemps. **T**OUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'histoire générale montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident . Les nations soumises aux Romains étaient

(1) *Jean Hus* , moins coupable , fut brûlé vif ; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres , et les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes .

devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, et les autres l'avaient toujours été. Lire et écrire était une science bien peu commune avant *Frédéric II*; et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grâce en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps. Plus les hommes étaient grossiers, plus la science, et sur-tout la science de la religion, avait donné sur eux au clergé et aux religieux cette autorité naturelle que la supériorité des lumières donne aux maîtres sur les disciples. De cette autorité naquit la puissance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne et dans le Nord qui ne fût souverain; nul en Espagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne disputât les droits régaliens. Presque tout abbé devint prince; et les papes, quoique persécutés, étaient les rois de tous ces souverains. Les vices attachés à l'opulence, et les désastres qui suivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques et des abbés à l'ignorance des laïques. Les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième siècle, cultivèrent cette science qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces universités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les

scandales du reste du clergé ; et l'envie de se signaler les porta à examiner des mystères qui , pour le bien de la paix , devaient être toujours derrière un voile.

Wiclef. Celui qui déchira le voile avec le plus d'empirement fut *Jean Wiclef* ; docteur de l'université d'Oxford. Il prêcha , il écrivit , tandis qu'*Urbain V* et *Clément* désolaient l'Eglise par leur schisme , et publiaient des croisades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps , ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embrassée par beaucoup de seigneurs indignés dès longtemps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome ; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette soumission.

Wiclef fut moins protégé dans sa théologie que dans sa politique. Il renouvela les anciens sentimens proscrits dans *Bérenger*. Il soutint qu'il ne faut rien croire d'impossible et de contradictoire ; qu'un accident ne peut subsister sans sujet ; qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits ; que ces idées monstrueuses étaient capables de détruire le christianisme dans l'esprit de quiconque a conservé une étincelle de raison ; qu'en un mot le pain et le vin de l'eucharistie

demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confession introduite dans l'Occident, les indulgences par lesquelles on vendait la justice de DIEU, la hiérarchie éloignée de sa simplicité primitive. Ce que les Vaudois enseignaient alors en secret, il l'enseignait en public; et, à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestans qui parurent plus d'un siècle après lui, et de plus d'une société établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés et obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle et la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus grossière commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

L'empereur *Charles IV*, législateur de l'Allemagne et de la Bohême, avait fondé une université dans Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudiants, au commencement du quinzième siècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie,

Origine
de la per-
secution
contre
Hus.

et les Bohémiens une seule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, et confesseur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceslas*, obtint de cette reine que ses compatriotes au contraire eussent trois voix, et les Allemands une seule. Les Allemands irrités, se retirèrent; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que se fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef*; il en rejeta constamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les scandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur; enfin contre toute puissance ecclésiastique, que *Wiclef* regardait comme une usurpation. Par-là il se fit de bien plus grands ennemis, mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, et sur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accusa devant le pape *Jean XXIII*, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le concile de Constance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes. Il y fut
 1414. cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fit partir pour venir rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller.

aller. Il y arriva , accompagné de quelques gentilshommes bohémiens et de plusieurs de ses disciples ; et ce qui est très-essentiel , il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur , daté du 18 octobre 1414 , sauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puisse jamais donner , et par lequel l'empereur le prenait sous sa fauve-garde pour son voyage , son séjour , et son retour. A peine fut-il arrivé qu'on l'emprisonna ; et on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife , et fut arrêté comme lui. L'un et l'autre furent gardés quelque temps dans la même prison. (1)

Enfin il comparut plusieurs fois , chargé 1415. de chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer , il n'y

Jean Hus innocent et opiniâtre.

(1) Dans un ouvrage intitulé , *Dictionnaire des hérésies* , par un professeur de morale au collège royal , on a fait l'apologie de *Sigismond* ; il est certain cependant que son sauf-conduit fut violé par les pères du concile , que lui-même s'en plaignit , mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique , ni de venger l'outrage fait à sa personne et à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse , car il ne fut que faible ; les pères du concile furent seuls fourbes et barbares. Une chose assez remarquable , c'est que , dans le dix-huitième siècle , la première chaire de morale qui ait été fondée en France , ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigismond* et du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs , s'ils s'avisèrent de créer une chaire de géométrie , et qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle ?

*Essai sur les mœurs , &c. Tome III. * P*

a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles. Quel docteur , quel écrivain est en sûreté de sa vie, si on condamne au bûcher quiconque dit „ qu'il n'y a qu'une „ église catholique qui renferme dans son sein „ tous les prédestinés; qu'un réprouvé n'est pas „ de cette église ; que les seigneurs temporels „ doivent obliger les prêtres à observer la „ loi; qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire „ de JESUS-CHRIST. „

Etranges
discours
des pères
du
concile.

Voilà quelles étaient les propositions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir sa grâce ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'universel à parte rei, vous ne croyez pas la présence réelle. Quel raisonnement, et de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de *Wiclef*, qui séparent aujourd'hui les protestans de l'Eglise romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles.

Les pères du concile voulaient absolument que *Jean Hus* se rétractât ; et *Jean Hus*, persuadé qu'il avait raison, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compassion, lui dit : » Que vous » coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous sont » faussement attribuées ? Je suis prêt d'ab- » jurer à l'instant toutes sortes d'erreurs, » s'enfuit-il que je les aye tenues ? » *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, et loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffa sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple et ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit et en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître ; mais ayant

Beau témoignage
du Poggio.

appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. » Il parla, dit-il, comme *Socrate*, » et marcha au bûcher avec autant d'alégresse » que *Socrate* avait bû la coupe de ciguë. »

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné, comme *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance; entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible et infame laissa expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, et le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable? (2)

(2) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions; mais

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme accusé de tous les crimes ne perdit que des honneurs ; et que deux hommes accusés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes ?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jusqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de *Jean Hus* et d'*Hiéronyme*. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Des Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand *Sigismond* voulut succéder en Bohême à *Venceslas*, son frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient

Suites de
la cruauté
du
concile.

1419.

le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de *Socrate* furent punis ; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de *Jean Hus*, au contraire, a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés au contraire de la superstition, c'est-à-dire, de la peur et de la sottise.

au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés et déchainés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur sang la cruauté des pères de Constance. *Jean*, surnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigismond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restait, marchait encore à la tête de ses troupes, donnait ses conseils aux généraux, et assistait aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau ; on lui obéit. Ce reste de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigismond*, qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croisades. Ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il effuya ces seize années de désolation.

C H A P I T R E L X X I V .

De l'état de l'Europe, vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.

Républi-
ques chré-
tiennes. **E**N réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de

Venceflas, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense et tumultueuse république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres défunis sont des royaumes, des provinces, des villes libres sous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entraissent. Toutes les parties de la chrétienté se correspondaient même au milieu des discordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si *Sigismond* n'avait pas eu la Bohême et la Hongrie dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Vestphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne possédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'est toujours le même problème à résoudre , comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté , et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours , et dut se flatter alors d'y parvenir. Elle était florissante. La maison de *Savoie* s'agrandissait sans être encore puissante. Les souverains de ce pays , feudataires de l'Empire , étaient des comtes. *Sigismond* , qui donnait au moins des titres , les fit ducs , en 1416. Aujourd'hui ils sont rois indépendans , malgré le titre de feudataires. Les *Viscontis* possédaient tout le Milanais ; et ce pays devint depuis encore plus considérable sous les *Sforzes*.

Florentins.

Les Florentins industrieux étaient recommandables par la liberté , le génie et le commerce. On ne voit que de petits Etats jusqu'aux frontières du royaume de Naples , qui tous aspirent à la liberté. Ce système de l'Italie dure depuis la mort de *Frédéric II* jusqu'aux temps des papes *Alexandre VI* et *Jules II* , ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années se sont passées en factions , en jaloufies , en petites entreprises d'une ville sur une autre , et de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'est l'image de l'ancienne Grèce , mais image barbare. On cultivait les arts , et on conspirait ; mais on ne savait pas combattre comme aux Thermopyles et à Marathon.

Voyez dans *Machiavel* l'histoire de *Castracani*, tyran de Luques et de Pistoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils desseins, heureux ou malheureux, sont l'histoire de toute l'Italie. Lisez la vie d'*Ezzelino*, d'*Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement et très-bien écrite par *Pietro Gerardo*, son contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue, au treizième siècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone et de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait prisonnier, et toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Escala*, s'empara du gouvernement, sur la fin du treizième siècle, et y régna cent années. Cette famille soumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévise, Parme, Brescia, et d'autres territoires. Mais au quinzième siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les *Viscontis*, les *Sforzes*, ducs de Milan, ont passé plus tard et sans retour. De tous les seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reste aujourd'hui que deux ou trois familles devenues sujettes du pape.

Tyrans
divers.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans

laquelle il n'y ait eu des conspirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de si petits Etats ni s'élever ni se défendre avec des armées. Les assassins, les empoisonnemens y suppléèrent souvent. Une émeute du peuple faisait un prince, une autre émeute le faisait tomber; c'est ainsi que Mantoue, par exemple, passa de tyrans en tyrans jusqu'à la maison de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Venise. Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à la prudence de son gouvernement. Gènes sa rivale lui fit la guerre, et triompha d'elle, sur la fin du quatorzième siècle; mais Gènes ensuite déclina de jour en jour, et Venise s'éleva toujours jusqu'au temps de *Louis XII* et de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, et donner de la jalousie à toutes les puissances qui conspirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Venise était le seul réglé, stable et uniforme: il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du sénat; c'est qu'il manquait un contrepoids à la puissance patricienne, et un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du

gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contrepois et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne. (t)

Pise qui n'est aujourd'hui qu'une ville Pise.
dépeuplée, dépendante de la Toscane, était, aux treizième et quatorzième siècles, une république célèbre, et mettait en mer des flottes aussi considérables que Gènes.

Parme et Plaisance appartenait aux Parme.
Viscontis. Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'investiture, parce que les *Viscontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puissance s'anéantissait en Italie. La maison d'Est, qui avait produit cette fameuse comtesse *Mathilde*, bienfaitrice du saint-siège, possédait Ferrare et Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, et cependant le saint-siège prétendait des droits sur Ferrare, et en donnait quelquefois l'investiture, ainsi que de plusieurs Etats de la Romagne; source intarissable de confusion et de trouble.

Il arriva que, pendant la transmigration Empire et
saint-siège
du saint-siège des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires

(*) Voyez une note des Editeurs sur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le Dictionnaire philosophique.

en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs usurpations; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples, en 1266, et celle d'*Aragon*, souveraine de Sicile, depuis 1287. Ainsi l'Italie, riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, et que tous ces différens états gouvernés par des féculiers en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie
ne fit
jamais un
corps
comme
l'Allema-
gne.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique à conservé jusqu'ici la constitution de l'État saine et entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu

seulement se former une constitution ; et à force d'esprit et de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs Etats affaiblis, subjugués et ensanglantés par des nations étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples et la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II*, achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de S^t Louis avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon*, son second mari, essuya ses infidélités, et quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher sa douleur, et ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers, à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette* fut, sans le

prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan ; le second, la guerre portée par *Charles VIII* et par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'Eglise, et acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie et à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France, *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines ; elles donnaient le droit de succéder, et le prince adopté tenait lieu de fils ; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonse V d'Aragon*, surnommé par les Espagnols, *le sage* et *le magnanime*. Ce sage et magnanime prince ne fut pas plus tôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, et voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses

premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I.* Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier *René d'Anjou*, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France et l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, et en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine et de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion qui rend nos histoires modernes souvent défagréables, et peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies et de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de fécheresse, et qui étouffent les grands événemens, la connaissance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Edouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Edouard*, successeur de *Henri III*, son père, fut obligé, à la vérité, de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres ;

1283. mais il conserva la Guienne ; il s'empara du pays de Galles ; il fut content de contenir l'humeur des Anglais, et les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maison d'*Ecosse* étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour être arbitre entre les prétendants. Il obligea d'abord le parlement d'*Ecosse* à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre ; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'*Ecosse*, et le conquit après plusieurs batailles ; mais il ne put le garder. Ce fut alors que

commença

Edouard
estimé des
Anglais.

1291.

commença cette antipathie entre les Anglais et les Ecoffais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne seraient pas longtemps tributaires de Rome; on se servait de prétexte pour mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu-près de nos jours. Le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme et assez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie; mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, et qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, l'Angleterre fut déchirée.

Edouard I mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée et trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans,

à la tête d'une nombreuse armée , abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation , et sur-tout l'épouse du roi , *Isabelle* , fille de *Philippe le bel* , femme galante et impérieuse , jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur , confusion et

1312. faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque , nommé *Gaveston*. Les Ecoffais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; et *Robert Brus* , devenu roi d'Ecosse , la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

1316. On ne peut se conduire avec plus d'imprudance , et par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle* , irritée contre lui , passe en France avec son fils , qui fut depuis l'heureux et le célèbre *Edouard III*.

Edouard II
vieux ,
faible, dé-
trôné.

Charles le bel , frère d'*Isabelle* , régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois , de semer la discorde chez ses voisins ; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc , sous prétexte qu'un jeune favori , nommé *Spencer* , gouvernait indignement le roi d'Angleterre , sa femme se prépare

à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut et de Hollande. Elle repasse enfin en Angleterre, et se joint à main armée aux ennemis de son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer*.

La reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne respecta point l'extrême vieillesse, est un exemple unique. Elle punit ensuite du même supplice, dans Herford, le favori lui-même, tombé dans ses mains : mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas ; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque : l'arrêt fut exécuté à la potence ; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froissard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainsi cette cour rassemblait à la fois toutes les dissolutions des temps les plus efféminés, et toutes les barbaries des temps les plus sauvages.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans son royaume, est pris, conduit à Londres, insulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, et déposé par un jugement

solennel. Un nommé *Trussel* lui signifia sa déposition en ces mots rédigés dans les actes publics : „ Moi *Guillaume Trussel*, procureur „ du parlement et de la nation, je vous déclare en leur nom et en leur autorité que „ je renonce, que je révoque, et rétracte „ l'hommage à vous fait, et que je vous prive „ de la puissance royale „ On donna la couronne à son fils, âgé de quatorze ans, et la régence à la mère assistée d'un conseil. Une pension d'environ soixante mille livres de notre monnaie fut assignée au roi pour vivre.

1327. *Edouard II* survécut à peine une année à sa disgrâce. On ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. Il passe pour constant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par son fils. Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient et capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère son

1331. amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori sans l'entendre, comme les *Spencer* l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné et l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de *Rifin* avec cinq cents livres sterling

depression, différemment malheureuse, pleura dans sa solitude ses infortunes plus que ses faiblesses et ses barbaries.

Edouard III, maître, et bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Ecosse; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si *Edouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes. 1332.

La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant; mais son roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur. Ce qu'était la France.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts sur les sujets immédiats, avaient monté à cent soixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamands, et que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage. 1302.

Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* se couvrirent

à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin*, l'aîné, fit périr la sienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice; on les écorcha vifs. Quels temps! et nous nous plaignons encore du nôtre!

1316. Loi salique. Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait toujours en France. Le parlement, sous *Philippe le bel*, avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, et qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de son père.

Dire , comme tant d'auteurs, *que la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes* , c'est une grande puérilité. Dire , avec Mézerai , *que l'imbécillité du sexe ne permet pas aux femmes de régner* , c'est être doublement injuste. La régence de la reine *Blanche* , et le règne glorieux de tant de femmes , dans presque tous les pays de l'Europe , réfutent assez la grossièreté de Mézerai. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi , qui ôte toute hérédité aux filles en terre salique , semble ne la leur ravir que parce que tout seigneur salien était obligé de se trouver en armes aux assemblées de la nation. Or une reine n'est point obligée de porter les armes , la nation les porte pour elle. Ainsi on peut dire que la loi salique , d'ailleurs si peu connue , regardait les autres fiefs , et non la couronne. C'était si peu une loi pour les rois qu'elle ne se trouve que sous le titre *de allodiis , des alleuds*. Si c'est une loi des anciens Saliens , elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*)

Mauvaises raisons.

De plus , il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi ; à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

(*) Voyez l'article LOI SALIQUE , dans le Dictionnaire philosophique.

Plus mauvaises raisons.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lis ne travaillent ni ne filent*; et de là ils ont conclu que les filles, qui doivent filer, ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, et un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, et les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, et les filles peuvent régner en Castille et en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton*. *Cuspidis in medio uncum emittit acutum*. L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Disputes sur cette loi.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrement soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse, fille de *Hutin*, et par plusieurs princesses du sang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui succédèrent, comme on fait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, et *Charles le bel*, le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi salique, par jalousie contre son frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer

déclarer dans une assemblée de quelques barons, de prélats et de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais si le parti opposé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'est guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laissa encore que des filles. La loi salique fut confirmée alors une seconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était opposé, prit incontestablement la couronne, et exclut les filles de son frère.

Charles le bel, en mourant, laissa encore le même procès à décider. Sa femme était grosse. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par sa mère, et *Philippe de Valois* s'en saisit en qualité de premier prince du sang. Cette régence lui fut solennellement déférée; et la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du consentement de la nation. La loi salique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention universelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font et les abolissent. Qui peut douter que, si jamais il ne restait du sang de la maison

de France qu'une princesse digne de régner, la nation ne pût et ne dût lui décerner la couronne?

Non-seulement les filles étaient exclues, mais le représentant d'une fille l'était aussi: on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par sa mère un droit que sa mère n'avait pas. Une raison plus forte encore faisait préférer un prince du sang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent

Philippe de Valois fortuné de nom. alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelques temps celui de *victorieux* et de *juste*; car le comte de Flandre, son vassal, ayant maltraité ses sujets, et les sujets s'étant soulevés, il marcha au secours de ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre: „ Ne vous attirez plus „ tant de révoltes par une mauvaise con- „ duite. „

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorsqu'il reçut dans Amiens l'hommage solennel que lui vint rendre *Edouard III*. Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre. *Edouard* disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, et celui qui détermina *Edouard* à prendre le

titre de roi de France. Ce brasseur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à *Edouard*; mais il ne voulut employer ce crédit, en faveur du roi anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* et *Edouard* ses vassaux.

Edouard III vicaire de l'Empire.

1338.

L'Anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que

celui d'empereur , quand l'Allemagne ne le secondait pas ; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis , lorsqu'on lui offrit l'Empire , il ne daigna pas l'accepter.

Anglais
vain-
queurs.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée , et que *Philippe* l'en empêchât. L'un et l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas , comme le roi de France , assez riche pour les construire à ses dépens ; des cent vaisseaux anglais , vingt lui appartenaient , le reste lui était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était si peu riche en espèces que le prince de Galles n'avait que vingt schellings par jour pour sa paye. L'évêque de Derham , un des amiraux de la flotte , n'en avait que six , et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches , comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui ; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit ; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue ; on abaissait de part et d'autre des ponts levis , et on se battait comme en

terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* 1340. perdirent soixante-dix vaisseaux, et près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, et du célèbre *Prince noir*, son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Je vous épargne ici les détails des guerres Duel proposé. qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

Cependant un nouvel événement semblait 1341. renverser la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc; et le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occasion entre la France et l'Angleterre. On surprend d'abord

Montfort dans Nantes, et on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du Louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, et sur lesquelles on a, sans doute, imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siège de Hennebont, fit des sorties, combattit sur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siège.

Auguste
1346.

Cependant la faction anglaise et le parti français se battirent long temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donna cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* et *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le prince noir*, à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Invention
de la
poudre.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur

les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'est un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schwartz*, qui trouva ce secret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans son armée, aussi-bien que le roi d'Angleterre ? et si l'anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos historiens rejettent-ils la perte de la bataille sur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à sa solde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes, au lieu de discipliner sa nation, et qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il est bien étrange que cet usage de la poudre ayant dû changer absolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait su se procurer une bonne artillerie était sûre de l'emporter sur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallait le plus perfectionner. Cependant jusqu'au temps

Se servit-on d'artillerie à Créci ?

de *Charles VIII* il reste dans son enfance ; tant les anciens usages prévalent , tant la lenteur arrête l'industrie humaine. On ne se servit d'artillerie aux sièges des places que sous le roi de France *Charles V* ; et les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions , jusqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci , les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie , et quarante mille fantassins , et que les Français avaient quarante mille fantassins et près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois , qui était l'une des causes apparentes de la guerre , y fut tué ; et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard* , après deux victoires remportées en deux jours , prit Calais , qui resta aux Anglais deux cents dix années.

Duel de
rois en-
core pro-
posé.

On dit que pendant ce siège , *Philippe de Valois* , ne pouvant attaquer les lignes des assiégés , et désespéré de n'être que le témoin de ses pertes , proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard* , ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais , refusa ce duel , comme *Philippe de*

Valois l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différens ; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siège qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, et la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles. *Edouard* était intéressé à faire sentir qu'il se regardait comme roi de France. Des historiens et des poètes se sont efforcés de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui se dévouaient pour la patrie ; mais il est faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait que six bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté.

Six habitans de Calais se dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

Certainement *Edouard* n'avait nul dessein de faire ferrer la corde que les six Calaisiens avaient au cou, puisqu'il fit présent à chacun de six écus d'or et d'une robe. Celui qui avait si généreusement nourri toutes les bouches inutiles chassées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna si généreusement au traître *Aimeri de Pavie*, nommé

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

par lui gouverneur de Calais , convaincu d'avoir vendu la place aux Français ; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre , au lieu de faire trancher la tête à *Charni* et à *Ribaumont* , coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à souper après les avoir pris de sa main , et leur fit les plus nobles présens ; enfin , celui qui traita avec tant de grandeur et de politesse son malheureux captif le roi de France , *Jean* , n'était pas un barbare. L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'ame de six habitans de Calais , et de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique , est d'un énorme ridicule.

Peste générale.

1247 et 1348.

Cette guerre , qui se fesoit à la fois en Guienne , en Bretagne , en Normandie , en Picardie , épuisoit la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle , qui avait fait le tour du monde , et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique , vint alors ravager l'Europe , et particulièrement la France et l'Angleterre.

Elle enleva , dit-on , la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait

que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, et qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste ; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peste du quatorzième siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous *Justinien*, et du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* et *Philippe* avaient combattu pour régner sur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens et les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la

terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce et l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes faisaient avec tant de fracas. L'Angleterre, sous *Edouard III*, se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque: elle vendit ses laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures; les villes anseatiques formaient une république utile au monde; et les arts se soutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre et à croître; et après les grands orages ils se transplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévastés qui en ont besoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonstances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfans, lassé des guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de France, et se fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ses souverains avait mis un dauphin dans ses armoiries. Elle faisait partie du

royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquisition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I*. Les publicistes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les souverains du Dauphiné pensent autrement. Rien n'est plus vain que ces recherches, il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs sur l'Égypte, parce qu'*Auguste* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à son domaine le Roussillon et la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maison d'*Aragon*, qui lui donna ces provinces en nantissement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis sans être remboursé. Il acquit aussi Montpellier, qui est demeuré à la France. Il est surprenant que dans un règne si malheureux, il ait pu acheter ces provinces, et payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du sel, qu'on appela sa *loi salique*, le haussement des tailles, les infidélités sur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquisitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri; et si ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais sous *Jean*, son fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduc-
tion de
l'appel
comme
d'abus,
faible imi-
tation des
lois an-
glaises.

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu à peu par les soins de l'avocat général, *Pierre Cugnères*. Le clergé s'en plaignit hautement, et le roi se contenta de conniver à cet usage, et de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité et les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, est une plainte contre les sentences ou injustes ou incompetentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi et du royaume. (*)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle qui conque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

(*) Voyez l'article *ABUS*, dans le Dictionnaire philosophique.

C H A P I T R E L X X V I.

De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

LE règne de *Jean* est encore plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a surnommé *le bon*, commence par faire assassiner son connétable, le comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre, son cousin et son gendre, fait assassiner le nouveau connétable, dom *la Cerda*, prince de la maison d'*Espagne*. Ce roi de Navarre, *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, et roi de Navarre par sa mère, prince du sang du côté de son père, fut, ainsi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, et mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

1350.

Affassins en cour.

1354.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, et sans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, et ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir.

1355.

Fausse
monnaie.

Jean, dès le commencement de son règne, avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, et avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités et les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu-près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux Etats; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, et avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris et à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états-généraux de 1355 proposèrent, et firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes réglemens, presque la même charte qu'avait signée *Jean* d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé
par

par l'assemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les sujets de fournir des vivres à sa maison , à ne se servir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant , à ne jamais changer la monnaie , &c.

Ces états-généraux de 1355 , les plus mémorables qu'on ait jamais tenus , sont ceux dont nos histoires parlent le moins. *Daniel* dit seulement qu'ils furent tenus dans la salle du nouveau parlement ; il devait ajouter que le parlement , qui n'était point alors perpétuel , n'eut point entrée dans cette grande assemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris , comme député né de la première ville du royaume , porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point essentiel de l'histoire , qu'on a passé sous silence , c'est que les états imposèrent un subside d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent , pour payer trente mille gendarmes ; ce sont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui ; ces trente mille gendarmes composaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes , à laquelle on devait joindre les communes du royaume ; et au bout de l'année on devait établir encore un nouveau subside pour l'entretien de la même armée. Enfin , ce qu'il faut observer , c'est que cette espèce de grande charte ne fut qu'un règlement passager , au

Etats
généraux
mémora-
bles.

lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais est plus constant et plus ferme que celui des Français.

Bataille
de
Poitiers.
Sept.
1356.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avancait jusqu'à Poitiers, et ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir*; il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais et des Gascons qui servaient sous le prince de Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes

anciennes ; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; et cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante et si complète qu'autrefois ; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, et qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à François I. Le Prince noir mena les deux prisonniers à Bordeaux, et ensuite à Londres. ^{Jean pri-} ^{fonnier.} On fait avec quelle politesse, avec quel respect il traita le roi captif, et comme il augmenta sa gloire par sa modestie. Il entra dans Londres sur un petit cheval noir, marchant à la gauche de son prisonnier monté sur un cheval remarquable par sa beauté et par son harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La prison du roi fut dans Paris le signal d'une guerre civile. Chacun pense alors à se faire un parti. On ne voit que faction sous prétexte de réforme. Charles, dauphin de France, qui fut depuis le sage roi Charles V, n'est déclaré régent du royaume que pour le voir presque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes

Royaume
boulever-
sé.

capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues , et on les fait servir de retranchement contre les féditieux. Le dauphin *Charles* est obligé de rappeler le roi de Navarre , que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi.

1357. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiser le feu de la discorde. *Marcel* , prévôt des marchands de Paris , entre au louvre , suivi des féditieux. Il fait massacrer *Robert de Clermont* , maréchal de France , et le maréchal de Champagne , aux yeux du dauphin. Cependant les payfans s'attroupent de tous côtés ; et , dans cette confusion , ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des esclaves révoltés , qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils se vengent , par mille supplices , de leur bassesse et de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château , et à contraindre sa femme et ses filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulsions de l'Etat , *Charles de Navarre* aspire à la couronne. Le dauphin et lui se font une guerre , qui ne finit que par une paix simulée. La France est ainsi bouleversée pendant quatre ans , depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* et le prince de

Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus ? Il semble que les Anglais redoutassent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fournissaient peu de secours ; et *Edouard* traitait de la rançon de son prisonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trêve.

Il paraît que de tous côtés on faisait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos historiens ont eu la simplicité d'affurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci et de Poitiers, s'étant avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, fut saisi tout-à-coup d'une fièvre frayeuse, à cause d'une grande pluie, qu'il se jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la sainte Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du destin des Etats ; et si *Edouard III* fit un vœu à la sainte Vierge, ce vœu était assez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France, le Poitou, la Saintonge, l'Aginois, le Périgord, le Limoufin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en souveraineté, sans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou, son ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

Edouard III donne la paix, non par dévotion.

1360.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France , et ses droits sur la Normandie , la Touraine et l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix ; cependant ce qu'on cédait était un quart de la France. *Jean* sortit enfin de la tour de Londres après quatre ans , en donnant en otage son frère et deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant six cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuisa , et ne put fournir la somme. On fut obligé de rappeler les juifs , et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir , qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté et ses malheurs le privèrent de toute autorité , et le royaume de toute police.

Les soldats licenciés , et les payfans devenus guerriers , s'attroupèrent par-tout , mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs se fit nommer *l'ami de DIEU , et l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge* , bourgeois de Sens , se fit reconnaître roi par ces brigands , et fit presque autant de mal par ses ravages , que le véritable roi en avait

produit par ses malheurs. Enfin, ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi, dans cette désolation générale, alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres, à la place de son frère et de ses enfans. Il y mourut, et sa rançon ne fut pas payée. On disait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, et meurt.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* et le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort*, sorti de la prison de Paris, et *Blois*, sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray, en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué. 1364.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

1351. servait de contre-poids à la férocité générale des mœurs ; nous en traiterons à part. L'honneur , la générosité , jointes à la galanterie , étaient ses principes. Le plus célèbre fait-d'armes , dans la chevalerie , est le combat de trente bretons contre vingt anglais , six bretons et quatre allemands , quand la comtesse de *Blois* , au nom de son mari , et la veuve de *Montfort* , au nom de son fils , se faisaient la guerre en Bretagne. Le point d'honneur fut le sujet de ce combat , car il fut résolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter , on se brava ; et *Beumanoir* , qui était à la tête des Bretons pour la comtesse de *Blois* , dit qu'il fallait combattre pour savoir qui avait la plus belle amie. On combattit en champ clos. Il n'y eut que cinq chevaliers de tués , un seul du côté des bretons , et quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne servaient à rien , et ne remédiaient pas surtout à l'indiscipline des armées , à une administration presque toute sauvage. Si les *Paul-Emile* et les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour savoir qui avait la plus belle amie , les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les législateurs des nations.

Edouard , après ses victoires et ses conquêtes , ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de sa tendresse , il lui sacrifia

ses

ses intérêts et sa gloire , et perdit enfin tout le fruit de ses travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux , de tournois , des cérémonies de son ordre de la jarretière ; la grande table ronde , établie par lui à Vindsor , à laquelle se rendaient tous les chevaliers de l'Europe , fut le modèle sur lequel les romanciers imaginèrent toutes les histoires des chevaliers de la table ronde , dont ils attribuèrent l'institution fabuleuse au roi *Artus*. Enfin *Edouard III* survécut à son bonheur et à sa gloire , et mourut entre les bras d'*Alix Perse* , sa maîtresse , qui lui ferma les yeux en volant ses pierreries , et en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne fait qui mourut le plus misérablement , ou du vainqueur ou du vaincu.

La table
ronde.

1377.

Cependant , après la mort de *Jean de France* , *Charles V* , son fils , justement surnommé *le sage* , réparait les ruines de son pays par la patience et par les négociations. Nous verrons comment il chassa les Anglais de presque toute la France. Mais tandis qu'il se préparait à cette grande entreprise , le *Prince noir* , vers l'an 1366 , ajoutait une nouvelle gloire à celle de *Crécy* et de *Poitiers*. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

C H A P I T R E L X X V I I .

Du Prince noir ; du roi de Castille , dom Pèdre le cruel ; et du connétable du Guesclin.

LA Castille était presque aussi désolée que la France. *Pierre* ou dom *Pèdre* , qu'on nomme *le cruel* , y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain , et qui sentait de la joie à le répandre. Un tel caractère est bien rarement dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le font que dans la fureur de la vengeance , ou dans les sévérités de cette politique atroce , qui fait croire la cruauté nécessaire ; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

Il monta sur le trône de Castille , étant encore mineur , et dans des circonstances fâcheuses. Son père , *Alfonse XI* , avait eu sept bâtards de sa maîtresse , *Eléonore de Gusman*. Ces sept bâtards , puissamment établis , bravaient l'autorité de dom *Pèdre* ; et leur mère , encore plus puissante qu'eux , insultait à la mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère et celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans , qu'il lui fallut soutenir contre la faction des

bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, et accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux et trop sévère. Il épouse *Blanche de Bourbon*; et la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de Saint-Jacques, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je fais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce; c'est celle des *Henrique*.

1351.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, et se consolât dans d'autres amours?

Sa femme
coupable.

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre et les Aragonois et ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, et rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de Saint-Jacques fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable

et quatre seigneurs de Normandie , était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles , la femme de dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable , il fallut bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais , encore une fois , on ne doit point tenter cette accusation de poison sans preuve.

Du
Guesclin à
la tête des
brigands.

C'était, sans doute, l'intérêt des ennemis de dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transstamare*, l'un de ces sept bâtards , qui avait d'ailleurs son frère et sa mère à venger , et sur-tout ses intérêts à soutenir , profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis , nommés *Malandrins* ; ils faisaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transstamare* négocia avec le roi de France , *Charles V* , pour délivrer la France de ces brigands , et les avoir à son service. L'Aragonois , toujours ennemi du Castillan , promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation , qui ne cherchait qu'à se signaler et à s'enrichir par les armes , engagea les *Malandrins* à le reconnaître pour chef , et à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte , et qu'il faisait , dit-il , pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle , contre un roi cruel , mais légitime.

On fait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape et sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait, si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

Le bâtard *Henri*, secondé de ces troupes grossies dans leur marche, et appuyé de l'Aragon, commença par se faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainsi par les Français, eut recours au *Prince noir*, leur vainqueur. Ce prince était souverain de la Guienne; le roi son père la lui avait cédée pour prix de ses actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le succès des armes françaises en Espagne, et prendre, par intérêt et par honneur, le parti le plus juste. Il marcha en Espagne avec les Gascons et quelques anglais. Bientôt, sur les bords de l'Ebre, et près du village de Navarette, dom *Pèdre* et le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Transtamare* et *du Guesclin*, donnèrent la sanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuse au *Prince noir* que celle de Créci et de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Guesclin* et le maréchal d'*Andrehen*, qui ne se rendirent qu'à lui. *Henri de Transtamare* fut obligé de

1366.
Du Guesclin, un bâtard et une armée de voleurs contre *Pierre*.

fuir en Aragon , et le *Prince noir* rétablit dom *Pèdre* sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorisent du nom de justice. Dom *Pèdre* usait dans toute son étendue du malheureux droit de se venger. Le *Prince noir* , qui avait eu la gloire de le rétablir , eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est , après *Alfred* , celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui soutenait dom *Pèdre* se fut retiré , et que *Bertrand du Guesclin* se fut racheté , alors le bâtard *Transtamare* réveilla le parti des mécontents , et *Bertrand du Guesclin* , que le roi *Charles V* employait secrètement , leva de nouvelles troupes.

Le bâtard tue son frère , roi légitime. *Transtamare* avait pour lui l'Aragon , les révoltes de Castille , et les secours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Castillans , le Portugal , et enfin les musulmans d'Espagne : ce nouveau secours le rendit plus odieux , et le défendit mal. *Transtamare* et *du Guesclin* , n'ayant plus à combattre le génie et l'ascendant du *Prince noir* , vainquirent enfin dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré et assiégé dans un château , après sa défaite , il est pris , en voulant s'échapper , par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de

ce chevalier , le premier objet qu'il y aperçoit est le comte de *Transtamare*. On dit que , transporté de fureur , il se jeta , quoique défarmé , sur son frère ; ce qui est vrai , c'est que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainsi périt dom *Pèdre* , à l'âge de trente-quatre ans , et avec lui s'éteignit la race de Castille. Son ennemi , son frère , son assassin parvint à la couronne sans autre droit que celui du meurtre : c'est de lui que sont descendus les rois de Castille , qui ont régné en Espagne jusqu'à *Jeanne* qui fit passer ce sceptre dans la maison d'Autriche , par son mariage avec *Philippe le beau* , père de *Charles-Quint*.

C H A P I T R E L X X V I I I .

De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre , Richard II , fils du Prince noir , détrôné.

LA dextérité de *Charles V* sauvait la France du naufrage. La nécessité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III* et le *Prince noir* , lui tint lieu de justice. Il profita de la vieillesse du père

et de la maladie du fils attaqué de l'hydropisie. Il fut d'abord semer la division entre ce prince souverain de Guienne et ses vassaux, éluder les traités, refuser le reste du paiement de la rançon de son père, sur des prétextes plausibles; s'attacher le nouveau roi de Castille, et même ce roi de Navarre, *Charles*, surnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; susciter le nouveau roi d'Ecosse, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples sans murmures, et réussir enfin, sans sortir de son cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait passé la mer, et gagné des batailles.

Politique
du roi
Charles V.

1369. Quand il vit toutes les machines que sa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuses, qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et l'événement ne les justifiaient. Il envoie un chevalier et un juge de Toulouse citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de sa conduite. C'était agir en juge souverain avec le vainqueur de son père et de son grand-père, qui possédait la Guienne et les lieux circonvoisins en souveraineté absolue, par le droit de conquête et par un traité solennel. Non-seulement on le cite comme
1370. un sujet, mais on fait rendre un arrêt du

parlement de Paris, par lequel on confisque la Guienne et tout ce qui appartient en France à la maison d'Angleterre. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France, et sur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, ennoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, où est le profit, là est la gloire; comme disait *Louis XI*.

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci et de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait passer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine et dans l'Anjou sur les quartiers des troupes anglaises, les défit toutes les unes après les autres, et prit de sa main leur général *Grandson*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance 1370.

de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les faisans combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trêves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. *Charles* qui, vingt ans auparavant, n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais et quelques forteresses.

1380. Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin*. On fait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, et le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importants, ils sont connus de l'esprit de chevalerie. L'attention

Puissance
du roi
Charles V.

Cérémonie
singulière.

que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits-d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux.

Charles suivit bientôt *du Guesclin*. On le fait 1380.

encore mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné, il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution.

Charles V
non em-
poisonné.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés; et que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. 1374.

Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

On fait monter les trésors qu'il amassa

Trésor de
Charles V.

jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre, monnaie d'argent, équivalait alors à environ 8 livres actuelles et $\frac{4}{3}$; et la livre, monnaie d'or, à 12 livres et demie. (a) Il est certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de son économie fut ravi et dissipé par son frère, le duc d'Anjou, dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'Edouard III, vainqueur de la France, et après celle de Charles V, son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du Prince noir, Richard II, succéda à son grand-père Edouard III, à l'âge d'onze ans; et quelque temps après, Charles VI fut roi de France, à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige et de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne, du temps du roi Jean, et comme ils vengèrent leur avilissement et leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentils-hommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs.

(a) Voyez ci-devant page 6 de ce vol. note 1. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

La même furie faifit les Anglais. On vit renou- 1381.
 veler la guerre que Rome eut autrefois contre Guerre
 les esclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre des pau-
 firent autant de mal à l'Angleterre, que les vres con-
 querelles des rois et les parlemens peuvent en tre les
 faire. Ils affembent le peuple de trois riches.
 provinces, et leur perfuadent aifément que les
 riches avaient joui affez long-temps de la
 terre, et qu'il est temps que les pauvres fe
 vengent. Ils les mènent droit à Londres,
 pillent une partie de la ville, et font couper
 la tête à l'archevêque de Cantorbéri et au
 grand trésorier du royaume. Il est vrai que
 cette fureur finit par la mort des chefs et par
 la difperfon des révoltés; mais de telles tem-
 pêtes, affez communes en Europe, font voir
 fous quel malheureux gouvernement on vivait
 alors. On était encore loin du véritable but de
 la politique, qui confifte à enchaîner au bien
 commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne favaient
 pas jufqu'où devaient s'étendre les préroga-
 tives des rois et l'autorité des parlemens.
Richard II, à l'âge de dix huit ans, voulut
 être defpotique, et les Anglais trop libres.
 Bientôt il y eut une guerre civile. Prefque
 toujours dans les autres Etats les guerres
 civiles font fatales aux conjurés; mais en
 Angleterre elles le font aux rois. *Richard*,

après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

1399. Un parlement lui fait son procès, comme *Richard II* il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations déposées juridiquement portées contre lui ont été conservées: un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Quatre souverains jugés et condamnés. Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* et *Richard II*, l'empereur *Venceslas* et le pape *Jean XXIII*. tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé

son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent affaffiner le roi dans sa prison. Il défendit sa 1400. vie mieux qu'il n'avait défendu son trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

*Du roi de France Charles VI. De sa maladie.
De la nouvelle invasion de la France par
Henri V, roi d'Angleterre.*

UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut précisé-
ment ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, et les impôts qu'il avait mis, révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ

Tout le fruit de la sagesse de *Charles V* perdu.

1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, en dépensaient sept mille ou 5,600,000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent : les mêmes fureurs qui ont depuis défolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques et secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en personne le comte de Flandre, son vassal, des Flamands rebelles toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II*. On équipa même plus de douze
cents

cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable ; *S^t Louis* en eut davantage : il est vrai que ce n'était que des vaisseaux de transport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui , et qu'on n'était pas sans industrie. La jalousie , qui divisait les oncles du roi , empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne servit qu'à faire voir quelle ressource aurait eue la France sous un bon gouvernement , puisque malgré les trésors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour sa malheureuse expédition de Naples , on pouvait faire de si grandes entreprises.

Enfin on respirait , lorsque le roi , allant *Charles VI* tombe en frénésie. en Bretagne faire la guerre au duc , dont il avait à se plaindre , fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commença par des affoupissemens , suivis d'aliénation d'esprit , et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès , continua de frapper tout ce qui était autour de lui , jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvemens convulsifs , il tomba dans une léthargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France Cru enforcé. le crut empoisonné et enforcé. Nous avons été témoins dans notre siècle , tout éclairé qu'il est , de préjugés populaires aussi injustes.

Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épousé *Valentine de Milan*. On accuse *Valentin* de cet accident. Ce qui prouve seulement que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rufficité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en fatyre, traînait quatre autres fatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc
 1393. d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, et à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la, duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechutes. On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, et par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (1) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au

Un forcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

(1) Après ce magicien, on vit des moines augustins, des confréries de forriers se présenter pour guérir le roi. Plusieurs de ces misérables furent condamnés au feu, ce qui était absurde et cruel : car, en admettant les principes de la superstition de ces temps-là, puisque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sûr ils n'étaient pas des magiciens.

pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ses accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien; le roi restait roi, et confiait son autorité méprisée et sa tutelle tantôt à son frère, tantôt à ses oncles, le duc de *Bourgogne* et le duc de *Berri*. C'était un surcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes eussent de puissans apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, jusqu'à l'université, se mêlait du gouvernement.

Personne n'ignore que *Jean*, duc de *Bour-* 1407.
gogne, fit assassiner son cousin, le duc d'*Orléans*, Duc
frère du roi, dans la rue *Barbette*. Le roi d'*Orléans*
n'était ni assez maître de son esprit, ni assez assassiné.
puissant pour faire justice du coupable. Le
duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre
des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour
faire trophée de son crime. Il rassembla tout
ce qu'il y avait de princes et de grands; et, en
leur présence, le docteur *Jean Petit* non-seule- 1408.
ment justifia la mort du duc d'*Orléans*, mais Un doc-
il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda teur justi-
finat.

sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laissa perdre Gènes qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile. L'élite
 1410. de la noblesse qui avait couru se signaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'Etat.

Factions
 à Paris,
 ville déjà
 considéra-
 ble.

La femme du roi, *Isabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le sien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puissant. Le roi seul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était considérable, et comme il était le premier mobile du royaume, c'est que le duc de *Bourgogne*, qui

joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre et l'Artois , mettait toute son ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait *Bourguignons* ; celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs* , du nom du comte d'*Armagnac* , beau-père du duc d'*Orléans* , fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait faisait tour-à-tour conduire au gibet , assassiner , brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues , dans les églises , dans les maisons , à la campagne. (2)

(2) Ce siècle d'horreur a cependant produit un magistrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conscience et à leur raison , et non aux opinions de leur siècle. C'est de *Jean Jouvenel des Ursins* que nous parlons. Né sans fortune , il fut d'abord avocat ; (car , soit qu'il descendît réellement des *Ursins* d'Italie , soit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ses enfans , il est certain qu'il subsista long-temps de cette profession) sa réputation de probité et de courage lui fit donner par *Charles VI* , alors gouverné par des ministres vertueux , la place de prévôt des marchands , long-temps supprimée , et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge , il voit que des moulins , construits par des seigneurs sur les rivières de Marne et de Seine , gênent la navigation ; la puissance de ces seigneurs , leur crédit dans le parlement , ne l'arrêtent point ; il sollicite un arrêt , qui ordonne la destruction des moulins et le remboursement de leur valeur au denier dix ; il l'obtient , parce qu'on espère faire naître des obstacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins sont abattus , et la subsistance du peuple assurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI* , les princes s'emparèrent du gouvernement ; on percuta les ministres. On ôta l'épée de connétable à *Cliffon* ; *Nogent* et la *Rivière* furent emprisonnés ; *Jouvenel* prit leur

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, et ce que les traités lui avaient donné.

défense, et les sauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des gens en place disgraciés, comme l'exil, il y a quelques temps, et maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; *Jouvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Jouvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, et réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté et ses débauches, et lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de Bourgogne ses liaisons avec des scélérats, et son obstination à tirer vanité de l'affaïnat du duc d'Orléans.

En 1410, il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Jouvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider; et, après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de Lorraine avait fait abattre les armes de France, placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de Bourgogne, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Jouvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de Bourgogne allait lui présenter le duc de Lorraine. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de Bourgogne, indigné de se voir arrêté par l'activité et le courage de *Jouvenel*: *Jean Jouvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait, Monseigneur*, dit *Jean Jouvenel*; et il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitte la main du duc de Lorraine, se joint à

Henri V, prince rempli de prudence et de courage, négocie et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de *Henri V descend en France.*

Jouvenel ; et le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'affassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper ; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, affassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers, et exposés à l'insolence des satellites bourguignons. *Jouvenel* ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple, et sur-tout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle, et le contenir ; et cette révolution, faite par le peuple, s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après, il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que nous donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, et *Jouvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Jouvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siège de cette ville ; et le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Jouvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin ; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Jouvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc ; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur

cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions ; mais une dyffenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalétriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval ; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V* ; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la

1415.
Batailles
perdues.

et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Jouvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* et *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. *Debar* avertit *Jouvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier ; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte ; les deux dernières héritières se font alliées dans les maisons de *Harville* et de *Saint-Chamans du Pesché*.

gagnèrent

gagnèrent aussitôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force et avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fusils; et c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils; on peut s'en servir plus vite et plus long-temps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci et à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée; et après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris; plus de dix mille français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, et à

subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, et qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent et de nouvelles troupes.

1415. L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que le roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts; le troisième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner, et d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat et à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, et sur-tout dans les églises. Le dauphin et les *Armagnacs*, qui déturrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur

Reine-
mère cou-
pable,
punie, et
qui se
venge.

de *Boisbourdon* qui en revenait ; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question , et, coufu dans un sac, on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de-là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implora le secours du duc de *Bourgogne*. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux défâtres.

Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, et conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* assemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de *Bourgogne* y massacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, et quarante magistrats. La reine et le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, et *Henri V* est déjà maître de toute la Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le

duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois ; et la fourberie est égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de *Bourgogne* sur le pont de *Montereau*. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y affaffine le duc de *Bourgogne* aux yeux du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'*Orléans* est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'affassinat était joint à la violation de la foi publique. (3)

Le dauphin affaffine le duc de *Bourgogne*.

(3) Peu de jours avant l'affassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* et lui avaient communiqué de la même hostie sur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne*, *Jean*, fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard ?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons ;

Charles VII a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'affaffiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration, sur sa foi de chevalier, au fils et à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à la maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'osa entreprendre de le venger ; et il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après

On serait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris les mesures pour en soutenir les suites.

l'idée superstitieuse qui faisait croire que DIEU accordait la victoire à la cause de la vérité ?

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'Orléans ; il avait fait soutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* suivant ses propres principes ? *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le sacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre, après avoir même exhorté le roi à faire, à ses dépens, cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat ; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'Orléans, assassiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'est digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuisine et de chevaux à Paris* ?

On a compté la dame de *Gyac*, maîtresse du duc de *Bourgogne*, parmi les complices ; parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde ? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui faisait perdre ?

La dame de *Gyac* avait conseillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de *Montereau* ; c'en était assez pour que la duchesse la crût coupable : mais cela ne prouve rien contre elle.

Philippe le bon, nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi

On a instruit une espèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maison du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, secrétaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entré dans les barrières: son récit est très-détaillé, et il est le seul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du sire de *Noailles* de la maison de *Foix*: ces écuyers n'ont rien vu, mais ils déposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de *Noailles* qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite comme les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ces écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr, sur un échafaud, les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre, *Henri V*, avait entre ses mains *Barbasan* et *Tanneguy du Châtel*, les deux hommes que la faction bourguignonne haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe et féroce; il avait besoin du duc de *Bourgogne*; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il

nécessaire du dauphin par devoir et par politique. La reine sa mère outragée devint une

suivit le dauphin , et combattit pour lui dans la même année , en Languedoc , où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite , s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux ?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père , et que le dauphin l'ayant refusé , après quelques discours , le sire de *Noailles* saisit le dauphin , et mit la main sur son épée ; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ses bras , et lui sauva une seconde fois la liberté et la vie ; (car ce fut lui qui , lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris , et fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit et l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent , excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* et le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre , trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne* , parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux , ancien domestique du duc d'*Orléans* , se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean* , comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles* , parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI* , par *Jouvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens , non-seulement de l'assassinat prémédité , mais même du meurtre du duc *Jean* ; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne* , qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre , et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orléans* , qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin et *du Châtel* , parce que , si on en excepte *Jouvenel des Ursins* , tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris* , par M. de *Saint-Foix* , une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

marâtre implacable; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, difait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle de Bavière* et le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

1420. Le dauphin déshérité. Il fut stipulé dès-lors même que *Henri V* ferait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se difait dauphin de France. *Isabelle de Bavière* conduisit son malheureux mari et sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paisiblement, et y régna sans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de Saint-Paul, et que la reine *Isabelle de Bavière* commençait déjà à se repentir.

1420. Condamné au parlement. *Philippe*, duc de Bourgogne, fit demander solennellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'université, nommé

Jean Larcher, accusent le dauphin. Le premier président du parlement de Paris et quelques députés de son corps assistaient à cette assemblée. L'avocat général *Marigny* prend des conclusions contre l'héritier et le défenseur de la couronne, comme s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *S^t Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du louvre, et qui resta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du président *de Thou*, a voulu dénigrer ce fait ; il n'est que trop avéré. (a)

C'était une de ces questions délicates et difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-temps après en Espagne *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai ; on a contesté très-mal à propos à *Varillas* cette

(a) L'archevêque de Reims, *des Ursins*, l'avoue dans son histoire. Voyez le chapitre 85 de l'histoire du parlement de Paris.

aventure ; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort ; exemples affreux , dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Le roi
d'Angle-
terre
règne en
France.

Voilà donc la loi salique abolie , l'héritier du trône déshérité et proscrit , le gendre régnant paisiblement , et enlevant l'héritage de son beau-frère , comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume* , prince d'Orange , étranger , déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres , si les successeurs de *Henri V* avaient soutenu l'édifice élevé par leur père , s'ils étaient aujourd'hui rois de France , y aurait-il un seul historien qui ne trouvât leur cause juste ? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoides , en punition de s'être assis sur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles sur bulles ? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur ? la loi salique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère ? Que de bénédictins auraient présenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi salique ! que de beaux esprits l'eussent tournée en ridicule ! que de prédicateurs eussent élevé jusqu'au ciel *Henri V* , vengeur de l'assassinat , et libérateur de la France !

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux subsides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de sa liberté, que son roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuisée pour affermir son roi dans Paris, elle eût été réduite en servitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que son roi aurait eues dans sa main.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des trésors et des armées; il était jeune encore. Tout faisait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de *Lancastre*. La destinée renversa tant de prospérités et d'espérances: *Henri V* fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort. Il expira au château de Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à Saint-Denis, comme celui d'un roi de France, et ensuite porté à Westminster parmi ceux d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

1422.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années

1422. dans des rechutes continuelles de frénésie. Il mourut le plus malheureux des rois, et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betfort*, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre; et le duc de *Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc de *Betfort*: il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betfort* fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres *Henri VI*, fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

C H A P I T R E L X X X .

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.

C E débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betfort*, aussi absolu que *Henri V*, et le duc de *Bourgogne*,

devenu l'un des plus puissans princes de l'Europe par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ses domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs au point que le comte de *Richemont*, son connétable, frère du duc de *Bretagne*, fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la nécessité où il fut de baisser dans les pays de son obéissance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en sorte qu'elle ne désignait alors qu'un 50^e de la valeur qu'elle avait désignée peu d'années auparavant.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune servante d'hôtellerie, robuste, montant chevaux à poil, comme dit *Monstrelet*, et faisant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire. On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession,

Qu'était
la pucelle
d'Orléans

qu'elle avait alors vingt-sept années. Elle eut assez de courage et assez d'esprit pour se charger de cette entreprise, qui devint héroïque. On la mena devant le roi, à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'université, et quelques conseillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inspirée; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils fussent eux-mêmes assez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, et ce fut assez.

1429. Les Anglais assiégeaient alors la ville d'Orléans, la seule ressource de *Charles*; et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du secours dans la place. Elle parle aux soldats de la part de DIEU, et leur inspire ce courage d'enthousiasme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête, et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera sacrer dans Reims, et accomplit sa promesse, l'épée à la main. Elle assista au sacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

1429. Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le sacre du roi qui rendait sa personne plus vénérable, allaient

bientôt rétablir le roi légitime , et chasser l'étranger : mais l'instrument de ces merveilles , *Jeanne d'Arc* , fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré et respecté son courage. Le régent *Betfort* crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses anglais. Elle avait feint un miracle , *Betfort* feignit de la croire forcère. Mon but est toujours d'observer l'esprit du temps ; c'est lui qui dirige les grands événemens du monde. L'université de Paris présenta requête contre *Jeanne d'Arc* , l'accusant d'hérésie et de magie. Ou l'université pensait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou , si elle ne le pensait pas , elle commettait une lâcheté détestable. Cette héroïne , digne du miracle qu'elle avait feint , fut jugée à Rouen , par *Cauchon* , évêque de Beauvais , cinq autres évêques français , un seul évêque d'Angleterre , assistés d'un moine dominicain , vicaire de l'inquisition , et par des docteurs de l'université. Elle fut qualifiée
 „ de superstitieuse , devinereffe du diable ,
 „ blasphémereffe de DIEU , et en ses saints et
 „ saintes , errant par moult de fors en la foi
 „ de CHRIST. „ Comme telle , elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle. Elle fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait osé assister au sacre

Lapucelle
 prison-
 nière , ac-
 cusée par
 la forbon-
 ne , et con-
 damnée
 au feu par
 des évê-
 ques fran-
 çais et
 anglais.

de *Charles* avec son étendard , elle répondit :
*Il est juste que qui a eu part au travail , en ait
à l'honneur.*

1431. Enfin , accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme , qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter , ses juges , qui n'étaient pas assurément en droit de la juger , puisqu'elle était prisonnière de guerre , la déclarèrent hérétique relapse , et firent mourir par le feu celle qui , ayant sauvé son roi , aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire , assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions , il faut encore ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance , qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant , les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul , et une de ses amies à être brûlée vive , sous prétexte de je ne fais quel sortilège employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique ; et en Bretagne on fit mourir , par le même supplice , le maréchal de *Retz* , accusé de magie , et d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que

Que les citoyens d'une ville immense , où les arts , les plaisirs et la paix règnent aujourd'hui , où la raison même commence à s'introduire , comparent les temps , et qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire , presque à chaque page de cette histoire.

Observation.

Dans ces tristes temps , la communication des provinces était si interrompue , les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres , qu'une aventurière osa , quelques années après la mort de la pucelle , prendre son nom en Lorraine , et soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice , et qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange , c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens ; et un homme de la maison des *Armoises* l'épousa , en 1436 , pensant en effet épouser la véritable héroïne qui , quoique née dans l'obscurité , eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (*)

Pendant cette guerre , plus longue que décisive , qui causait tant de malheurs , un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne , *Philippe le bon* , mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de son

(*) Voyez l'article ARC , JEANNE D'ARC , dans le Dictionnaire philosophique.

père, et en s'unissant avec le chef de la maison contre l'étranger. Il fit, à la vérité, payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier, et le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, et devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait, en 1300, institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, se faisaient un grand commerce, et répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix et sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités, et malgré les guerres civiles et étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à peu-près comme *Henri IV* le conquit, cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas, à la vérité, ce courage brillant, cet esprit prompt et actif, et ce caractère héroïque de *Henri IV*; mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis et ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes et d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue et par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, et tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens; ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection et de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, et sept autres figurant les vertus théologiques et cardinales, avec des écrivains, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux.

Entrée de
Charles VII
dans Pa-
ris, reçu
par les
sept pé-
chés mor-
tels.

Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques ; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent, autant que *Charles VII*, à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli et détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux ; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numériques d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là

Troupes réglées.

par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix, il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI*.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

On s'étonne qu'après tant de désastres la France eût tant de ressources et d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, et ne le détruisent point. Les meurtres et les saccagemens qui désolent des familles

Noblesse
nouvelle.

Grand
commer-
ce de Jac-
ques Cœur.

en enrichissent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en est un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embrassé. Il n'y eut depuis lui que *Cosme Médici*, que nous appelons *de Medicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, sans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son industrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* et la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'est une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. On n'en fait point le sujet : car qui fait les secrets ressorts des fautes et des injustices des hommes ?

Le roi le fit mettre en prison, et le parlement de Paris lui fit son procès. On ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un turc un esclave chrétien, lequel avait quitté et trahi son maître, et qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise, et l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses comens plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient

perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrâce. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre, et n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI*.

C H A P I T R E L X X X I .

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième et quatorzième siècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, et dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissensions, à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la

chute de l'empire romain. Les arts nécessaires n'avaient point péri. Les artisans et les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, font des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles et les vautours se déchirent.

On trouva même dans ces siècles grossiers des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philosophie. Le secret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *besicles*, est de la fin du treizième siècle. Ce beau secret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agissent par le secours du vent, sont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième siècle, en parle; et avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu long-temps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes; il en est parlé dans des poètes arabes du septième siècle. La faïence, qu'on faisait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis long-temps l'usage des vitres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les

Les Vénitiens eurent seuls , au treizième siècle , le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hasard , et les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé et bouilli , est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius* , historien de Padoue , parle d'un certain *Pax* , qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise , Gènes , Bologne , Siene , Pise , Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France , d'Allemagne , d'Angleterre , étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie , dans les villes moins riches , comme Alexandrie de la paille , Nice de la paille , &c.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés long-temps sans culture , cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées , qui sont aujourd'hui dans tous nos appartemens un secours et un ornement Une famille entière

s'affemblait au milieu d'une salle commune enfumée , autour d'un large foyer rond , dont le tuyau allait percer le plafond.

Difette
appelée
frugalité.

La Flamma se plaint, au quatorzième siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Frédéric Barberouffe*, et de *Frédéric II*, lorsque dans Milan , capitale de la Lombardie , on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare , la bougie était inconnue , et la chandelle un luxe. On se servait , dit-il , chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine ; les chemises étaient de serge et non de linge ; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé , ajoute-t-il ; on porte à présent du linge ; les femmes se couvrent d'étoffes de soie , et même il y entre quelquefois de l'or et de l'argent ; elles ont jusqu'à deux mille livres de dot , et ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint était encore loin à quelques égards de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches et industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les

apothicaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient d'un bois grossier, recouvert d'une espèce de mortier qu'on appelle torchis ; les portes basses et étroites, les fenêtres petites et presque sans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe ; et ce luxe fut défendu par *Philippe le bel* aux bourgeois. On connaît ce règlement fait sous *Charles VI*. *Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio ;* " Que personne n'ose donner plus de deux plats avec le potage. "

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Écosse et même en Angleterre, aussi-bien que la rusticité de ces temps-là, appelée simplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Écosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente schellings par jour, douze pains, douze gâteaux et trente bouteilles de vin.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fief, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait nécessairement s'introduire chez les possesseurs des grandes terres. Dès longtemps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques et de chevaux. Un concile de Latran, tenu

Luxe chez
les seigneurs et
prélats.

en 1179, sous *Alexandre III*, leur reproche que souvent on était obligé de vendre les vases d'or et d'argent, dans les églises des monastères, pour les recevoir et pour les défrayer dans leurs visites. Le cortège des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, et qui par conséquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richesse d'une nation. La vaisselle d'argent était presque inconnue dans la plupart des villes. *Mussus*, écrivain lombard du quatorzième siècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers et les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix personnes à nourrir avec deux chevaux, est obligé de dépenser par an jusqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup

d'endroits d'Italie , et bien plus en France aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Les Florentins , les Lombards , qui faisaient seuls le commerce en France et en Angleterre , les juifs leurs courtiers , étaient en possession de tirer des Français et des Anglais vingt pour cent par an , pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent est la marque infallible de la pauvreté publique.

Usure
énorme
en usage ,
preuve de
misère ; et
misère ,
preuve de
stupidité.

Le roi *Charles V* amassa quelques trésors par son économie , par la sage administration de ses domaines (alors le plus grand revenu des rois) et par des impôts inventés sous *Philippe de Valois* , qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son ministre , le cardinal de *la Grange* , ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces trésors furent dissipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les siens dans Avignon. Le duc d'*Anjou* , frère de *Charles V* , alla perdre ceux du roi dans sa malheureuse expédition d'Italie. La France resta dans la misère jusqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainsi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité , avec opulence. Ce n'était que dans leur sein qu'on jouissait des douceurs de la vie. Les richesses et la liberté y excitèrent enfin le génie , comme elles élevèrent le courage.

C H A P I T R E ' L X X X I I .

Sciences et beaux arts, aux treizième et quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Frédéric II*. On le voit par les vers de cet empereur, qui font le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudesque.

Langue
romance]
adoucie.

*Plas me el cavalier Frances ,
E la donna Catalana ,
E l'ouvar Genoes ,
E la danza Trevisana ,
E lou cantar Provensales ,
Las man e cara d'Angles ,
E lou donzel de Toscana.*

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, et est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiosité grossière et sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes

grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains, sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour la poésie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'est si connu des amateurs de ces recherches que les vers sur les Vaudois de l'année 1100.

*Que non voglia maudir ne jura ne mentir ,
N'occir , ne avoutrar , ne prenre de altrui ,
Ne s'avengear deli suo ennemi ,
Loz difon qu'es Vaudes et los feson morir. ,*

Citation
essentielle.

Cette citation a encore son utilité, en ce qu'elle est une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs sévères. (1)

(1) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur esprit savaient se moquer des préjugés, et sentaient combien ces persécutions étaient injustes et atroces. On en trouve plusieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. le Grand. Cependant le fanatisme a duré encore six siècles, soit parce que la première et la dernière classe d'une nation sont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, soit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y supplée point, c'est toujours entre les mains de la populace que réside véritablement le pouvoir.

Ce jargon se maintint malheureusement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que sous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui, loin de dégénérer, se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du treizième siècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuse *Jeanne*. Déjà *le Dante*, florentin, avait illustré la langue toscane par son poème bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*; ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle et de son sujet, et rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de *l'Arioste* et de *Tasse*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, persécuté par *Boniface VIII* et par *Charles de Valois*, ait dans son poème exhalé sa douleur sur les querelles de l'Empire et du sacerdoce. Qu'il soit permis d'insérer ici une faible

1 e Dante. traduction d'un des passages du *Dante*, concernant ces dissensions. Ces monumens de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
 De deux soleils les flambeaux luire au monde,
 Qui sans se nuire éclairant les humains,
 Du vrai devoir enseignaient les chemins,

Et nous montraient de l'aigle impériale
 Et de l'agneau les droits et l'intervale.
 Ce temps n'est plus, et nos cieux ont changé.
 L'un des soleils de vapeurs furchargé,
 En s'échappant de sa sainte carrière,
 Voulut de l'autre absorber la lumière.
 La règle alors devint confusion ;
 Et l'humble agneau parut un fier lion,
 Qui tout brillant de la pourpre usurpée
 Voulut porter la houlette et l'épée.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 Pétrarque.
 dans *Arezzo*, patrie de *Gui Arétin*, mit dans
 la langue italienne plus de pureté, avec toute
 la douceur dont elle était susceptible. On trouve
 dans ces deux poètes, et sur-tout dans *Pétrarque*,
 un grand nombre de ces traits semblables à
 ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la
 fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du
 moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter,
 vous la pardonnerez au désir de vous faire
 connaître, autant que je le puis, le genre dans
 lequel il écrivait. Voici à peu-près le commen-
 cement de sa belle ode à la *Fontaine de Vaucluse*,
 en vers croisés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
 Où la beauté qui consume mon cœur,
 Seule beauté qui soit dans la nature,
 Des feux du jour évitait la chaleur ;

Arbre heureux , dont le feuillage ,
 Agité par les zéphyr ,
 La couvrit de son ombrage ,
 Qui rappelles mes soupirs ,
 En rappelant son image ;
 Ornemens de ces bords , et filles du matin ,
 Vous dont je suis jaloux , vous moins brillantes qu'elle,
 Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
 Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
 Air devenu plus pur , adorable séjour ,
 Immortalisé par ses charmes ,
 Lieux dangereux et chers , où de ses tendres armes
 L'amour a blessé tous mes sens ;
 Ecoutez mes derniers accens ,
 Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces qu'on appelle *Canzoni* , sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur ; il immortalisa la *Fontaine de Vaucluse* , *Laure* et lui-même. S'il n'avait point aimé , il serait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que soit cette imitation , elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque* , de cette douceur et de cette mollesse élégante qui fait son caractère , que de vous

répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitolé en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de son siècle payait à son génie alors unique, mais surpassé depuis par l'*Arioste* et par le *Tasse*. Je ne passerai pas sous silence que sa famille avait été bannie de Toscane, et dépouillée de ses biens, pendant les dissensions des *Guelfes* et des *Gibelins*, et que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer sa patrie de sa présence, et y jouir de la restitution de son patrimoine. La Grèce dans ses plus beaux jours ne montra jamais plus de goût et plus d'estime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue toscane; il est encore le premier modèle en prose pour l'exactitude et pour la pureté du style, ainsi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jusqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome. *Bocace.*

Il y eut une suite non interrompue de poètes italiens qui ont tous passés à la postérité; car le *Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, succéda au *Pulci*, et l'*Arioste* les surpassa tous par la fécondité de son imagination. N'oublions pas que *Pétrarque*

et *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes faisaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Les beaux arts, qui se tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périssent et renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines *Cimmabué*. de la barbarie. *Cimmabué*, sans aucun secours, était comme un nouvel inventeur de la peinture, au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste sur-tout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, et qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. *Brunelleschi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la musique, à la fin de l'onzième siècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

Toscans
nos maî-
tres.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de

science qui était resté à Constantinople refluât en Italie avec la langue grecque , par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes ; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* sur son exaltation , on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce n'est point aux fugitifs de Constantinople qu'on a dû la renaissance des arts. Ces Grecs ne purent enseigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient presque aucune teinture des véritables sciences ; et c'est des Arabes que l'on tenait le peu de physique et de mathématique que l'on savait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies se soient élevés dans l'Italie sans protection comme sans modèle , au milieu des dissensions et des guerres ; mais *Lucrèce* , chez les Romains , avait fait son poème de la nature ; *Virgile* , ses bucoliques ; *Cicéron* , ses livres de philosophie , dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre sa forme , c'est un instrument que les grands artistes trouvent tout préparé , et dont ils se servent sans s'embarrasser qui gouverne et qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la seule Toscane , ce n'est pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *S^t Bernard* et *Abélard* , en France , au douzième

Remar-
que.

fiècle , auraient pu être regardés comme de beaux esprits ; mais leur langue était un jargon barbare , et ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime , à laquelle on assujettit ces hymnes latines des douzième et treizième siècles , est le sceau de la barbarie. Ce n'était pas ainsi qu'*Horace* chantait les jeux séculaires. La théologie scolastique , fille bâtarde de la philosophie d'*Aristote* , mal traduite et méconnue , fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

Langue française , alors jargon grossier.

Farces saintes.

L'art des *Sophocle* n'existait point ; on ne connut d'abord en Italie que des représentations naïves de quelques histoires de l'ancien et du nouveau testament ; et c'est de là que la coutume de jouer les mystères passa en France. Ces spectacles étaient originaires de Constantinople. Le poète S^t *Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les opposer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains ; et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuses , et leurs théâtres une chose sacrée , *Grégoire de Nazianze* et ses successeurs firent des tragédies saintes ; mais malheureusement le nouveau théâtre ne l'emporta pas sur celui d'Athènes , comme la religion chrétienne l'emporta sur celle des gentils. Il est resté de ces pieuses

farces des théâtres ambulans , que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de solennités , ils représentent la naissance et la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations septentrionales adopta aussi bientôt ces usages. On a depuis traité ces sujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio* ; et enfin les Français ont mis sur la scène dès chefs-d'œuvre tirés de l'ancien testament.

Les confrères de la passion , en France , vers le seizième siècle , firent paraître JESUS-CHRIST sur la scène. Si la langue française avait été alors aussi majestueuse qu'elle était naïve et grossière , si parmi tant d'hommes ignorans et lourds il s'était trouvé un homme de génie , il est à croire que la mort d'un juste persécuté par des prêtres juifs , et condamné par un préteur romain , eût pu fournir un ouvrage sublime ; mais il eût fallu un temps éclairé , et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces représentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient ; et puisque les poésies du persan *Sadi* sont encore aujourd'hui dans la bouche des Persans , des Turcs et des Arabes , il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque* , et il a autant de réputation

Beaux
arts dans
l'Asie.

que lui. Il est vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages ressemblent aux titres de leurs souverains, dans lesquels il est souvent question du soleil et de la lune. L'esprit de servitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté est nerveux, et celui de la vraie grandeur est simple. Les Orientaux n'ont point de délicatesse, parce que les femmes ne sont point admises dans la société. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à son imagination dans la solitude, où ils passent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même est dérégulée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démosthène* et de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à persuader en Orient ? des esclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière ; ils peignent avec la parole : et quoique les figures soient souvent gigantesques et incohérentes, on y trouve du sublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce passage de *Sadi*, que j'avais traduit en vers blancs, et qui ressemble à quelques passages des prophètes hébreux. C'est une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun, à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perse.

Traduction de *Sadi*.

Il fait distinctement ce qui ne fut jamais,
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.

Prince,

Prince , il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux.
 Juge , il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
 De l'éternel burin de sa prévision
 Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
 De l'aurore au couchant il porte le soleil ;
 Il sème de rubis les masses des montagnes.
 Il prend deux gouttes d'eau ; de l'une il fait un homme,
 De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
 L'être au son de sa voix fut tiré du néant.
 Qu'il parle , et dans l'instant l'univers va rentrer
 Dans les immensités de l'espace et du vide ;
 Qu'il parle , et l'univers repasse en un clin d'œil
 Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire ; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et dans la Lombardie septentrionale ? les coutumes barbares et féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scolastique et les sortilèges.

On célébrait toujours dans plusieurs églises ^{Sottises} la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens ^{d'Europe.}

et des fous. On amenait un âne devant l'autel, et on lui chantait pour antienne, *Amen, Amen, Afine ; eh eh eh , sire âne , eh eh eh , sire âne.*

Du Gange et ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

*Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus.*

Eh, sire âne ! ça, chantez,
B le bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Fête de
l'âne.

Une fille représentant la mère de DIEU allant en Egypte, montée sur cet âne, et tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession ; et à la fin de la messe, au lieu de dire, *Ite, missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, et le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'aux treizième et au quatorzième siècles, quelques italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché sur la mer, et était venu

jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise; que JESUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession, trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre - Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, et ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pèlerins, et les présents des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une

fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; et la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions et des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans son origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut ensuite un fou de cour qui prenait un droit sur les filous et sur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés; et c'est de-là que vient la société des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans.

La plus méprisable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, et ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des pénitens publics, jusqu'à les fustiger. On voit encore un reste

de cet usage dans les baguettes dont sont armés les pénitenciers à Rome ; ensuite les moines se fustigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrisé d'un moine. *Pierre Damien*, dans l'onzième siècle, excita les séculiers même à se fouetter tous nus. On vit, en 1260, plusieurs confréries de pèlerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie de l'Europe. Cette association fit même une secte qu'il fallut enfin dissiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en se fustigeant, des fous marchaient dans presque toutes les villes à la tête des processions, avec une robe plissée, des grelots, une marotte ; et la mode s'en est encore conservée dans les villes des Pays-Bas, et en Allemagne. Nos nations septentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, suivies de celles de la *mère sotte* et du *prince des fots*.

On n'entendait parler que de révélations, de possessions, de maléfices. On ose accuser la femme de *Philippe III* d'adultère, et le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une association par écrit, et se promettent un secours mutuel contre ceux qui voudront les

Révéla-
tions, sor-
tiléges.

faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une forcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilège, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester*, en Angleterre, est condamnée à faire amende honorable devant l'église de Saint-Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; et une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme forcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore-là le moindre des malheurs.

Barbarie
et misère. L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent faggées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes; et chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin, du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième siècle, on a vu les croisades dépeupler et appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croisades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne*, ils ne sont pas moins malheureux, et sont encore plus grossiers. La comparaison de ces siècles avec le nôtre (quelques perversités et quelques malheurs que nous puissions éprouver) doit nous faire sentir notre bonheur, malgré ce penchant presque invincible que nous avons à louer le passé aux dépens du présent.

Il ne faut pas croire que tout ait été fau-
 vage : il y eut de grandes vertus dans tous les
 Etats, sur le trône et dans les cloîtres, parmi
 les chevaliers, parmi les ecclésiastiques; mais
 ni un S^t *Louis* ni un S^t *Ferdinand* ne purent
 guérir les plaies du genre humain. La longue
 querelle des empereurs et des papes, la lutte
 opiniâtre de la liberté de Rome contre les
 césars de l'Allemagne et contre les pontifes ro-
 mains, les schismes fréquens, et enfin le grand
 schisme d'Occident, ne permirent pas à des
 papes élus dans le trouble d'exercer des vertus
 que des temps paisibles leur auraient inspirées.
 La corruption des mœurs pouvait-elle ne se
 pas étendre jusqu'à eux? Tout homme est
 formé par son siècle; bien peu s'élèvent au-
 dessus des mœurs du temps. Les attentats dans

Grands
 hommes
 qui ne
 peuvent
 corriger
 leur siècle.

lesquels plusieurs papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices et de leurs désastres ? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences et les arts.

Charles V Le roi de France *Charles V* qui rassembla
le sage, environ neuf cents volumes, cent ans avant
digne que la bibliothèque du Vatican fût fondée
d'un meilleur que la bibliothèque du Vatican fût fondée
leur par *Nicolas K*, encouragea en vain les talents.
temps. Le terrain n'était pas préparé pour porter de
ces fruits étrangers. On a recueilli quelques
malheureuses compositions de ce temps. C'est
faire un amas de cailloux tirés d'antiques ma-
sures quand on est entouré de palais. Il fut
obligé de faire venir de Pise un astrologue ;

et

et *Catherine*, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* disait : *Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites, et gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare? La noblesse française eut seulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait passé en Italie, les Lombards, les Toscans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette mascarade, et justifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II*: *Plas me el cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la discipline militaire; la France n'eût pas été la proie de l'étranger sous *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI*. Mais comment était-elle plus

familière aux Anglais? c'est peut-être que combattant loin de leur patrie, ils sentoient plus le besoin de cette discipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchissemens, privilèges des villes, états généraux.

DE l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres mêmes, naquit le bien ineffinable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales et tant d'autres cités.

Servitude établie dans presque toute l'Europe.

Vous avez déjà observé que dans les commencemens de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, et où les habitans appartiennent à leur seigneur, qui a sur eux droit de vie et de mort. Il en fut de même en Allemagne et en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; et, dès le treizième siècle, elles s'unirent pour leur défense commune contre

les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le gros, en France, suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir des seigneurs qui lui faisaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Enfin, en 1167, le pape *Alexandre III* déclare, Servitude abolie en quelques pays. *que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude.* Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples; ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que, long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est, dit-il, le royaume des Francs.* Il se fait, à la vérité, payer cette liberté; mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés et très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il se fait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes restèrent encore long-temps hommes de *poest*, hommes

de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère, en France, que du temps de *Charles VII*, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave; et, ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse.

**Anoblif-
semens.** Avant *Louis Hutin* les rois anoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *S^t Louis*, anoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier; son anoblissement eût été ridicule; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires, ainsi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France: et *S^t Louis* anoblit, sans doute, son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

**Tiers-état
appelé
aux par-
lemens du
royaume.** Les communautés des villes avaient commencé en France, sous *Philippe le bel*, en 1301, à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers-état y forma son

avis sous le nom de requête ; cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers-état parlassent aux rois, un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même, dans les lits de justice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat ; l'un composé des seigneurs des fiefs, qui ne se faisaient pas la cinq-millième partie de la nation ; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui, par son institution sacrée, est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons séculiers et ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Venise, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais esclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord ; les bourgeois en France, en Allemagne,

étaient bourgeois d'un seigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenait à un homme; les citadins n'appartenait qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'il est resté encore en France trop de serfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche son peu de fidélité sur l'article des monnaies, sa persécution contre les templiers, et une animosité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII*, et contre sa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux assemblées générales de la France.

Il est essentiel de faire sur les états-généraux de France une remarque que nos historiens auraient dû faire : c'est que la France est le seul pays du monde où le clergé fasse un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richesses; ils sont distingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne composent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne font ordre de l'Etat ni à Rome ni à Constantinople. Ni le pape ni le grand turc n'assemblent jamais le clergé, la noblesse et le tiers-état. L'*uléma*, qui est le clergé des Turcs, est un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre, les évêques siègent en parlement, mais ils y siègent comme barons et non comme prêtres. Les

évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé, la noblesse et le peuple.*

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ces temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* et de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V*. Son sort fut moins à plaindre en Allemagne, du temps de *Venceflas* et de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

Les communes en Angleterre.

C H A P I T R E L X X X I V .

Tailles et monnaies.

LE tiers-état ne servit , en 1345 , aux états tenus par *Philippe de Valois* , qu'à donner son consentement au premier impôt des aides et des gabelles ; mais il est certain que si les états avaient été assemblés plus souvent en France , ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois* , devenu odieux par la fausse monnaie , et décrédité par ses malheurs , les états de 1355 , dont nous avons déjà parlé , nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent , et comme ils veulent , partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins , ses ressources et ses forces , a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite , et de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin , ils se demandaient les lois et les usages , au lieu d'en faire ; ils

France
sans lois.

étaient étonnés et incertains. Les parlemens d'Angleterre se font donné plus de prérogatives ; ils se font établis et maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire , représentant la nation. C'est là qu'on connaît sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes , leur gouvernement est devenu entièrement différent ; il était alors tout semblable. Les états d'Aragon , ceux de Hongrie , les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands privilèges.

Les états-généraux de France , ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour son roi *Charles VII* , contre l'usurpateur *Henri V* , lui accordèrent généreusement une taille générale , en 1426 , dans le fort de la guerre , dans la disette , dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII* ; et , sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui et pour la patrie , sans le connétable de *Richemont* qui le maîtrisait , mais qui le servait à ses dépens , il était perdu.

Subsides
noble-
ment ac-
cordés.

Bientôt après , les cultivateurs , qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs

Tailles
anciennes

dont ils avaient été serfs , payèrent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les rois n'eussent aussi levé des tailles , même avant S^t Louis , dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain et vin* payée d'abord en nature , et ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs , de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites ; et ce fut ce même Charles VII qui ordonna qu'on les rédigeât , en 1454 , lorsqu'il eut remis dans le royaume la police et la tranquillité , dont il avait été privé depuis si long-temps , et lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est là que chaque écrivain eût dû dire , *homo sum* ; mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Monnaie
faible.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public , la tranquillité , la fortune des familles , c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en faisait frapper , et altérait le titre

et le poids, se faisant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés par la nécessité des temps de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, et sur-tout de la France, avait été englouti en Asie et en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc dans les besoins toujours renaissans augmenter la valeur numérique des monnaies. La livre, dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre 8 et 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois et demie plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Peu
d'argent
comptant

Première
monnaie
d'or au
coin des
rois d'An-
gleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se faisaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que de la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent, qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi *Philippe le bel* avait non-seulement haussé le prix fictif et idéal des espèces; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage; en un mot c'était de la fausse monnaie; et les séditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuse. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel*; il faisait jurer

sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoit dans son ordonnance de tromper les marchands , *de façon* , dit-il , *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids*. Mais , comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne ferait point découverte ? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs , depuis S^t Louis , faisaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* et à *Philippe de Valois* ! Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous conservé en Allemagne ; et il en a résulté quelquefois de grands abus , mais non de si universels ni de si funestes.

C H A P I T R E L X X X V .

Du parlement de Paris , jusqu'à Charles VII.

SI *Philippe le bel* , qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de S^t Louis , fit beaucoup de bien en appelant aux assemblées de la nation les citoyens , qui sont en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins , en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine et sur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes et des requêtes représentent précisément les anciens conquérans de la Gaule ; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre justice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, et que le parlement est appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il se fit un grand changement en France sous *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième siècle ; c'est que le grand gouvernement féodal et aristocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France ; c'est que *Philippe le bel* érigea presque en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouse, de Normandie, et les grands jours de Troyes, pour rendre la justice ; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que *Philippe le bel* le rendit sédentaire à Paris, et que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépositaire et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. Mais il ne

représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Le conseil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choses très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, et sur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; et la cour de justice, nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques et de chevaliers, assistés de légistes, soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Ce qu'é-
tait le par-
lement de
Paris.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'Empire n'y aient jamais assisté; et comme le conseil de Castille est encore une juridiction

Pairs.

suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilège d'y avoir séance.

Différence entre parlement, cour de justice, et parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars et de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y assister; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le font encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; et quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Artois. Les souverains de ces Etats ne venaient pas, sans doute, juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, et le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

Pourquoi cour souveraine.

On appela ces parlemens *cours souveraines*; le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel* : *Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain.* Je dois encore

remarquer

remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long*, en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, et précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot, un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurifconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les privilèges de la noblesse; on les appela souvent *chevaliers ès lois*. Mais les nobles de nom et d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

Evêques
exclus de
cette
cour.

Roture
en parle-
ment.

On objecte que ce n'est pas la fonction de rendre la justice qui les avilissait, puisque les pairs et les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition servile, introduits d'abord au parlement de Paris pour instruire les procès, et non pour donner leurs voix, et ayant prétendu depuis les droits de la noblesse, à qui seule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette noblesse des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie française, nous écrit que pour être digne de faire l'histoire de France, il faut être versé dans nos anciens usages; qu'il faut savoir, par exemple, que les conseillers du parlement furent originairement des serfs qui avaient étudié nos lois, et qui conseillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il est plus vrai encore que la plupart n'étaient point serfs: qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement sous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps et en tout pays, a plus de facilités pour s'instruire que les hommes nés dans l'esclavage.

Ce tribunal était, comme vous savez, ce

qu'est en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vassaux de ceux de France, imitèrent en tout les usages de leurs suzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut résider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent casser les jugemens du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'Etat, et comme il les casserait avec les pairs, les hauts-barons et la noblesse dans les états-généraux qui font le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce mot de *banc* prouve la ressemblance parfaite; le banc des présidens a retenu son nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

Parle-
ment de
Paris fem-
blable au
banc du
roi d'An-
gleterre.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre; nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation; les nôtres rarement convoqués sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, et s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt

par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient, ni sous *Philippe le bel*, ni sous ses fils, ni sous *Louis XI*.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent, de faire enregistrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'Etat, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances sont du temps de *François I*.

Tout change chez les Français beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encore ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats : rien n'est plus humain et plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire à l'Etat; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache.

Combien d'innocens accusés d'hérésie , de forcellerie et de mille crimes imaginaires , auraient dû la vie à un roi éclairé !

Loin que *Charles VI* fût éclairé , il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel , établi à Paris , au palais de S^t *Louis* , que *Charles VI* tint , le 23 décembre 1420 , ce fameux lit de justice , en présence du roi d'Angleterre *Henri V* ; ce fut là qu'il nomma son très-ami *Henri* , héritier , régent du royaume. Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles* , soi-disant dauphin , et que tous les complices du meurtre de *Jean sans peur* , duc de Bourgogne , furent déclarés criminels de lèse-majesté , et privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus ; on assure que les registres du parlement , sous l'année 1420 , portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe , au mois de janvier , et condamné par contumace au bannissement perpétuel ; de quoi , ajoute ce registre , il appela à DIEU et à son épée. Si le registre est véritable , il se passa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de justice , qui ne confirma que trop ce funeste

Charles VII
condam-
né au par-
lement de
Paris.

arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable; le roi, privé de sa raison, était entre des mains étrangères, et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piège sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en prison à Londres, étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort, et faire noyer la régente de Hongrie, *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

On n'ose
procéder
contre le
duc de
Bourgogne,
puissant;
et on pro-
cède con-
tre le dau-
phin, per-
sécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'*Orléans*, et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris; et chaque parti avait ses maréchaux et ses grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même, selon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon*; coutume qui parut depuis indigne de la justice et de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, et que dans une affaire criminelle cette même présence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Usages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que pour juger un pair, il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon*; il fit plus, il admit dans cette assemblée des trésoriers de France, avec

les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'histoire des usages, des lois, des privilèges, n'est en beaucoup de pays, et sur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux usages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irrésistible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? est-ce à celle où le mot de *parlement* signifiait une assemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler, au 1^{er} de mars, les partages des dépouilles ? est-ce à celle où tous les évêques avaient droit de séance dans une cour de judicature, nommée aussi *parlement* ? A quel siècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel usage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome serait aussi bien fondé à demander au pape des consuls, des tribuns, un sénat, des comices, et le rétablissement entier de la république romaine ; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du sultan l'ancien aréopage et les assemblées du peuple qui s'appelaient *églises*.

C H A P I T R E L X X X V I.

Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigismond et de Charles VII, au quinzième siècle.

C E que sont des états-généraux pour les rois, les conciles le sont pour les papes; mais ce qui se ressemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'esprit le plus républicain, les états ne se sont jamais crus au-dessus des rois, quoiqu'ils aient déposé leurs souverains dans des nécessités pressantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceslas* ne se sont jamais crus supérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Aragon disaient au roi qu'ils étaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos*; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainsi, ils ne se disaient plus supérieurs à celui qu'ils avaient fait leur souverain.

Mais il n'en est pas d'une assemblée d'évêques de tant d'églises également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un souverain, et les églises n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la discipline ne

Si un concile a le droit de déposer un pape, un évêque prince.

peuvent être soumises à la décision d'un seul homme, au mépris du monde entier. Les conciles sont donc supérieurs aux papes dans le même sens que mille avis doivent l'emporter sur un seul. Reste à savoir s'ils ont le droit de le déposer comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de déposer leur souverain.

Cette question est de celles que la raison du plus fort peut seule décider. Si d'un côté un simple concile provincial peut dépouiller un évêque, une assemblée du monde chrétien peut à plus forte raison dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque est souverain. Ce n'est pas un concile qui lui a donné son Etat ; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ses sujets sont contents de son administration ? Un électeur ecclésiastique, dont l'Empire et son électorat seraient contents, serait en vain déposé comme évêque par tous les évêques de l'univers ; il resterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Eglise, et maître chez lui, demeurerait souverain.

Différence entre les conciles de Bâle et de Constance.

Le concile de Constance avait déposé le souverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y opposer. Le concile de Bâle, qui prétendit dix ans après suivre cet exemple, fit voir combien l'exemple est trompeur,

combien sont différentes les affaires qui semblent les mêmes, et que ce qui est grand et seulement hardi dans un temps, est petit et téméraire dans un autre.

Le concile de Bâle n'était qu'une prolongation de plusieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienna : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu, en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de dissoudre leur assemblée, ni même celui de la transférer ; et qu'il leur était soumis sous peine de punition. Le pape *Eugène*, sur cet énoncé, ordonna la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, et que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur *Sigismond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la personne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape et le concile. Le scandale s'en tint long-temps aux négociations ; on y fit entrer l'Orient et l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus se soutenir contre les Turcs que par les princes latins ; et pour obtenir un faible secours très-incertain, il fallait que l'Eglise grecque se soumit à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les

Le pape
Eugène
casse le
concile.

Tout plus
adroit du
pape
Eugène.

Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape et au concile; et tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Bâle, où le pape avait quelques partisans, qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, et des galères pour l'amener en Italie; qu'ensuite on le recevrait à Bâle. Les émiffaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur ferait reçu à Florence, où le pape transférerait l'assemblée; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, et scellèrent ainsi, au nom des pères mêmes, le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits, et écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit

que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs , ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des huffites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adresse ; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité , et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent , qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec son patriarche et quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentiments de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la majesté de l'Empire et la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baïsa les pieds du pape ; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Union
passagère
des Eglises grec-
que et
latine, en
1439.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Eglise grecque adoptèrent le purgatoire. Il fut décidé que *le saint Esprit procède du Père et du Fils par la production de spiration ; que le Père communique*

tout au Fils , excepté la paternité , et que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec , son patriarche , et presque tous ses prélats , signèrent dans Florence le point si long-temps débattu de la primatie de Rome. L'histoire Byzantine assure que le pape acheta leur signature. Cela est vraisemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût , et les évêques d'un pays désolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union anathématisée à Constantinople.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité passagère : ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'Eglise grecque la réprouva. Les évêques qui avaient signé à Florence en demandèrent pardon à Constantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit son maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Eglise qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Eglise latine et la grecque furent plus divisées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté , de leurs premiers conciles universels , de leurs sciences , se fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux ; et de-là vient qu'aujourd'hui , à Pétersbourg et à Riga , les

prêtres russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation et l'extrême-onction du nombre des sacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce ; et il est très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Eglise de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* passait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand schisme. Il avait soumis l'empereur grec et son église en apparence. Sa victoire était glorieuse, et jamais pontife, avant lui, n'avait paru rendre un si grand service à l'Eglise romaine, ni jouir d'un si beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce service aux Latins, et qu'il finit autant qu'il est en lui le schisme de l'Orient et de l'Occident, le concile de Bâle le dépose du pontificat, le déclare *rebelle, simoniaque, schismatique, hérétique et parjure.*

Eugène déposé.

1439.

Si on considère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux ; si on le regarde par les règles de discipline qu'il donna, on y verra des hommes très-sages. C'est que la passion n'avait point de part à ces réglemens, et qu'elle agissait seule dans la déposition d'*Eugène*. Le corps le plus auguste,

quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un seul homme. Le conseil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec sagesse, et rejeta l'arrêt que l'esprit de parti avait dicté.

Défense
aux papes
de créer
plus de
vingt-qua-
tre cardinaux.

Ce sont ces réglemens qui servirent à faire la pragmatique sanction, si long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à *S^t Louis*, ne subsistait presque plus. Les usages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adresse des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y sont confirmées ; les annates déclarées simoniaques ; les réserves, les expectatives y sont détestées. Mais d'un côté, on n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, et de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi si fameuse qui assure les libertés de l'Eglise gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier ressort, et qu'il délègue des juges dans toutes les causes ecclésiastiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer si aisément. C'était en quelque sorte reconnaître le pape pour maître ; et dans le temps même que la pragmatique lui laisse le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec aussi peu de raison que le pape en aurait de fixer le nombre des

ducs et pairs, ou des grands d'Espagne. Ainsi tout est contradiction. Il est vrai que le concile de Bâle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; et que plus une dignité est rare, plus elle est respectée.

Ce fut encore la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'est soutenu. Tous les usages d'Allemagne ont subsisté. Elections des prélats, investitures des princes, privilèges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du temps de *Charles VII*.

Le concile de Bâle, ayant déposé vainement un pape très-sage, que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on fait, un fantôme, un duc de Savoie, *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de sa maison, et qui s'était fait ermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé de violentes guerres du temps d'*Urbain VI*, ne produisit alors que

Anti-
pape.

des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait *Eugène* simoniaque, hérétique et parjure; le secrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait *Amédée* Cerbère et Antechrist. Enfin sous le pape *Nicolas V* le concile se dissipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie ermite et pape, se contenta d'être cardinal, laissant l'Eglise dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-septième et le dernier schisme considérable, excité pour la chaire de *S^t Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes. *Aneas Piccolomini*, florentin, poète et orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même, sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent qui seul fait si souvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses aménités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours comme il

condamna ses sentimens sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choses changent selon les temps. Les pères de Constance avaient livré au bûcher *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, malgré leur protestation qu'ils ne suivaient point les dogmes de *Wicléf*, malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, persistans seulement dans les sentimens de *Wicléf* sur la hiérarchie et sur la discipline de l'Eglise.

Les huffites, du temps du concile de Bâle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le rasé*, ce fameux capitaine, compagnon et successeur de *Jean Ziska*, vint disputer au concile de Bâle à la tête de deux cents gentilhommes de son parti. Il soutint entre autres choses que les moines étaient une invention du diable. „ Oui, dit-il, je le „ prouve. N'est-il pas vrai que JESUS-CHRIST „ ne les a point institués? Nous n'en discon- „ venons pas, dit le cardinal *Julien*. Hé „ bien, dit *Procope*, il est donc clair que c'est „ le diable. „ Raisonement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Aneas Silvius* témoin de cette scène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* et *Jérôme* par un arrêt de mort.

Cavaliers
huffites
au con-
cile.

On a vu pendant ce concile quel était l'avilissement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchassent à leur ruine, puisqu'ils allaient à Rome mendier de faibles secours, et faire le sacrifice de leur religion. Aussi succombèrent-ils quelques années après sous les Turcs, qui prirent Constantinople. Nous allons voir les causes et les suites de cette révolution.

C H A P I T R E L X X X V I I .

Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

LES croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré et appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs, en 1261, et que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris*. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de *S^t Louis*, *Charles d'Anjou*, envahissait Naples et Sicile, et que sans les vêpres siciliennes il

eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti et la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manège, que son propre fils *Andronic*, schismatique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas 1283. lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Ces malheureux grecs, pressés de tous Sottises grecques. côtés, et par les Turcs, et par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle; et l'autre, que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines et de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, et bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman, de qui sont descendus tous les Ottoman. empereurs *Osmanlis*, avait établi le siège de sa domination à Bursa en Bithynie. *Orcan*, son

Empe-
reur grec,
beau-père
du sultan
turc.

fils, vint jusqu'aux bords de la Propontide, et l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan, et moine, annonçait la chute de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, et ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'Empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat*, fils d'*Orcan*, engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut; et on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe et va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V*. Il reconnaît sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe et les funestes exemples des croisades ne permettaient

1357.

plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape , il revient ramper sous *Amurat*. Il fait un traité avec lui , non comme un roi avec un roi , mais comme un esclave avec un maître. Il sert à la fois de 1374. lieutenant et d'otage au conquérant turc ; et après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à son fils aîné , dont ils se défiaient également , l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel*, sert *Amurat* contre les chrétiens, et le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires , déjà instituée , la forme qui subsiste encore.

Ayant été affaîné dans le cours de ses 1389. victoires , son fils *Bajazet Ilderim* , ou *Bajazet Bajazet.* le foudre , lui succéda. La honte et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux , s'enfuit vers *Bajazet* , et implore sa protection contre son père , et contre *Manuel* son frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux ; et les Génois , toujours maîtres de Galata , l'affistent d'hommes et d'argent. *Andronic* , avec les Turcs et les Génois , se rend maître de Constantinople , et enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre , et fait élever une citadelle près de

Galata , pour arrêter *Bajazet* , qui déjà projetait le siège de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle , et de recevoir un *cadi* turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet* , laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber , s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là

1396. qu'il défait , comme je l'ai déjà dit , l'armée chrétienne , et ces braves français commandés par l'empereur d'Occident , *Sigismond*. Les français , avant la bataille , avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet* , après sa victoire , eût fait à son tour égorger les français , qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers , parmi lesquels était le comte de Nevers , depuis duc de Bourgogne , auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi ; mais je méprise tes sermens et tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur* , assassin du duc d'Orléans , assassiné depuis par *Charles VII*. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Le duc de
Bourgogne
prison-
nier de
Bajazet.

Après cette défaite , *Manuel Paléologue* , qui était devenu empereur de la ville de Constantinople , court chez les rois de l'Europe

comme

comme son père *Jean I*, et son fils *Jean II*. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénésie de *Charles VII*, et des défolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siège est formé, et sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleversent le monde.

La puissance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine et au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, sauva Constantinople en attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan*, pour me conformer à l'usage, descendait de *Gengis* par les femmes, selon les meilleurs historiens. Il naquit, l'an 1357, dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois sous *Alexandre*, et où ils fondèrent des colonies. C'est aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la

Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * E e

rivière du Gion , ou de l'Oxus , dont la source est dans le petit Thibet , environ à sept cents lieues de la source du Tigre et de l'Euphrate. C'est ce même fleuve Gion dont il est parlé dans la Genèse , et qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate et le Tigre : il faut que les choses aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash , on se figure un pays affreux ; il est pourtant dans le même climat que Naples et la Provence , dont il n'éprouve pas les chaleurs ; c'est une contrée délicieuse.

Au nom de *Tamerlan* , on s'imagine aussi un barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes , non plus que de grandes fortunes chez les particuliers , sans cette espèce de mérite dont les succès sont la récompense. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né sans Etats , il subjuga autant de pays qu'*Alexandre* , et presque autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk , capitale de Corassan , sur les frontières de la Perse. De-là il va se rendre maître de la province de Candahar. Il subjuge toute l'ancienne Perse ; il retourne sur ses pas pour soumettre les peuples de la Tranfoxane. Il revient prendre Bagdat. Il passe aux Indes , les soumet , se saisit de Déli qui en

était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui se sont rendus maîtres de la Perse ont aussi conquis ou défolé les Indes. Ainsi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aisément. *Sha-Nadir*, de nos jours, n'a eu qu'à s'y présenter ; il y a donné la loi, et en a emporté des trésors immenses.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne sur ses pas. Il se jette sur la Syrie ; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà soumise, et qui voulait secouer le joug. Il la livre au pillage et au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans ; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aisément rasées, et se rebâtissaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques séchées au soleil. C'est au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun secours chez les chrétiens, s'adresse enfin à ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait déposés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps son secours. Il descendit dans l'Asie mineure, appelé par les musulmans et par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuse de son caractère, c'est qu'on le voit dans cette guerre observer au moins le droit des

Bajazet
vaincu et
pris.

1401.

nations. Il commence par envoyer des ambassadeurs à *Bajazet*, et lui demande d'abandonner le siège de Constantinople, et de rendre justice aux princes musulmans dépossédés. *Bajazet* reçoit ces propositions avec colère et avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le siège de Constantinople, et livre, entre Césarée et Ancire cette grande bataille où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien disciplinées, puisqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, et tant de nations belliqueuses. On ne saurait douter que *Tamerlan*, qui jusque-là combattit toujours avec les flèches et le cimenterre, ne fît usage du canon contre les Ottomans, et que ce ne soit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus. Les Turcs se servirent contre lui dans la bataille de Césarée, non-seulement de canons, mais aussi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, si *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vit, son fils aîné, *Mustapha*, tué en combattant auprès de lui, et tomba captif

entre les mains de son vainqueur , avec un de ses autres fils , nommé *Musa* , ou *Moïse*. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux nations qui semblaient se disputer l'Europe et l'Asie , et entre deux conquérans dont les noms sont encore si célèbres ; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'empire des Grecs , et qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs persans et arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer , mais les annales turques le disent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux ? est-ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens grecs ? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* se faisait verser à boire par l'épouse de *Bajazet* à demi-nue ; et c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue , que les sultans turcs ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable est démentie par le mariage d'*Amurat II* , que nous verrons épouser la fille d'un despote de Servie , et par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il est difficile de concilier la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la générosité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur , étant entré dans *Burse* ou *Pruse* , capitale des

Fable de la cage , et de la raison qui empêche les sultans de se marier.

Etats turcs asiatiques , écrivit à *Soliman* , fils de *Bajazet* , une lettre qui eût fait honneur à *Alexandre*. *Je veux oublier* , dit *Tamerlan* dans cette lettre , *que j'ai été l'ennemi de Bajazet*. *Je servirai de père à ses enfans , pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me suffisent , et de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point.*

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite , elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan* , n'étant pas écouté de *Soliman* , déclara sultan dans *Burse* ce même *Musa* , fils de *Bajazet* , et qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale fait conquérir des royaumes , et les rendre.*

Les historiens orientaux , ainsi que les nôtres , mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain , et ce qui mérite notre attention , c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa* , qu'il fit sultan , et qu'il protégea pour l'opposer et à *Soliman* et à *Mahomet I* , ses frères , ne put leur résister , malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les

enfans de *Bajazet* ; et on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé , par le malheur même de ce sultan , que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu , sans pouvoir être asservi ; et que le tartare , ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Asie mineure , porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas , sans doute , de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie , qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repasse l'Euphrate , et retourna dans Samarcande , qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presque autant de terrain que *Gengis* : car si *Gengis* eut une partie de la Chine et de la Corée , *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Asie mineure , où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan , dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense , il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine , dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut , à l'exem-
 ple de *Gengis* , l'hommage de plusieurs princes
 de l'Asie , et l'ambassade de plusieurs souve-
 rains. Non-seulement l'empereur grec , *Manuel*,

Homma-
 ges ren-
 dus à *Ta-
 merlan.*

y envoya ses ambassadeurs , mais il en vint de la part de *Henri III* , roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'Etat , tous les artisans passèrent en revue , chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils et toutes ses petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse , après avoir régné trente-six ans , plus heureux par sa longue vie et par le bonheur de ses petits-fils , qu'*Alexandre* , auquel les Orientaux le comparent ; mais fort inférieur au macédonien , en ce qu'il naquit chez une nation barbare , et qu'il détruisit beaucoup de villes , comme *Gengis* , sans en bâtir une seule ; au lieu qu'*Alexandre* , dans une vie très-courte , et au milieu de ses conquêtes rapides , construisit Alexandrie et Scanderon , rétablit cette même Samarcande , qui fut depuis le siège de l'empire de *Tamerlan* , et bâtit des villes jusque dans les Indes , établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus , envoya en Grèce les observations de Babylone , et changea le commerce de l'Asie , de l'Europe et de l'Afrique , dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà , ce me semble , en quoi *Alexandre* l'emporte sur *Tamerlan* , sur *Gengis* , et sur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan*

fût

fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il est permis d'égayer un peu ces événemens terribles , et de mêler le petit au grand , je répéterai ce que raconte un persan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte persan , nommé *Hamédi Kermani* , étant dans le même bain que lui , avec plusieurs courtisans , et jouant à un jeu d'esprit , qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux : *Je vous estime trente aspres* , dit-il au grand kan. *La serviette dont je m'essuie les vaut* , répondit le monarque ; *mais c'est aussi en comptant la serviette* , répondit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laissait prendre ces innocentes libertés , n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce ; mais on se familiarise avec les petits , et on égorge les autres.

Il n'était ni musulman ni de la secte du grand lama ; mais il reconnaissait un seul DIEU, ^{Religion de Tamerlan.} comme les lettrés chinois , et en cela marquait un grand sens , dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées. Il souffrait également les musulmans , les lamistes , les brames , les guèbres , les juifs et ceux qu'on nomme idolâtres. Il assista même , en passant vers le mont Liban , aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait seulement le faible de

l'astrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, et dont nous ne faisons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux *Oulougbeq*, qui lui succéda dans les Etats de la Tranfoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, et eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi *Alfonse X de Castille*, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; et ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara, en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque toute la terre. Nous en avons vu la raison. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robustes, plus

endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant subjugué une seconde fois la Chine, dans le dernier siècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine et de cette Tartarie orientale; depuis que l'empire de Russie s'est étendu et civilisé; depuis enfin que la terre est hérissée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne sont plus à craindre. Les nations polies sont à couvert des irruptions de ces sauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoise, ne renferme plus que des hordes misérables qui seraient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civilisé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'histoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les successeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perse, dans la Syrie et aux Indes, dans l'Arménie et vers la Russie. Les Turcs reprirent l'Asie mineure, et conservèrent tout

Mariages
des turcs
avec des
chrétiens,
et des chré-
tiens avec
des tur-
ques.

ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance et moins d'aversion qu'aujourd'hui entre les musulmans et les chrétiens. *Cantacusène* n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à *Orcan*; et *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, et fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane : mais il était très-détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois, et deux fois les instances de ses bachas et de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome et au concile que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du Saint-Esprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Theffalonique, et que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens et les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Theffalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sûreté ce territoire, et défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon

Grande
muraille
en Grèce.

cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, et poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés Paix avec les chrétiens. au jeune *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II*, ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, et dans tous les pays voisins, avec des succès divers, conclut la 1444. paix la plus solennelle que les chrétiens et les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* et *Ladislas* la jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran et l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes, il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie et de Venise

Le cardinal *Julien Césarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre et du malheur des chrétiens.

Rompue. A peine la paix est jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à rassembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable : c'était précisément le temps où *Amurat II*, sur la foi de cette paix, venait de se consacrer à la retraite, et de résigner l'empire à *Mahomet*, son fils, jeune encore et sans expérience.

Décision qu'il ne faut pas garder la foi aux musulmans. Le prétexte manquait pour violer le serment. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à *Ladislas*, aux chefs hongrois, et aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas* qu'il lui ordonnait de rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insçu du saint-siège. On a déjà vu que la maxime s'était introduite, de ne pas garder la foi aux hérétiques. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trêve avec Carthage, dans sa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent.

L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime , et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repousser un peuple d'usurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs se laissèrent entraîner au torrent , surtout *Jean Corvin Huniade* , ce fameux général des armées hongroises , qui combattit si souvent *Amurat* et *Mahomet II.*

Ladislav , séduit par de fausses espérances , et par une morale que le succès seul pouvait justifier , entra dans les terres du sultan. Les janissaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit ; les deux armées se rencontrèrent vers le Pont-Euxin , dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie , autrefois la Mésie. La bataille se donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans son sein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée , dans un moment où ses troupes pliaient , et pria DIEU , qui punit les parjures , de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée sur l'eucharistie , que l'hostie avait été remise aux mains d'*Amurat* , et que ce fut à cette hostie qu'il s'adressa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiement qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue résistance. Le roi *Ladislav*

1444.

fut percé de coups ; sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau , et même que l'inscription de cette colonne , loin d'insulter à la mémoire du vaincu , louait son courage , et plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal *Julien* , qui avait assisté à la bataille , voulant dans sa fuite passer une rivière , y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres disent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable , c'est qu'*Amurat* , après cette victoire , retourna dans sa solitude , qu'il abdiqua une seconde fois la couronne , qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre , pour combattre et
1451. pour vaincre. Enfin il mourut à *Andrinople* , et laissa l'empire à son fils , *Mahomet II* , qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre , que je ne fais si je dois appeler *osmanli* ou *chrétien* , arrêta les progrès d'*Amurat* , et fut même longtemps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II* ; je veux parler de *Scanderbeg* , né dans l'Albanie , partie de l'Epire , pays illustre dans les temps qu'on nomme héroïques , et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Castriot*. Il était fils d'un despote ou d'un petit hospodar de cette contrée , c'est-à-dire , d'un prince vassal ; car c'est ce que signifiait *despote* : ce mot veut dire à la lettre , maître de maison ; et il est étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *despotique* aux grands souverains qui se sont rendus absolus.

Jean Castriot était encore enfant lorsque *Amurat* , plusieurs années avant la bataille de *Varnes* , dont je viens de parler , s'était saisi de l'Albanie , après la mort du père de *Castriot*. Il éleva cet enfant qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que

ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'est guère vraisemblable qu'*Amurat* eût donné sa tendresse et sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le faisait combattre auprès de sa personne. *Jean Castriot* se distingua tellement que le sultan et les janissaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui signifie le *seigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut sur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Serbie qui s'était rangé du parti des chrétiens, et faisait la guerre au sultan son gendre : c'était avant son abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, et de régner.

Il fut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire et à sceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Épire, de remettre la ville et la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre, 1443. il assassine le secrétaire et sa suite. Il marche à Croye : le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même, il fait avancer les Albanois, avec lesquels il était d'intelligence : il égorge le gouverneur et la garnison. Son

parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois passent pour les meilleurs soldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduisit si bien, fut tirer tant d'avantage de l'affiette du terrain âpre et montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées turques. Les musulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ses ennemis et ses maîtres, avait repris la couronne de son père, et la méritait par son courage.

C H A P I T R E X C I.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

SI les empereurs grecs avaient été des *Scanderbegs*, l'empire d'Orient se serait conservé; mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si long-temps, hâta le moment de sa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y en avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre les mains des Grecs faisait le premier. Andrinople, refuge des *Lascares*, pris par *Amurat I*, en 1362, et toujours demeuré aux sultans, était regardé comme le second empire; et une province barbare de

348 SIEGE DE CONSTANTINOPLE.

l'ancienne Colchide , nommée Trébifonde , où les *Comnènes* s'étaient retirés , était réputée le troisième.

Ce déchirement de l'empire , comme on l'a vu , était l'unique effet considérable des croisades. Dévasté par les Francs , repris par les anciens maîtres , mais repris pour être ravagé encore , il était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople , acharnés l'un contre l'autre par la religion , à peu près comme dans Jérusalem , quand *Vespasien* et *Titus* l'assiégèrent. L'un était celui des empereurs qui , dans la vaine espérance d'être secourus , consentaient de soumettre l'Eglise grecque à la latine ; l'autre celui des prêtres et du peuple qui , se souvenant encore de l'invasion des croisés , avaient en exécration la réunion des deux Eglises. On s'occupait toujours de controverses , et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue , le même qui s'était soumis au pape dans la vaine espérance d'être secouru , avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'empire romain-grec ; et après sa mort , arrivée en 1449 , telle fut la faiblesse de l'empire , que *Constantin* , l'un de ses fils , fut obligé de recevoir du turc *Amurat II* , comme de son seigneur , la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Constantin*

eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

Telle était la situation des Grecs, quand 1451.
Mahomet Bouyouk, ou *Mahomet le grand*, suc- *Mahomet*
 céda pour la seconde fois au sultan *Amurat*, *II, sultan.*
 son père. Les moines ont peint ce *Mahomet*
 comme un barbare insensé, qui tantôt coupait
 la tête à sa prétendue maîtresse *Irène*, pour
 apaiser les murmures de ses janissaires, tantôt
 faisait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages,
 pour voir qui d'entre eux avait mangé un
 melon. On trouve encore ces histoires absurdes
 dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps
 pour la plupart des archives alphabétiques du
 mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent
 que *Mahomet* avait été le prince le mieux
 élevé de son temps; ce que nous venons de
 dire d'*Amurat*, son père, prouve assez qu'il
 n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier
 de sa fortune. On ne peut encore disconvenir
 que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils,
 et n'ait étouffé son ambition, quand il fallut
 rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il
 redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre
 trouble. C'est un fait unique dans l'histoire,
 et d'autant plus singulier, que *Mahomet*
 joignait à son ambition la fougue d'un caractère
 violent.

Son caractere.

Il parlait le grec , l'arabe , le persan ; il entendait le latin ; il dessinait ; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie et de mathématique ; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilli Bellino* , et qu'il le récompensa , comme *Alexandre* avait payé *Appelles* , par des dons et par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or , d'un collier d'or , de trois mille ducats d'or , et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête , pour faire voir à *Bellino* l'effet des muscles et de la peau sur un cou séparé de son tronc. Ces barbaries , que nous exerçons sur les animaux , les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances , ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut souvent sanguinaire et férocé , comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde ; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables ? à quoi bon multiplier les horreurs ? *Philippe de Comines* , qui vivait sous le siècle de ce sultan , avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir ?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans, et il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, et s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par ferrer la ville du côté de l'Europe, et du côté de l'Asie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, et le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, et deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges et les plus attestés, c'est l'usage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, et d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait, en une nuit, couvrir une demi-lieue de chemin sur terre de planches de sapin enduites de suif et de graisse, disposées comme la crèche d'un vaisseau; il fait tirer, à force de machines et de bras, quatre-vingts galères et soixante et dix allées du détroit, et les fait couler sur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une seule nuit, et les assiégés sont surpris, le lendemain, matin de voir une flotte entière descendre de la terre dans le port. Un pont

1453.

Siège de
Constantinople.

de bateaux dans ce jour même fut construit à leur vue, et servit à l'établissement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Constantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal servie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il est douteux que *Mahomet* se servit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chasser de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, et peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des assauts à la ville, qui se croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome, nommé *Isidore*, suivait le rite romain, ou feignait de le suivre pour engager le pape et les princes catholiques à le secourir; mais par cette triste manœuvre, il irritait et décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux,*
s'écriaient-ils,

s'écriaient-ils , *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres temps , presque tous les princes chrétiens , sous prétexte d'une guerre sainte , se liguèrent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté ; et quand les Turcs l'attaquèrent , aucun ne la défendit.

Nul prince chrétien ne secourut Constantinople.

L'empereur *Frédéric III* n'était ni assez puissant , ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne , *Philippe le bon* , était un puissant prince , mais trop habile pour renouveler seul les croisades , et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Aragon et la Castille n'étaient point encore unis , et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II*. L'un était *Huniade* , prince de Transilvanie , mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg* , qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Épire , à peu-près comme autrefois dom *Pélage* dans celles des Asturies , quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes , dont l'un

appartenait à l'empereur *Frédéric III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois, nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment, qui est réduit à des appuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, et jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* et de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; et c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière
dont
Constantinople
fut prise.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Demetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siège l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siège. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, et qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le

sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, et d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville, et ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les assiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment sur ces turcs. Ceux-ci sont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils se rendent maîtres de la haute ville séparée de la basse. L'empereur est tué dans la foule; et *Mahomet* fait aussitôt du palais de *Constantin* celui des sultans, et de Sainte-Sophie la principale mosquée.

Est-on plus touché de pitié que saisi d'indignation lorsqu'on lit dans *Ducas* que le sultan envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui est le signe particulier de leur superstition détestable. Ce cri impie est le nom de DIEU, *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La superstition détestable était chez les Grecs qui se réfugièrent dans Sainte-Sophie,

356 PRISE DE CONSTANTINOPLE.

sur la foi d'une prédiction qui les assurait qu'un ange descendrait dans l'église pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le reste esclave, et *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette église qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-rose.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, et il la garda religieusement. Ce fait est si vrai que toutes les églises chrétiennes de la basse ville furent conservées jusque sous son petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre plusieurs. On les appelait *les mosquées d'Issévi*. *Issévi* est en turc le nom de *Jésus*. Celle du patriarche grec subsiste encore dans Constantinople sur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'*Aristote*, la théologie, la médecine; et c'est de cette école que sont sortis *Constantin Ducas*, *Mauro Cordato* et *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens

modernes qu'il a vus de ses yeux , et sur l'académie où il a été élevé.

On a confervé encore aux chrétiens une église , et une rue entière qui leur appartient en propre , en faveur d'un architecte grec , nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des saints apôtres , ancien ouvrage de *Théodora* , femme de l'empereur *Justinien* ; et il avait réuffi à en faire un édifice qui approche de la beauté de *Sainte-Sophie*. Il construisit aussi , par ordre de *Mahomet* , huit écoles et huit hôpitaux dépendans de cette mosquée : et c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle , dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire , qu'un achitecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée , et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales , et on voit dans l'archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux

Traite-
ment fait
aux chré-
tiens.

Nos er-
reurs sur
les Turcs.

a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, et qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand et faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, et avait fait accroire que l'esprit de DIEU venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Mahomet
fait un pa-
triarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Isidore*, et de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus sage et plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solennité ordinaire : il lui donna la crosse et l'anneau, que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis long-temps ; et s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Sainte-Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en horreur ; qu'ils se croiraient souillés d'avoir

prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres , adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *osmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique* ; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin* ; chacun d'eux , taxé par le divan , rançonne à son tour son troupeau. Ces deux Eglises , également gémissantes , sont irréconciliables , et le soin d'apaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans , devenus les modérateurs des chrétiens , aussi bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs , comme autrefois aux dixième et onzième siècles avec les Arabes , dont ils avaient adopté la langue , la religion et les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes , ils étaient encore entièrement barbares ; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec , la constitution de leur gouvernement était dès longtemps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes , et ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ils ont conservé tous les usages , toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Usages
des Turcs.
Le corps des *Gengi-Chéris* , que nous nommons *Janissaires* , subsista dans toute sa vigueur au

même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont de tous les soldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiffaires avait et a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les sultans ont conservé en Europe l'ancien usage qu'ils avaient pratiqué en Asie, de donner à leurs soldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le cinquième siècle, en Europe, cette constitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; et les nations qui se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*omras*, de *rayas*, de *nababs*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *zaimats* et leurs *timariots* sont plutôt des métairies que des seigneureries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un *zaim* meurt, les

armes

armes à la main, ses enfans partagent son fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims et pour ces timars que celui de fournir et de mener des foldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas qui font les juges ordinaires, et les deux cadi-leskers d'Asie et d'Europe, qui font les juges des provinces et des armées, et qui président sous le muphti à la religion et aux lois. Le muphti et les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis, qui font les moines mendiants chez les Turcs, se font multipliés, et n'ont pas changé. La coutume d'établir des caravanferais pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs font ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

C H A P I T R E X C I I.

Entreprises de Mahomet II, et sa mort.

PENDANT trente et une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguaient contre lui ; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade*, prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, et un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le belier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguier la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, et par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun, car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine : mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le tartare *Uffum-Caffan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laissa *Mahomet* après des fortunes diverses faire la paix avec le Persan, et prendre ensuite Trébifonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait; tourner vers la Grèce, saisir le Négrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodosie rebâtie par les Génois; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir jusqu'à Trieste, à la porte de Venise, et établir enfin la puissance musulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reste de l'Italie, et d'où ses lieutenans ne se retirèrent qu'après sa mort.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainsi que *Scanderbeg*, la gloire de repouffer les armes victorieuses de *Mahomet II.*

Rhodes.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois si célèbre, et cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aspect le plus riant, et sous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*; fameuse dans toute la terre par

son colosse d'airain dédié au soleil, ouvrage immense, jeté en fonte par un indien, et qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds posés sur deux môles de marbre, laissait voguer sous lui les plus gros navires. Rhodes avait passé au pouvoir des Sarrazins, dans le milieu du septième siècle; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait reprise sur eux en 1310; et un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuffon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien
grand-
visir. C'est une chose bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entreprise une foule de chrétiens renégats. Le grand-visir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; et ce qui est encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologue*. Un autre chrétien, *George Frupan*, conduisait le siège sous les ordres du visir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la professent, et qu'on a scellée de son sang dans une opération très-douloureuse, en devient ensuite plus chère? Serait-ce parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe? Serait-ce qu'on eût cru dans ces

temps d'ignorance les armes des musulmans plus favorisées de DIEU que les armes chrétiennes, et que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure?

Pierre d'Aubuffon fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir *Messith Paléologue* à lever le siège. *Calcondile*, dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, et une très-belle femme vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelque apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de *Pierre d'Aubuffon* et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Miracle
rapporté
par *Cal-*
condile.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Épire, après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée

de céder, de rendre Athènes, et d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer Noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* et presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des *Ottomans*.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mamme-lucs d'Égypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; et en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venise épouse la mer Adriatique, il disait qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage. Une colique arrêta les progrès et les desseins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie, à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siège de Rhodes, et à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de
Mahomet
II.

1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.

SI l'Italie respira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiade*, des *Léonidas*, des *Alexandre*, des *Sophocle* et des *Platon*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors se corrompit. Il ne resta presque plus de trace des arts ; car quoiqu'il y ait dans Constantinople une académie grecque, ce n'est pas assurément celle d'Athènes ; et les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les sultans laissent toujours subsister au mont Athos. Autrefois cette même Constantinople fut sous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut sa tributaire ; le roi de Thrace brigua l'honneur d'être admis au rang de ses bourgeois. Aujourd'hui les descendants des Tartares dominant dans ces belles régions, et à peine le nom de la Grèce subsiste. Cependant la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée est bâtie sur le tombeau de *Thémistocle*, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du capitolé; l'ancien temple de *Minerve* est aussi changé en mosquée; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, et donne son nom au port du lion, presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération et des regrets; et le temple de *Cérès*, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient seize à dix-sept mille habitans, tremblans devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, et semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures et altières que leur inspira *Lycurgue*.

Lacédémone.

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion et leurs lois; et les Turcs se conduisirent

comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie, avilies, méprisées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, et cultivent la terre ; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur *protogeros*, qui juge leurs différens ; leur patriarcat est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables, puisqu'il paye, à son installation, quatre mille ducats au trésor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au sultan des enfans de tribut, pour servir dans le sérail, ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfans, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés de chrétiens opprimés. Une grande preuve de cette fatale et invincible destinée, par qui

Enfans de
tribut.

l'Être suprême enchaîne tous les événemens de l'univers , c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitolé pour les pontifes de l'Eglise catholique.

Sultans
non des-
potiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé : que le gouvernement turc est un gouvernement absurde , qu'on appelle *despotique* ; que les peuples sont tous esclaves du sultan , qu'ils n'ont rien en propre , que leur vie et leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle administration se détruirait elle-même. Il ferait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves , et que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan , parce qu'il donne des timariots à vie , comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie , comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui est la loi civile , aussi-bien que celle de la religion , pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes et des femmes ; et la loi de tradition et de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouver-
nement
turc.

Il est vrai que le mobilier des bachas dé-
cédés appartient au sultan , et qu'il fait la

part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires ; et long-temps après , les évêques mêmes héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs , et les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux et sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Non-seulement les Turcs sont tous libres , mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs sont à la fois féroces , altières Mœurs. et efféminées ; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres , et leur mollesse de la Grèce et de l'Asie. Leur orgueil est extrême. Ils sont conquérans et ignorans ; c'est pourquoi ils méprisent toutes les nations.

L'empire ottoman n'est point un gouvernement monarchique , tempéré par des mœurs douces , comme le sont aujourd'hui la France et l'Espagne ; il ressemble encore moins à l'Allemagne , devenue avec le temps une république de princes et de villes , sous un chef suprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne , où les cultivateurs sont esclaves , et où les nobles sont rois ; il est aussi éloigné de l'Angleterre par sa constitution que par la distance des lieux. Mais il ne faut pas

imaginer que ce soit un gouvernement arbitraire en tout , où la loi permette aux caprices d'un seul d'immoler à son gré des multitudes d'hommes , comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour son plaisir.

Il semble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller , un hatichérif à la main , demander de la part du sultan tout l'argent des pères de famille d'une ville , et toutes les filles pour l'usage de son maître. Il y a , sans doute , d'horribles abus dans l'administration turque ; mais en général ces abus sont bien moins funestes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement : c'est sur eux que tombe la rigueur du despotisme. La sentence secrète d'un divan suffit pour sacrifier les principales têtes aux moindres soupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les lois respectables , et la personne du souverain sacrée. Nulle digue opposée par la constitution de l'Etat aux injustices du visir. Ainsi peu de ressource pour le sujet quand il est opprimé , et pour le maître quand on conspire contre lui. Le souverain qui passe pour le plus puissant de la terre est en même temps le moins affermi sur son trône. Il suffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont seulement plus de

respect pour la maison *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils déposent, ils égorgent un sultan; mais c'est toujours en faveur d'un prince de la maison *ottomane*. L'empire grec au contraire avait passé par les assassinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être déposé est un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître absolu dans son sérail, maître de la vie de ses officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'est pas des usages de l'empire; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies; son trésor particulier est séparé du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, et celle du grand visir la plus laborieuse: il est à la fois connétable, chancelier et premier président. Le prix de tant de peines a été souvent l'exil ou le cordeau.

Les places de bachas n'ont pas été moins dangereuses; et jusqu'à nos jours, une mort violente a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait *la Brosse*, le favori de S^t Louis; que le ministre *Laguette* mourait dans la question

Férocité
égale dans
toutes les
nations.

sous *Charles le bel* ; que le connétable de France , *Charles de la Cerda* , était exécuté sous le roi *Jean* , sans forme de procès ; qu'on voyait *Enguerrand de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon , que lui-même avait fait dresser ; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre *Montagu* ; que le grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes , et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique , et le grand seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans , à la vérité , ont fait plier toutes les lois à leurs volontés , comme un *Mahomet II* , un *Sélim* , un *Soliman* . . . Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs sujets ; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Opinion
de
Marigli.

Le comte de *Marigli* , plus instruit qu'eux tous , s'exprime ainsi : *In tutte le nostre storie sentiamo esaltar la sovranità che così dispoticamente praticasi dal sultano : ma quanto si scostano elle dal vero !* La milice des janissaires , dit-il , qui reste à Constantinople , et qu'on nomme *Capiculi* , a par ses lois le pouvoir de mettre en prison le sultan , de le faire mourir et de

lui donner un successeur. Il ajoute que le grand seigneur est souvent obligé de conserver l'Etat politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne sont point absolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de se plaindre de leur conduite, et d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Constantinople. Enfin *Marfigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en est une en effet à peu-près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces sultans, que le peuple n'ose regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des prosternemens qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes, ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie, presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus

arbitraire que les empereurs de la Perse et de l'Inde. Ce serait pourtant une grande erreur de penser que les Etats de ces princes sont par leur constitution un gouvernement despotique.

Toutes les histoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent presque toujours de fausses notions, parce qu'on a rarement distingué les temps et les personnes, les abus et les lois, les événemens passagers et les usages.

Adminif-
tration
non uni-
forme.

On se tromperait encore si on croyait que le gouvernement turc est une administration uniforme; et que du fond du sérail de Constantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, et que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au dix-huitième siècle, est composé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie mineure et de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse taurique: ce sont les Gètes devenus chrétiens, et connus sous le nom de Valaques et de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce sont
enfin

enfin les Egyptiens , et les peuples de l'ancienne Carthage , que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples , et les a contenus. Tous sont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte , comme la Valachie , la Moldavie et la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Turcs naturels ; presque aucun d'eux ne cultive la terre , très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains : *Leur art est de commander*. La grande différence entre les conquérans turcs et les anciens conquérans romains , c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus , et que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis , et dont ils sont entourés.

Il est resté , à la vérité , deux cents mille grecs dans Constantinople ; mais ce sont environ deux cents mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale , auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays , depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate , et que vingt puissances conjurées n'avaient pu , par les croisades , établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées , avec vingt fois plus de soldats , et des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Puissance
turque ,
surnatu-
relle selon
Ricault.

Ricault , qui a demeuré long-temps en Turquie , attribue la puissance permanente de l'empire ottoman à *quelque chose de surnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement , qui dépend si souvent du caprice des janissaires , peut se soutenir contre ses propres soldats et contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome , et près de quatorze siècles dans le Levant , au milieu des séditions des armées ; les possesseurs du trône furent renversés , et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan ; mais , comme nous l'avons remarqué , il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre , quoique le monarque et les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont

rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'affaut sur les Persans, en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, et de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand*. Enfin la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, et s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiffait en Allemagne , par une raifon contraire , fous des empereurs électifs qui , en qualité d'empereurs , n'avaient ni provinces ni fubfides. L'Italie étoit toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir abfolu n'étoit connu ni en Espagne ni dans le Nord ; et l'Angleterre jetoit au milieu de fes divifions les femences de ce gouvernement fingulier , dont les racines toujours coupées et toujours fanglantes ont enfin produit après des fiècles , à l'étonnement des nations , le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avoit plus en France que deux grands fiefs , la Bourgogne et la Bretagne ; mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; et malgré les lois féodales , elles n'étoient pas regardées en Europe comme fe faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne , *Philippe le bon* , avoit même ftipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII* , quand il lui pardonna l'affaffinat du duc *Jean* , fon père.

Les princes du fang avoient en France des apanages en pairies , mais reffortiffans au parlement fédentaire. Les feigneurs puiffans dans leurs terres ne l'étoient pas , comme autrefois , dans l'Etat : il n'y avoit plus guère au - delà de la Loire que le comte de *Foix* , qui s'intitulât *Prince par la grâce de DIEU* , et qui

fit battre monnaie ; mais les seigneurs des fiefs , et les communautés des grandes villes avaient d'immenses privilèges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi , lui qu'on peint comme un fils dénaturé , un frère barbare , un mauvais père et un voisin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de son père ; il causa sa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut , comme on fait , par la crainte que son fils ne le fît mourir ; il choisit la faim pour éviter le poison qu'il redoutait. Cette seule crainte dans un père , d'être empoisonné par son fils , prouve trop que le fils passait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices , et soutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de son règne , tant de seigneurs attachés à son père , et sur-tout ce fameux comte de *Dunois*,

Conduite
de *Louis XI*
avec les
amis de
son père.

dont l'épée avait soutenu la couronne , entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public* ? Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le père , instruit par ses fautes et par ses malheurs , avait très - bien gouverné , et que le fils , trop enflé de sa puissance , commença par gouverner mal ?

1465. Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne et sa vie. La bataille donnée à Mont-Lhéry contre le comte de *Charollois* , et tant d'autres princes , ne décida rien ; mais il est certain qu'il la perdit , puisque ses ennemis eurent le champ de bataille , et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de *Conflans* qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment , à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de Saint-Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois faisait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris , soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac. C'est la chronique de *Saint-Denis* qui rend ce témoignage.

Il ne défunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles*, fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique ! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation !

Avec le
duc de
Bourgogne.

1468.

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfans et les

femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par représailles , après sa victoire de Guinegaste , un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée ; et *Louis XI*, par une autre représaille , fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien* , tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion , et en la réduisant en cendres.

Avec son frère qu'il empoisonne.

1472.

Louis XI craint son frère , le duc de *Berri* , et ce prince est empoisonné par un moine bénédictin , nommé *Favre Vésois* , son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnements équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de *Berri* soupait entre la dame de *Montforau* , sa maîtresse , et son confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince , après de cruelles convulsions , meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie , brave seigneur , veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* , en Bretagne , le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté , et le jour qu'on doit prononcer la

sentence

sentence à ce moine, on le trouve mort dans son lit. *Louis XI*, pour apaiser le cri public, se fait apporter les pièces du procès, et nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII*, son père. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. Elle doit surtout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré, est coupable aussi des jugemens téméraires qu'on porte sur toutes ses actions.

Telle est la conduite de *Louis XI* avec ses vassaux et ses proches. Voici celle qu'il tient avec ses voisins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais: il fait des présens de vins à toute l'armée; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à se mettre en état de résister et de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Avec le
roi d'An-
gleterre,
dont il
achète
l'inaction.
1475.

Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * K k

Avec les
ministres.

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres , et des ministres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ses confidens et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange , et dont le cœur était au - dessous de leur état.

Avec les
seigneurs
du
royaume.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille fujets exécutés sous son règne , en public ou en secret. Les cachots , les cages de fer , les chaînes dont on chargeait les victimes , sont les monumens qu'a laissés ce monarque , et qu'on voit avec horreur.

Avec le
duc de
Nemours ,
dont il fit
couler le
sang sur la
tête de ses
enfans.

1477.

Il est étonnant que le père *Daniel* indique à peine le supplice de *Jacques d'Armagnac* , duc de *Nemours* , descendant reconnu de *Clovis*. Les circonstances et l'appareil de sa mort , le partage de ses dépouilles , les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort de *Louis XI* , sont de tristes et intéressans objets de la curiosité. On ne fait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires , ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi , et faire tuer le dauphin. Une telle accusation

n'est pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre prisonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puissant et absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui est bien avéré, c'est que *Louis XI* avait en exécration la maison des *Armagnacs*, qu'il fit saisir le duc de *Nemours* dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges parmi lesquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de *Bourgogne* au roi, passa enfin au service de la France, et dont on estime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, et qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait exécuté *Conradin*, à Naples,

et qu'on traita depuis *Marie Stuart*, en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce raffinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Avec les
enfans du
duc de
Nemours,
mis dans
des ca-
chots.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, et ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; et en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, et de l'empereur *Charles IV*, on traitait les juifs en France, en Angleterre et dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que souffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commissaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le *Tournaisis*.

Les temps précédens avaient inspiré des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Cliffon*, des *Richemont*, des *Saintraille*, des *la Hire*, et des magistrats d'un grand mérite; mais sous *Louis XI* pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéissance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs, c'était l'amour et la dévotion. Il eut des maîtresses ; il eut trois bâtards ; il fit des neuvaines et des pèlerinages. Mais son amour tenait de son caractère, et sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une ame timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à son bonnet sa *Notre-Dame de plomb*, on prétend

Avec ses
maîtresses

Avec la
sainte
Vierge.

qu'il lui demandait pardon de ses assassins avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que DIEU doit punir, et que la Vierge ne protège point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, et de dire un *Ave, Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis et l'aumusse, et de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

1483. Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lès-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé *François Mortorillo*, révéré depuis sous le nom de *S^t François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, et de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible et perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un de ces excès de

Avec *Mortorillo*, depuis saint *François de Paule*.

l'ignorante médecine de ces temps , médecine introduite par les juifs , de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques , aux lépreux , aux épileptiques.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités , n'ayant d'autres sentimens que l'ennui , les remords , la crainte et la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien* , à peu-près dans le temps que *Ferdinand d'Aragon* , illustre par des perfidies autant que par des conquêtes , prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ses bonnes qualités. Il avait du courage ; il savait donner en roi ; il connaissait les hommes et les affaires ; il voulait que la justice fût rendue , et qu'au moins lui seul pût être injuste.

Ses
bonnes
qualités.

Paris , désolé par une contagion , fut repeuplé par ses soins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands , mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut , dit-on , dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré , et plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'université de Paris , deux corps alors

également ignorans , parce que tous les Français l'étaient , ne poursuivissent comme forciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes , non tel qu'il est aujourd'hui en Europe ; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de Charlemagne et de l'ancien empire romain. Deux cents trente courriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces courriers , en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses Etats , comme ils l'avaient été du temps de Charlemagne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public , quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous Charles VII , indépendamment du domaine , étaient de dix-sept cents mille livres de compte. Sous Louis XI elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cents mille livres ; et la livre étant alors de dix au marc , cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les

prix des denrées, et sur-tout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi avec vingt-trois millions numéraires, on faisait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-fix.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, et épuré de la fange qui avait si long temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *voire grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI*, *voire despotisme*.

Nous avons vu par combien d'attentats Sa puissance. heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Aragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance

passive, mais elle ne régna point despotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque ville avait ses privilèges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces privilèges, et les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux et les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*; mais ce fut en faisant couler sur les échafauds le sang d'*Armagnac* et de *Luxembourg*, en sacrifiant tout à ses soupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ses vengeances. *Isabelle de Castille* s'y prenait avec plus de finesse sans cruauté. Il s'agissait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses insinuations et son argent soulèvent les vassaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'assemblent, ils demandent à être les vassaux de la reine, et elle y consent par complaisance.

Louis XI, en augmentant son pouvoir sur ses peuples par ses rigueurs, augmenta son royaume par son industrie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet Etat, et arracha ainsi un feudataire à l'empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent et le bonheur accrurent petit à petit

le royaume de France, qui depuis *Hugues-Capet* avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, et sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes, était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter

de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques restes de ces cadavres, qu'on fe fait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'était pas même parlé dans les évangiles, et l'on fit croire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une de ses lettres à je ne fais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, et son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

C H A P I T R E X C V.

De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

CHARLES le téméraire, issu en droite ligne de Jean, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme que Charles VII avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était aussi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Grandeur
des ducs
de Bour-
gogne.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs Etats quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre et sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. Ferdinand, roi d'Aragon, vendit le Roussillon à Louis XI avec faculté de

rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace et dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui; aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en royaume; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur *Frédéric III*. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua; et *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

1474. Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, et c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans

les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, et précédemment par *Dioclétien*. De là même venait la coutume qu'un vassal fit hommage à son seigneur, les deux genoux en terre; de là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Philippe de Comines, et la foule des historiens qui l'ont suivi, prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI*, animait les Suisses contre le duc de *Bourgogne*, et qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de

part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante et riche, ne faisait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité et sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces bernois ne se mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, et se défendirent avec courage.

1476. La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et mise deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un suisse à la bataille de Granfon, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles et aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré; et quand il a été connu,

il

il a été prohibé ; mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, et la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, et arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défrent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne.

Mort de
Charles le
téméraire.

1477.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois et des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Besançon par droit de bienfaisance.

La princesse *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux

tiers de ses Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à peu-près à cette princesse, en lui faisant épouser le fils de *Louis XI*. Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; et ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté et tous les Pays Bas.

Les Gantois et le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais mêmes ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinèrent à leur princesse *Maximilien*, fils de l'empereur *Frédéric III*.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établissemens des impôts, et toute leur destinée, par une déclaration de leurs maîtres: il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, et à *Imbercourt*, son chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Mariage de la fille. *Maximilien*, appelé par les Gantois plus que par la princesse, vint conclure ce mariage, comme un simple gentilhomme qui fait sa

fortune avec une héritière ; sa femme fournit aux frais de son voyage , à son équipage , à son entretien. Il eut cette princesse , mais non ses Etats : il ne fut que le mari d'une souveraine ; et même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils , lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas , lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et César , les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison , en 1488 , pour avoir violé leurs privilèges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir , les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Maximilien, depuis empereur, mis en prison par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : et tous ces grands événemens arrivèrent , parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.

C H A P I T R E X C V I.

*Du gouvernement féodal après Louis XI,
au quinzième siècle.*

Vous avez vu en Italie , en France , en Allemagne , l'anarchie se tourner en despotisme sous *Charlemagne* , et le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet*. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière et l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* et de *Charles le simple* , les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens , ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possessions de grandes terres , des *sires* en France , des *herrens* en Allemagne , des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats , comme Rome , Milan , Lyon , Reims , &c. Les limites des libertés de ces villes , celles du pouvoir des seigneurs particuliers , ont toujours changé. La force et la fortune ont toujours décidé de

tout. Si les grands-officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert*, et évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin*; et les descendants de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* et *Isabelle* la combattaient dans la Castille et dans l'Aragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette constitution *l'effort de l'esprit humain*. *Loyseau* et d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, un *monstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel et très-commun de la raison et de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours

la même idée sans se l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies , ni leurs biens , ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi ; tous s'affocièrent dans chaque pays contre ce pouvoir , et tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs et aux Romains , mais elle n'est point bizarre , puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit , et que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville , point de commerce , point de beaux arts sous un gouvernement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne , en Flandre , qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand , par exemple , celles de Bruges et d'Anvers étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs

sous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clouis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raison que les seigneurs de châteaux soient tous souverains en France. Mais quel homme peut dire dans sa terre : Je descends d'un conquérant des Gaules ? et quand il serait forti en droite ligne d'un de ces usurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce franc ou ce visigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par le droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie et en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers ; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les *Boyards* de Russie ont leurs sujets, mais ils sont sujets eux-mêmes, et ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan turc ; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entre eux que les

possesseurs des terres en Allemagne ; et ce n'est pas-là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne. Un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il est quelquefois son domestique , mais non son vassal. La Pologne est une république aristocratique, où le peuple est esclave.

La loi féodale subsiste en Italie d'une manière différente. Tout est réputé fief de l'Empire en Lombardie ; et c'est encore une source d'incertitudes , car les empereurs n'ont été dominateurs suprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie , de successeurs des rois lombards : et certainement une diète de Ratisbonne n'est pas roi d'Italie. Mais qu'est-il arrivé ? La liberté germanique ayant prévalu sur l'autorité impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une chose différente de l'empereur, les fiefs italiens se sont dits vassaux de l'Empire et non de l'empereur. Ainsi une administration féodale est devenue dépendante d'une autre administration féodale. Le fief de Naples est encore d'une espèce toute différente. C'est un hommage que le fort a rendu au faible ; c'est une cérémonie que l'usage a conservée.

Tout a été fief dans l'Europe ; et les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne , le roi *Louis XI*

se croit en droit d'hériter de cet Etat. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de *Naples*, à l'extinction d'une maison régnante. La force, l'usage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI*; car il restait un prince de la maison de *Bourgogne*, un comte de *Nevers*, descendant de l'institué; et ce prince n'osa pas seulement réclamer ses droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas succéder à son père. La donation de la *Bourgogne*, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers succéderaient*; et une fille est héritière.

La question des fiefs masculins et féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage simple, l'embarras où se trouvaient des seigneurs vassaux de deux suzerains à la fois pour des terres différentes, ou vassaux de suzerains qui se disputaient le domaine suprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre seule peut juger. Les fortunes des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur, que de se trouver sujet d'un seigneur, qui est lui-même

sujet d'un autre dépendant encore d'un troisième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; et il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont de leur gré choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

C H A P I T R E X C V I I .

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maison de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, et sur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, espèce de dignité et de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier, qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de *Charlemagne*, donnèrent naissance à cette

instituition. Ducs , comtes , vicomtes , vidames , châtelains , étant devenus souverains dans leurs terres , tous se firent la guerre ; et au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel* , de *Pepin* et de *Charlemagne* , presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes , quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit Etat combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces , plus de grands chemins , plus de sûreté pour les marchands , dont pourtant on ne pouvait se passer : chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route ; beaucoup de châteaux sur les bords des rivières et aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes , ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sûreté publique , et pour défendre les dames : ils en firent vœu ; et cette instituition vertueuse devint un devoir plus étroit , en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit , vers le onzième siècle , des cérémonies religieuses et profanes , qui semblaient

donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait , se confessait , communiait , passait une nuit tout armé : on le faisait dîner seul à une table séparée , pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer mangeaient à une autre. Pour lui , vêtu d'une tunique blanche , il était à sa petite table , où il lui était défendu de parler , de rire , et même de manger. Le lendemain il entra dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chauffaient des éperons , le revêtaient d'une cuirasse , de brassarts , de cuissarts , de gantelets et d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU , de S^t Michel et de S^t George. Depuis ce moment , toutes les fois qu'il entendait la messe , il tirait son épée à l'évangile , et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes , et souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre.

Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers; et les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets*: non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puissance seule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat: il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs et des rois ne se faisaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Espagne. Les inféodations, les droits de ressort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette

chevalerie. C'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi ; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des usages. Les grands privilèges de cette institution consistaient dans les jeux sanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissans ; ils voulaient seulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers ; c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite quand le roi *Édouard III* eut institué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toison d'or ; *Louis XI*, l'ordre de Saint-Michel, d'abord aussi brillant que les deux autres, et aujourd'hui si ridiculement avili ; (1) alors tomba l'ancienne

(1) On a fait de cet ordre la récompense du mérite dans l'ordre civil ; mais on a pris toutes les précautions possibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme si l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il est plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les

chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des privilèges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; et tous ceux qui se faisaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique et tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines.

hommes deviennent raisonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiste. Ils seront étonnés que des hommes de bon sens, et même assez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immense in-folio rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'histoire.

De ces ordres singuliers les uns ont été de grands conquérans , les autres ont été abolis sous prétexte de débauches , d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre teutonique fut souverain ; l'ordre de Malthe l'est encore , et le sera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens , sans les agréger à aucun ordre particulier , est une dérivation de la chevalerie ancienne , et bien éloignée de sa source. Sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise ; et l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes , comme les vrais chevaliers d'armes ; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudiants prirent le nom de bacheliers , après avoir soutenu une thèse ; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule , puisqu'originellement chevalier était l'homme combattant à cheval , ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié ; et si l'on suit attentivement la chaîne de tous

les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, et souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois , les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité , s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté , à la propriété de leurs biens , à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup , s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois. puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu , ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable dans l'établissement de la noblesse dans la dixième partie , qui est notre Europe. (1)

(1) Il a existé , et il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches et puissantes durant plusieurs générations , les descendans des grands hommes en tout genre , de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie , de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires , obtiennent dans tous les pays une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature ; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation , restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes , rendent inutiles les talens de ceux qui , assez riches pour avoir reçu une bonne éducation , manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places : les privilèges en argent , comme ceux de la noblesse française , sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances et de

Ses lois , ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise , qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge , dès les cinquième et sixième siècles ; et s'il est encore des descendans de ces premiers échevins , comme on le dit , ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité , à l'emploi , et non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les *herrens* d'Allemagne , les *ricos hombres* d'Espagne , les barons en France , en Angleterre , jouirent d'une noblesse héréditaire , par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc , de comté , de vicomte , de marquis , étaient d'abord des dignités , des offices à vie , qui ensuite passèrent de père en fils , les uns plus tôt , les autres plus tard.

la misère du peuple. Ces privilèges , ces prérogatives , obtenus par la force ou par l'intrigue , ont trouvé , au bout d'un certain temps , des hommes qui en ont fait l'apologie , et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions ; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête , et de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, presque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui : et nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte qui payait un faucon à un comte qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe. Ils devaient le service de leur personne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat et pour le chef de l'Etat ; et de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis, qui ne possèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres, qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte,

d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes. Les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et sur-tout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs et des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs; mais bientôt les barons et les châtelains l'emportèrent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois; et de-là ^{Bourgeois} vient que dans tant d'anciennes chartes on ^{libres.} voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient ^{Bourgeois} choisir un nouveau domicile sans la permission ^{serfs.} de leur seigneur, et sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, et en petits redevables, il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois* qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration , qui s'était formée insensiblement , s'altéra de même en plusieurs pays , et fut détruite entièrement dans d'autres.

Anoblisse-
menstrès-
anciens.

- Les rois de France , par exemple , commencèrent par anoblir des bourgeois , en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France
1095. les lettres d'anoblissement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris , nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *S^t Louis* eût anobli son barbier *la Brosse* , puisqu'il le fit son chambellan. *Philippe III* , qui anoblit *Raoul* son argentier , n'est donc pas , comme on le dit , le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble et d'écuyer , de *miles* , au bourgeois *Bertrand* et à quelques autres ; tous les rois suivirent cet exemple.
1339. *Philippe de Valois* anoblit *Simon de Buci* , président au parlement, et *Nicole Taupin*, sa femme.
1350. Le roi *Jean* anoblit son chancelier *Guillaume de Dormans* ; car alors aucun office de clerc , d'homme de lois , d'homme de robe longue , ne donnait rang parmi la noblesse , malgré le titre de chevalier ès lois , et de bachelier ès lois , que prenaient les clercs. Ainsi
1354. *Jean Pastourel* , avocat du roi , fut anobli par *Charles V* , avec sa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent

des comtes, des barons qui n'avaient ni comté, ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilège en Italie : à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir et de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte de *Foix* donna des lettres de noblesse à maître *Bertrand*, son chancelier ; et les descendans de *Bertrand* se dirent nobles ; mais il dépendait du roi et des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs d'Orange, de Saluces, et beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers et des *Taupins*, *Taupins*
gentils-
hommes. étant exempte de la contribution des tailles, prit, sans aucune permission, le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit et qui détruit tous les usages et les privilèges ; et plusieurs grandes maisons de France descendent de ces *Taupins*, qui se firent nobles, et qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur *Charles IV* introduisit cet usage ; et *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfans ne seraient point

entrés dans les chapitres , non plus que les enfans des *Taupins*.

Papes
font des
nobles.

Les papes , qui prétendaient être au-dessus des empereurs , crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins , des marquis. Les légats du pape , qui gouvernent les provinces du saint-siège , firent par-tout de ces prétendus nobles : et de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France , quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement* , les seigneurs de fief qui siégeaient en cette cour furent obligés de s'aider des secours des clercs tirés ou de la condition servile , ou du corps des francs , grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers , à l'imitation de la noblesse ; mais ce nom de chevalier , qui leur était donné par les plaideurs , ne les rendait pas nobles à la cour , puisque l'avocat-général *Pastourel* et le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudiants des universités s'intitulaient bacheliers après un examen , et prirent la qualité de licenciés après un autre examen , n'osant prendre le titre de chevaliers.

Gens de
loi.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse :

cependant

cependant cette contradiction subsistait partout; mais en France, ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux, en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de justice, que les Français ont appelées *parlemens*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite un arrêt semblable, en faveur d'un conseiller, nommé *Ménager*: mais les jurifconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement, prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

1582. Les avis des juriscultes ne furent pas des décisions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit qu'aucun, *sinon ceux de maison et race noble*, ne prendrait dorénavant le titre de noble et le nom d'écuyer.

1600. *Henri IV* fut moins sévère et plus juste, lorsque, dans l'édit du règlement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité.

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis sous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous dévancions ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matière. Vous verrez, dans le siècle de *Louis XIV*, quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeunesse de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces, obtinrent

1644. *les privilèges des nobles de race, gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfans des conseillers et présidens qui auraient servi vingt ans, ou qui seraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état semblait être assuré par cet édit.

1669. Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*,

étant lui-même au parlement , révoqua ces privilèges , et maintint seulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits* , en révoquant tous les privilèges de noblesse accordés à eux et à leurs descendans , en 1644 , et depuis jusqu'à l'année 1669.

Louis XIV , tout puissant qu'il était , ne l'a pas été assez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné sous son nom. Il est difficile qu'un seul homme puisse obliger tant d'autres hommes à se dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur possession. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des privilèges de la noblesse , et la nation ne les a pas contestés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magistrats des cours supérieures disputaient ainsi sur leur état , depuis l'an 1300 , les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V* , dit *le sage* , pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris , leur accorda plusieurs privilèges de la noblesse , comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs sans payer la finance , qu'on appelle *le droit de franc-fief* , et ils en jouissent encore. Les maires , les échevins de plusieurs villes de France jouirent des mêmes droits , les uns par un ancien usage , les autres par des concessions.

Secrétaires
du roi.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France fut celle des secrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secrétaires d'Etat ; ils s'appelaient *clercs du secret* ; et puisqu'ils écrivaient sous les rois , et qu'ils expédiaient leurs ordres , il'était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse , après vingt ans d'exercice , servit de modèle aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'extrême variation des usages de France. Les secrétaires d'Etat , qui n'ont originairement d'autre droit que de signer les expéditions , et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient *clercs du secret*, secrétaires-notaires du roi , sont devenus des ministres et les organes tout-puissans de la volonté royale toute-puissante. Ils se sont fait appeler *monseigneur* , titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers , et les secrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie , où leur unique fonction est de signer des patentes. On a augmenté leur nombre inutile jusqu'à trois cents , uniquement pour avoir de l'argent ; et ce honteux moyen a perpétué la noblesse française dans près de six mille familles , dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens , banquiers , chirurgiens , marchands , domestiques de princes , commis , ont obtenu des lettres de noblesse ; et au bout de quelques générations , ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puissans seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne , sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le service personnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement cessé , les états-généraux n'étant plus assemblés , les privilèges de toute la noblesse , soit ancienne soit nouvelle , se sont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin , ni conseiller , ni homme anobli , ont été désignés par des noms qui sont devenus des outrages ; ce sont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville , parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux ; et *roturier* , de rupture de terre , labourage , qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées , un brave officier couvert de blessures , était taillable , tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 , par M. d'Argenson , secrétaire d'Etat de la guerre , celui de tous

Vilains.

les ministres qui a fait le plus de bien aux troupes , et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il est disgracié.

Nobles à
faire rire.

Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction et sans vraie noblesse , cette distinction avilissante entre l'anobli inutile qui ne paye rien à l'Etat , et le roturier utile qui paye la taille , ces charges qu'on acquiert à prix d'argent , et qui donnent le vain nom d'écuyer ; tout cela ne se trouve point ailleurs : c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque , en Angleterre , a quarante francs de revenu en terre , est *homo ingenuus* , franc citoyen , libre anglais , nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme , *gentleman* ; et il n'y a de nobles , dans la rigueur de la loi , que ceux qui , dans la chambre haute , représentent les anciens barons , les anciens pairs de l'Etat. (2)

(2) *Vilain* peut aussi être synonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en usage pour signifier habitation des champs , *village* : témoin cette foule de noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs sur-tout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman* , en anglais , est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on désigne par ce titre , qui signifie vivre du revenu de ses terres , jouissent de quelques-uns des privilèges de la noblesse , et sur-tout de ceux qui regardent la personne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre , avec le peuple , des hommes que leur éducation en

Dans beaucoup de pays libres , les droits du sang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; et même à Bâle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république , à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant , dans tous les Etats libres , les magistrats ont pris le titre de *nobilis* , noble ; c'est sans doute une très-belle noblesse que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel est l'usage , tel est le préjugé , que cinq cents ans d'une si pure illustration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille , et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité et de l'inconstance ; et c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre humain.

séparait. Mais cette humanité , pour quelques citoyens , est une injustice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de personne un service forcé , dont aucun citoyen , quelque grand qu'il soit , puisse être humilié.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Origine
des tour-
nois. **L**ES tournois, si long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, et si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque et la course des Grecs, et bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressembloient en rien à ces spectacles; mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs, au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité et la politesse. Il y eut ensuite en Italie, et surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise et de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870, les enfans de

Louis

Louis le débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis tournois. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oïseleur*, pour célébrer son couronnement, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin. 920.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. On fait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle: quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars, chez les Grecs et chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. Pourquoi tournois?

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *emprises*, *pardons d'armes*; et ce terme *pardon* signifiait qu'on ne se combattait pas

jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile et de Jérusalem, duc de Lorraine, qui ne possédant aucun de ces Etats, s'amufait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

Lois des
tournois.

S'il veut faire un tournoi ou béhourdis, dit-il dans ses lois, *faut que ce soit quelque prince, ou du moins haut-baron*. Celui qui fesoit un tournoi envoyoit un héraut présenter une épée au prince qu'il invitoit, et le prioit de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles ; car par aventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquérera grâce ou augmentation d'amour de sa dame*.

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrivit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se fesoit à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi *René*. Elles visitoient toutes les armes ; elles distribuoient les prix ; et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avoit mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres

tournoyans le battaient de leurs épées , jusqu'à ce que les dames criassent grâce ; ou bien on les mettait sur les barrières de la lice , les jambes pendantes à droite et à gauche , comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois , on institua les pas ^{Pas d'ar-} d'armes , et ce même roi *René* fut encore légif- ^{mes.} lateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon , auprès de Chinon , fut très-célèbre , en 1446. Quelque temps après , celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait , dans ces combats , de défendre l'entrée d'un château , ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon , avec ces mots , *porté d'ardent désir* ; et cet ardent désir n'était pas pour ses Etats qu'il avait perdus , c'était pour mademoiselle *Gui de Laval* , dont il était amoureux , et qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine*.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries , vers le commencement du douzième siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux , ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la

table ronde , tant chantés par les romans.

Armoiries Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé se fait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célèbres dans les anciens romanciers , de chevaliers des aigles et des lions. Les termes du blason , qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare , étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule* , le verd était nommé *sinople* , un pieu était un *pal* , une bande était une *fafce* , de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Tournois excommuniés. Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés , c'était dans le temps des croisades , où l'exercice des armes était nécessaire , et devenait consacré ; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre , et d'anathématiser une image de la guerre , eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entre autres , *Nicolas III* , le même qui depuis conseilla les vèpres siciliennes , excommunia tous ceux qui avaient combattu et même assisté à un tournoi en France , sous *Philippe le hardi* ; mais d'autres papes approuvèrent ces combats ; et le roi de France , *Jean* , donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournoi , lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres , il alla se croiser à Avignon , dans le dessein chimérique d'aller

combattre les Turcs , au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois ; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries , et la science du blason leur parut ridicule ; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie , quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle d'un tournoi à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs , il fallait de bonnes armées et un bon gouvernement , que les Grecs n'eurent presque jamais. 1326.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-mer , au mariage d'*Isabelle de France* avec *Edouard II* , roi d'Angleterre. 1309.
Edouard III en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris , du temps du malheureux *Charles VI* : ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou* , dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand , jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II* , tué , comme on fait , dans un tournoi , au palais des Tournelles. Cet accident semblait 1415.
devoir les abolir pour jamais. 1559.

La vie désoccupée des grands , l'habitude

et la passion renouvelèrent pourtant ces jeux funestes à Orléans , un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier* en fut encore la victime ; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* et *Henri III* furent les tenans , un an après la Saint-Barthélemi ; car les fêtes furent toujours mêlées , dans ces temps horribles , aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournoi au mariage du duc de *Joyeuse*. Le terme de tournoi est employé mal-à-propos à ce sujet dans le journal de l'*Etoile*. Les seigneurs ne combattirent point , et ce que l'*Etoile* appelle *tournoi* ne fut qu'une espèce de ballet guerrier représenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires : c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour ; mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carroufels.

Abolition
des tour-
nois.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie , qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* et de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans son palais , n'établit

en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatisme, et défolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques-romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carroufels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carroufel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV.* En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carroufel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de Saint-Petersbourg, donné par l'impératrice *Catherine seconde*, les dames coururent avec les seigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes et plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse, encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.

Derniers
carroufels

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres. **L'**EDUCATION de la noblesse étendit beaucoup l'usage des duels, qui se perpétua si long-temps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès, par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Eglise d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *César* rapporte, dans ses commentaires, que deux de ses centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renversé un grand nombre d'ennemis, étant blessé et terrassé à son tour, fut secouru par son rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, est la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait usurpé la Bourgogne. La même jurisprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane, citée par le

favant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroises spécifient plusieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem, on s'exprime ainsi : *Le garant que l'on lieve, si come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, et te rendrai mort ô recrean, et vessi mon gage.* Formule
du meur-
tre.

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite; et si l'accusé nie, il en offre gage... et bataille li doit être ottroyée par justice.*

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison; et les différens des citoyens se jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. S^t Louis ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempta de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt et un ans, et les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes et les prêtres nommaient des Prêtres
duellistes.

champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'Eglise offrirent et acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; et il paraît par les constitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ suscepit, &c.*

Par les établissemens de *S^t Louis*, et d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

1168. On avait perfectionné la justice, du temps de *Louis le jeune*, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq fous de ce temps, *quinque solidos*.

Code des meurtres. *Philippe le bel* publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : „ Notre souverain „ seigneur, je proteste et retiens que par „ loyale essoine de mon corps, (c'est-à-dire „ pour faiblesse ou maladie) je puisse avoir

” un gentilhomme mon avoué, qui en ma
 ” présence, si je puis, ou en mon absence,
 ” à l'aide de DIEU, de Notre-Dame et de
 ” monseigneur S^t George, fera son loyal
 ” devoir à mes coûts et dépens, &c. ”

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaisaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des sergens d'armes. Ils arrivaient à cheval, *visière baissée, écu au col, glaive au poing, épées et dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un saint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faisaient ranger les spectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au spectacle, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faisait jurer les combattans sur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. S^t George, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laissez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, et dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain et un confesseur; le peuple chantait un *libera*, et on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe, jusqu'au treizième siècle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes: *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille et nécessité de se tuer entre le chevalier *Dubois* et le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu persuader à *Philippe de Valois* que *Dubois* avait enforcé son altesse le roi de France.

Le duel de *Legris* et de *Carrouge*, ordonné par le parlement sous *Charles VI*, est encore

fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge*, malgré elle.

Le parlement long-temps après, dans une cause solennelle entre le chevalier *Patarin* et l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accusation grave et dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné. 1442.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens et du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, et à l'archevêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, et le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton. Evêques ordonnent le duel. 1100.

Sous la dernière race des ducs de bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la massue de mesplier; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solennellement; et son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna
1547. *Henri* fut celui de *Jarnac* et de *la Châtaigneraye*. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait avec sa belle-mère, celui-là le niait; était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, et qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations*. *La Châtaigneraye* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment, qu'il n'ordonnerait plus les duels; et deux ans après, il donna dans son conseil privé

des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sédan, sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sédan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sédan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient par les lois de l'Empire se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

— Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés.

Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne fait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Duels des
rois, tous
sans effet.

Lorsque *Charles d'Anjou*, frère de *S^t Louis*, et *Pierre d'Aragon* se défièrent après les vèpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiste Caraffa* dans son histoire de Naples; le roi de France *Philippe le hardi* leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu et au jour assigné, et prit acte du défaut de son ennemi qui n'arriva que sur le soir. *Pierre* prit acte à son tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'*Edouard III* fit proposer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais lorsqu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, *Philippe* proposa le
duel,

duel, *Edouard III* vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent qu'ils avaient menti par la gorge, et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon* qui, pour éviter l'oïveté, proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, et sénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui fixième, avec l'épée, la lance et la hache, avec l'aide de DIEU, de la S^{te} Vierge, de monsieur S^t George et de sa dame. Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Espagne, toujours armé de pied en cap:

Origine
de dom
Quichotte.

Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * P p

après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur S^t Jacques en Galice. On voit par-là que l'original de dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, et pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre, *Arnoud* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartenrent depuis à la branche d'*Autriche-espagnole*, et dont une partie est libre aujourd'hui.

1470. *Adolphe*, fils de ce dernier duc *Arnoud*, fit la guerre à son père, du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne; et cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que son père avait joui assez long-temps, qu'il voulait jouir à son tour; et que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en sa présence. Le père, quoique vieux et infirme, jeta le gage de bataille, et demanda au duc de *Bourgogne* la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; et le père ayant justement déshérité son coupable fils, et donné ses Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les siens et avec la vie, dans

une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* déclara l'usage des lances, à la journée d'Ivri; et aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier serait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur consistait autrefois à se tenir ferme et armé de toutes pièces sur un cheval de carrosse, qui était aussi bardé de fer: elle consiste aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Cessation
des duels
juridi-
ques.

Lorsque les duels juridiques n'étaient plus d'usage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun se donna soi-même, pour la moindre querelle, la permission qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement; et lorsqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'histoire est celui

de *Cailus*, *Maugiron* et *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* et *Schomberg*, sous le règne de *Henri III*, à l'endroit où est aujourd'hui la place royale à Paris, et où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel; et cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS IX laissa son fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, et sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau et du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée, *Anne*, femme du duc

de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le testament de son père, et on prétend qu'elle en était digne. *Louis* duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté, sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui : de l'autre, il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adresser aux chambres assemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

Parle-
ment ne se
mêle ni de
l'Etat ni
des finan-
ces.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, et que le parlement était dans

1488. les intérêts de *Mme de Beaujeu*. La guerre civile se fit dans les provinces, et sur-tout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans*. On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons et du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres.

Le bon roi *Louis de la Trimouille*, grand général, battit *Louis XII* l'armée des révoltés, et prit prisonnier le duc d'*Orléans*, leur chef, qui depuis fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois *capétiens* pris en combattant, et ce ne fut pas le dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, faisaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

1491. La paix et la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII* qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille et ses Etats. La princesse *Anne de Bretagne*, l'une des plus belles personnes de

son temps, aimait le duc d'*Orléans* jeune encore et plein de grâces. Ainsi par cette guerre civile il avait perdu sa liberté et sa maîtresse.

Les mariages des princes font dans l'Europe le destin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de son père épouser *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette *Marie*, et du roi des Romains, *Maximilien*; et *Maximilien*, de son côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raison d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épousée par procureur, et le comte de *Nassau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, et pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de *Provence* donna par son testament cet Etat à *Louis XI*. Ce comte, en qui finit la maison d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence.

456 DE CHARLES VIII.

Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre ; et tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, et pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième siècle.

Fin du Tome troisième.

TABLE

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. LVIII. *D*E St Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.
page 3

CHAP. LIX. *S*uite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec. 17

CHAP. LX. *D*e l'Orient et de Gengis-kan. 22

CHAP. LXI. *D*e Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des vèpres siciliennes. 41

CHAP. LXII. *D*e la croisade contre les Languedociens. 54

CHAP. LXIII. *E*tat de l'Europe, au treizième siècle. 68

CHAP. LXIV. *D*e l'Espagne, aux douzième et treizième siècles. 77

Essai sur les mœurs, &c. Tome III. * Q q

- CHAP. LXV. *Du roi de France Philippe le bel, et de Boniface VIII.* 92
- CHAP. LXVI. *Du supplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.* 106
- CHAP. LXVII. *De la Suisse et de sa révolution, au commencement du quatrième siècle.* 114
- CHAP. LXVIII. *Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.* 119
- CHAP. LXIX. *De Jeanne, reine de Naples.* 131
- CHAP. LXX. *De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du saint-siège d'Avignon à Rome. De sainte Catherine de Sienne, &c.* 137
- CHAP. LXXI. *Grand schisme d'Occident.* 146
- CHAP. LXXII. *Concile de Constance.* 156
- CHAP. LXXIII. *De Jean Hus et de Jérôme de Prague.* 164
- CHAP. LXXIV. *De l'état de l'Europe, vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.* 174

DES CHAPITRES. 459

CHAP. LXXV. *De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.* 184

CHAP. LXXVI. *De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.* 207

CH. LXXVII. *Du Prince noir; du roi de Castille, dom Pèdre le cruel; et du connétable du Guesclin.* 218

CH. LXXVIII. *De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre, Richard II, fils du Prince noir, détrôné.* 223

CHAP. LXXIX. *Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.* 231

CHAP. LXXX.	<i>De la France , du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.</i>	252
CHAP. LXXXI.	<i>Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième et quatorzième siècles.</i>	263
CH. LXXXII.	<i>Sciences et beaux arts , aux treizième et quatorzième siècles.</i>	270
CH. LXXXIII.	<i>Affranchissemens , privilèges des villes , états-généraux.</i>	290
CH. LXXXIV.	<i>Tailles et monnaies.</i>	296
CH. LXXXV.	<i>Du parlement de Paris , jusqu'à Charles VII.</i>	301
CH. LXXXVI.	<i>Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigismond et de Charles VII , au quinzième siècle.</i>	313
CH. LXXXVII.	<i>Décadence de l'empire grec , foissant empire romain. Sa faiblesse , sa superstition , &c.</i>	324
CH. LXXXVIII.	<i>De Tamerlan.</i>	329
CH. LXXXIX.	<i>Suite de l'histoire des Turcs et des Grecs , jusqu'à la prise de Constantinople.</i>	339
CHAP. XC.	<i>De Scanderbeg.</i>	345

DES CHAPITRES. 461

CHAP. XCI.	<i>De la prise de Constantinople par les Turcs.</i>	347
CHAP. XCII.	<i>Entreprises de Mahomet II, et sa mort.</i>	362
CHAP. XCIII.	<i>Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.</i>	367
CHAP. XCIV.	<i>Du roi de France Louis XI.</i>	379
CHAP. XCV.	<i>De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.</i>	397
CHAP. XCVI.	<i>Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.</i>	404
CHAP. XCVII.	<i>De la chevalerie.</i>	410
CHAP. XCVIII.	<i>De la noblesse.</i>	417
CHAP. XCIX.	<i>Des tournois.</i>	432
CHAP. C.	<i>Des duels.</i>	440
CHAP. CI.	<i>De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.</i>	452

Fin de la Table du troisième volume.





